سُورَةُ التَّوْبَةِ

9 - SOURATE DU REPENTIR

129 verset

Révélée à Médine, à l'exception des deux derniers versets révélés à La Mecque

Révélée à la suite de la sourate de la Table

بَرَآءَةٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ إِلَى ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ (١) فَسِيحُوا۟
فِى ٱلْأَرْضِ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّكُمْ غَيْرُ مُعْجِزِى ٱللَّهِ ۙ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُخْزِى
ٱلْكَٰفِرِينَ (٢)

barâ'atum-mina-L-Lâhi wa rasûlihî 'ilâ-l-ladîna 'âhattum mina-l-mušrina (1) fasîhû fî-l-'ardi 'arba'ata 'ašhurin wa-lamû 'annakum ġayru mu'jizî-L-Lâhi wa 'anna-L-Lâha muhzî-l-kâfirîna (2).

Rupture par Allah et Son Prophète des pactes qui les lient aux idolâtres (1) Pendant quatre mois encore vous pouvez circuler dans le pays. Mais sachez que vous n'aurez jamais raison d'Allah, et qu'Allah Lui, sou-mettra les infidèles (2).

D'après les dires d'Al-Bara Ben Azeb, cette sourate figure parmi les dernières qui furent révélées à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, et le dernier verset est le suivant: **«On t'interroge. Dis-leur: «Voici la règle d'Allah sur les collatéraux...»** [Coran IV, 176].

On remarque qu'elle ne commence pas par l'invocation du Miséricordieux, c'est que les compagnons, en transcrivant le Coran, ne l'ont pas citée en imitant le prince des croyants Othman Ben Affan -que Dieu l'agrée et le rende satisfait-.

Les premiers versets de cette sourate furent descendus au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, lors de son retour de l'expédition de Tabouk où il chargea Abou Bakr de présider à la mission du pèlerinage en cette année, et afin d'apprendre aux hommes les rites de ce devoir, d'avertir les polythéistes qu'il leur sera interdit de faire le pèlerinage après cette année-ci et de réciter aux gens cette sourate: **«Rupture par Allah et Son Prophète....»** Abou Bakr fut suivi par Ali Ben Abi Taleb comme nous allons en parler plus loin.

Cette «rupture» signifie un désaveu de la part de Dieu et de Son Prophète à l'égard des polythéistes avec lesquels ils ont conclu un pacte.

«Pendant quatre mois encore vous pouvez circuler dans le pays». Ce verset fut le sujet d'une controverse dans les opinions entre les exégètes:

On a dit qu'il s'agit de ceux avec qui ont conclu un pacte permanent, ou un pacte dont la durée est inférieure à quatre mois, dans ce cas on lui accorde un temps complémentaire pour les compléter. Quant à ceux dont le pacte expire après un temps limité, en jouiront tant que la date n'a pas échu, en se référant à ce verset: **«Exécutez les engagements que vous avez pris envers eux jusqu'au terme fixé»** [Coran IX, 4]. Enfin quiconque avait conclu un pacte avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, en jouira jusqu'à l'écoulement de ce terme.

Ibn Abbas a commenté cela en disant: «A ceux qui avaient conclu un pacte avec l'Envoyé de Dieu, Dieu leur fixa une période de quatre mois pendant laquelle ils voyageraient librement. Et à ceux qui ne jouissent pas d'un tel pacte, Il octroya une date qui échoira après l'écoulement des mois sacrés. Il ordonna à son Prophète qu'à la date échue, il devra combattre ces derniers jusqu'à ce qu'ils embrassent l'Islam. Quant à ceux qu'un pacte vous lie à eux, après l'écoulement de quatre mois, à partir du jour de sacrifice jusqu'au dixième jour de Rabi' deuxième, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - fut ordonné également de combattre ces gens-là tant qu'ils n'auront pas embrassé l'Islam.

Moujahed a précisé que ce verset concerne surtout les tribus

Khouza'a et Medlej et d'autres qui jouissaient d'un pacte. Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, en retournant de l'expédition de Tabouk et voulant accomplir le pèlerinage, dit aux hommes: «Puisque les idolâtres font la circumambulation nus autour de la Ka'ba, je n'aime pas être présent à ce spectacle». Il envoya Abou Bakr et Ali -que Dieu les agrée- pour aller dire aux hommes qui se trouvaient en ce moment-là à Zil-Mijaz et en d'autres endroits où ils pratiquaient le commerce surtout dans les foires, que ceux qui bénéficient d'un pacte ne seront en sécurité que pendant quatre mois. Puis à l'expiration de cette période qui commençait au 20 Zoul-Hijja et terminait le 10 de Rabi' deuxième, ils n'auraient aucun droit à la protection tant qu'ils ne se convertissent pas.

وَأَذَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ إِلَى ٱلنَّاسِ يَوْمَ ٱلْحَجِّ ٱلْأَكْبَرِ أَنَّ ٱللَّهَ بَرِىٓءٌ مِّنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ وَرَسُولُهُۥ فَإِن تُبْتُمْ فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّكُمْ غَيْرُ
مُعْجِزِى ٱللَّهِ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣﴾

wa 'aḏânum-mina-L-Lâhi wa rasûlihî 'ilâ-n-nâsi yawma-l-ḥajji-l-'akbari 'anna-L-Lâha barî'um mina-l-mušrikîna wa rasûluhû fa'in tubtum fahuwa ḫayru-l-lakum wa 'in tawallaytum fa'lamû 'annakum ġayru mu'jizî-L-Lâhi wa bašširi-l-laḏîna kafarû bi 'aḏâbin 'alîmin (3).

D'ordre d'Allah et de Son Prophète, il devra être porté à la connaissance des hommes, le jour du pèlerinage solennel, qu'Allah et son Prophète sont déliés de tout pacte avec les idolâtres. S'ils se soumettent, ce ne sera que profit pour eux. S'ils s'obstinent, qu'ils sachent qu'ils n'auront jamais raison d'Allah. Annonce aux infidèles un châtiment rigoureux (3).

Ce fut donc une proclamation de la part de Dieu et de Son Prophète aux gens le jour «**du pèlerinage solennel**» c'est à dire le jour du sacrifice où l'on accomplit le rite le plus méritoire, cette proclamation consistait à faire connaître aux hommes «**qu'Allah et Son Prophète sont déliés de tout pacte avec les idolâtres**». Mais elle ne s'arrêta pas là, car elle appela ces idolâtres à revenir à Dieu repentants en reniant tout polythéisme et égarement, et cela «**ne sera que profit pour eux**» En cas où ils persévèrent dans leur incrédulité «**qu'ils sachent qu'ils n'auront jamais**

raison d'Allah» en d'autres termes ils ne pourront plus rendre le Seigneur à l'impuissance car Il est capable d'eux à tout moment et ils sont sous Son autorité. **«Annonce aux infidèles un châtiment rigoureux»** qui consiste à l'humiliation et aux malheurs dans le bas monde, les chaines, carcans et massues en fer dans l'autre.

Il est cité dans le Sahih de Boukhari que Abou Houraira a rapporté: «Je fus parmi ceux qu'Abou Bakr avait envoyés à Mina le jour du sacrifice pour annoncer qu'après cette année aucun idolâtre ne pourra faire le pèlerinage, ni un homme en nudité totale de faire les tournées processionnelles. Le jour du pèlerinage solennel -ou le grand pèlerinage- est le jour du sacrifice. En cette année-là, Abou Bakr rejeta toute alliance avec les gens et l'année où L'Envoyé de DIeu - qu'Allah le bénisse et le salue -. fit le pèlerinage de l'adieu, aucun idolâtre n'y participa».

Quant à l'imam Ahmed, il a rapporté que Abou Houraira a dit: «J'accompagnais Ali Ben Abi Taleb quand l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - l'envoya chez les Mecquois pour leur réciter la sourate du Repentir». On lui demanda: «A quoi appeliez-vous les gens?» Il répondit: «Nous leur annoncions que seule une âme croyante entrerait au Paradis, qu'aucun homme nu ne pourrait faire la circumambulatin autour de la Maison, que celui qu'un pacte le lie à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, la validité de ce pacte ne devrait pas dépasser les quatre mois, et après l'écoulement de cette période Dieu et Son Messager désavoueraient les polythéistes, et enfin aucun idolâtre n'aurait le droit de faire le pèlerinage à la Maison après cette année, Et Abou Houraira d'ajouter: «J'annonçais cela aux hommes à haute voix qu'à la fin ma voix fut éraillée».

Mouhammad Ben Ishaq, de sa part, rapporte: «Après que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - ait chargé Abou Bakr de présider au pèlerinage pour enseigner aux hommes ses rites, la sourate du Repentir lui fut révélée. On lui dit: «O Envoyé de Dieu, pourquoi ne charges-tu pas quelqu'un pour avertir Abou Bakr?» - Non, répondit-il, je dois moi-même mettre Abou Bakr au courant de cette sourate, ou un de ma famille». Puis il manda ALi et lui dit: «Retiens ces versets de la sourate du Repentir et, une fois les hommes réunis à

Mina pour sacrifier, annonce-leur que nul incrédule n'entrera au Paradis, aucun idolâtre ne pourra après cette année faire le pèlerinage et aucune personne à l'état de nudité ne fera la circumambulation autour de la Maison. Quiconque avait conclu un pacte avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - il en jouira jusqu'à la date de son expiration».

Ali monta «Al 'Adba'», la chamelle de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et parvint à atteindre Abou Bakr en route. En le voyant, Abou Bakr lui demanda: «Es-tu venu me rejoindre en tant que chef ou subordonné?» - Subordonné, répondit-il. Puis tous les deux poursuivirent leur course -avec les autres fidèles- et arrivés au lieu destiné, ils firent halte là où les hommes avaient l'habitude de faire leur campement du temps de l'ignorance (Jahilia).

Le jour de sacrifice, Ali se leva en orateur et annonça aux gens ce dont il en fut chargé de communiquer. Il leur dit: «Hommes! Un incrédule n'entrera pas au Paradis, après cette année un idolâtre n'aura pas le droit de faire le pèlerinage et un homme nu ne pourra non plus faire les tournées processionnelles autour de la Maison. Celui qu'un pacte le lie à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a le droit d'en jouir jusqu'à la date de son expiration». Tous ces ordres furent exécutés.

Deux interprétations ont été données au terme: «Pèlerinage solennel» ou «grand pèlerinage»:

La **première:** est celle de 'Ata qui a dit qu'il s'agit de la station à Arafa. Elle est aussi adoptée par Abbad Al-Basri qui a rapporté: «J'ai entendu Omar Ben Al-Khattab dire: «Aujourd'hui c'est le jour de 'Arafa. c'est le jour du grand pèlerinage, nul n'a le droit de le jeûner». Plus tard je fis le pèlerinage puis je me rendis à Médine et je demandai voir l'homme le plus avisé parmi ses habitants, on me désigna Sa'id Ben Al-Moussaiab. En le rencontrant je lui dis: «Comme tu es l'homme que je cherche, informe-moi au sujet du jeûne du jour de 'Arafa?» Il me répondit: «Je vais te transmettre l'opinion d'un homme qui était mille fois meilleur que moi, qui est 'Omar -ou suivant une variante: Ibn Omr. Il interdisait aux hommes de jeûner en ce jour leur disant qu'il est le grand pèlerinage.

La **deuxième:** Al-Hareth Al-A'war a rapporté qu'il a demandé Ali à propos du grand pèlerinage et il lui a répondu qu'il est le jour du sacrifice. Telle était aussi l'opinion de 'Abdullah Ben Abi Awfa, et de Al-Moughira Ben Chou'ba. Ce que soutient encore cette opinion, est ce récit raconté par Abdul-Rahman Ben Abi Bakra d'après son père: «En ce jour-là (le jour du sacrifice), l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - s'assit sur sa monture que les gens la tenaient par le licol. Il leur demanda: *«Quel jour sommes-nous?»* Nous gardâmes le silence croyant qu'il va lui donner un autre nom. Puis il poursuivit: *«N'est-il pas le jour du grand pèleriange?»* ***(Rapporté par Ibn Jarir)***[1].

إِلَّا ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ثُمَّ لَمْ يَنقُصُوكُمْ شَيْـًٔا وَلَمْ يُظَٰهِرُوا۟ عَلَيْكُمْ أَحَدًا فَأَتِمُّوٓا۟ إِلَيْهِمْ عَهْدَهُمْ إِلَىٰ مُدَّتِهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٤﴾

'illâ-l-ladîna 'âhattu mina-l-mušrikîna tumma lam yanquṣukum šay'an wa lam yuẓâhirû 'alaykum 'aḥadan fa'atimmû 'ilayhim 'ahdahum 'ilâ muddatihim 'inna-L-Lâha yuḥibbu-l-muttaqîna (4).

Cette mesure ne s'applique pas aux idolâtres avec qui vous avez conclu des pactes et qui les ont fidèlement observés, ni à ceux qui n'ont favorisé aucune entreprise contre vous. Exécutez les engagements que vous avez pris envers eux jusqu'au terme fixé. Allah aime les gens de bonne foi (4).

C'est une mesure exceptionnelle et ne s'applique qu'à ceux qui ont conclu avec les musulmans un pacte permanent. Une période de quatre mois leur est octroyée pour parcourir la terre et chercher un asile où ils trouveront leur salut. Quant à ceux qui jouissent d'un pacte à date limitée, ce pacte sera observé jusqu'au terme fixé. Mais de toute façon les uns et les autres doivent durant la validité du pacte respecter ses clauses sans aider quiconque contre les musulmans. C'est pourquoi Il exhorte les fidèles à respceter leur engagement pris vis-à-

---

(1) عن عبد الرحمن بن أبي بكرة عن أبيه قال: لما كان ذلك اليوم قعد رسول الله ﷺ على بعير له وأخذ الناس بخطامه أو زمامه فقال: «أي يوم هذا؟» قال: فسكتنا حتى ظننا أنه سيسميه سوى اسمه، فقال: «أليس هذا يوم الحج الأكبر؟» رواه ابن جرير.

vis de cette catégorie des polythéistes, **«Allah aime les gens de bonne foi»** ceux qui Le craignent.

فَإِذَا ٱنسَلَخَ ٱلْأَشْهُرُ ٱلْحُرُمُ فَٱقْتُلُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَٱحْصُرُوهُمْ
وَٱقْعُدُوا۟ لَهُمْ كُلَّ مَرْصَدٍ ۚ فَإِن تَابُوا۟ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّوا۟
سَبِيلَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ٥

fa 'idâ-n-salaha-l-'ašhuru-l-hurumu faqtulû-l-mušrikîna haytu wajattumûhum wa hudûhum wa-hsurûhum waq'udû lahum kulla marsadin fa'in tâbû wa 'aqâmû-s-salâta wa 'ā tû-z-zakâta fahallû sabîlahum 'inna-L-Lâha gafûr-r-Rahîmun (5).

A l'expiration des quatre mois sacrés, combattez les idolâtres partout où vous les trouverez, capturez-les, cernez-les, coupez-leur toute retraite. S'ils se soumettent, s'ils observent la prière et paient la dîme, laissez-les en paix. Allah est miséricordieux et clément (5).

Quels sont ces mois sacrés? Une question qui a suscité tant d'opinions:

- Ibn Jarir a dit qu'il s'agit des quatre mois cités dans ce verset: **«Quatre de ces mois sont sacrés. Voilà la vérité»** [Coran IX, 36].

- Ibn Jarir a ajouté une autre fois que le dernier de ces mois est Mouharram; ceci est un sujet discutable.

- Ibn Abbas a précisé qu'ils sont la période octroyée aux idolâtres pour circuler dans le pays selon le verset. Puis Dieu a dit: **«A l'expiratoin des quatre mois sacrés»** c'est à dire: après l'écoulement des quatre mois désignés où tout combat est interdit, et pour permettre à ces gens-là de se décider de leur sort durant, partout où vous les trouverez, tuez-les.

Nous allons revenir à cette question plus loin. Après cette période déterminée, l'ordre de combattre les idolâtres fut donné **«combattez les idolâtres partout où vous les trouverez»** sans distinction entre un pays et un autre, toutefois il y a une exception qui est la Maison Sacrée selon ce verset: **«Ne les combattez pas dans l'oratoire sacré à moins qu'ils ne vous y attaquent. S'ils vous y attaquent, tuez-les»** [Coran II, 191].

Il a donné ensuite le choix aux fidèles qui pourront se contenter de capturer les idolâtres, ou de les cerner en les assiégeant et en leur dressant des embuscades: soit dans leurs forteresses, soit dans les routes qu'ils empruntent afin de les contraindre et opter ou bien pour la conversion, ou bien pour la mort.

Une fois ces polythéistes soumis en traduisant cette soumission par des pratiques religieuses imposées: «**S'ils observent la prière et paient la dîme, laissez-les en paix. Allah est miséricordieux et clément**».voilà comment on doit les traiter; une façon qu'a adoptée Abou Bakr après le départ du Prophète, à l'égard de ceux qui ont refusé de payer la zakat en se basant sur ce verset qui interdit leur combat jusqu'à leur conversion et l'acquittement de leurs obligations cultuelles.

Donc ce qu'on doit demander aux idolâtres consiste à les appeler: à la profession de la foi, l'observance de la prière qui est le droit sacré de Dieu à Lui la puissance et la gloire, puis l'acquittement de la zakat qui est le droit des pauvres et misérables qui est aussi considéré comme étant l'œuvre la plus noble à l'égard des créatures. C'est pourquoi on trouve dans le Coran plusieurs versets (qu dépassent les 80) où Dieu a joint la prière à l'aumône -ou la zakat qui est l'aumône légale-.

Il est cité dans les deux Sahihs que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, et que Mouhammad est l'Envoyé de Dieu, de s'acquitter de la prière, de verser la zakat...»* ***(une partie du hadith rapporté par Boukhari et Mouslim)***[1].

En commentant ce hadith, Abdullah Ben Mass'oud a dit: «vous êtes ordonnés de s'acquitter de la prière et verser la zakat. Quiconque ne paye pas la zakat, ses prières ne seront plus agréées» Et Ibn Aslam de dire également: «Dieu refuse d'accepter toute prière si la zakat n'est pas payée. Que Dieu fasse miséricorde à Abou Bakr comme il était versé dans la religion».

---

(1) قد جاء في الصحيحين: «أمرت أن أقاتل الناس حتى يشهدوا أن لا إله إلا الله وأن محمداً رسول الله ويقيموا الصلاة ويؤتوا الزكاة».

L'imam Ahmed rapporte d'après Anas que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Mouhammad est l'Envoyé de Dieu. S'ils se dirigent vers notre qibla (en priant), mangent de nos bêtes égorgées (en suivant les règles) et prient comme nous prions, leur sang et leurs biens seront interdits à moins qu'il n'y ait une transgression à la loi. S'ils font tout cela ils jouiront des mêmes droits que les musulmans et observeront les mêmes obligations»*[1].

Le repentir de ces idolâtres, comme a dit Anas, consiste à renier leurs dieux, à adorer le Seigneur, à faire la prière et à verser la zakat. Dieu a dit à leur propos dans un autre verset: «**S'ils se soumettent, s'ils observent la prière, et s'ils paient la dîme, ce sont vos frères en religion**» [Coran IX, 11].

Le verset cité auparavant, selon les dires de Ad-Dahak, a mis fin à tout pacte conclu entre le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et les polythéistes tant au contenu qu'à la durée. On lui a donné l'épithète «Le verset de l'épée». C'est à dire qui stipule le combat contre tout polythéiste. Mais il fut abrogé, plus tard, par ce verset: «**A la fin de la guerre, libérez-les ou échangez-les**» [Coran XLVII, 4] selon les dires de Ad-Dahak et As-Souddy, et selon Qatada il n'était pas abrogé:

وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ٱسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ ثُمَّ أَبْلِغْهُ مَأْمَنَهُۥ
ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَعْلَمُونَ ﴿٦﴾

wa 'in 'aḥadum mina-l-mušrikîna-s-tajâraka fa 'ajirhu ḥattâ yasma'a kalâma-L-Lâhi ṯumma 'ablighu ma'manahu ḏâlika bi 'annahum qawmu-lâ ya'lamûna (6).

Si un idolâtre demande ta protection, accorde-la-lui pour lui permettre

---

(1) روى الإمام أحمد عن أنس أن رسول الله ﷺ قال: «أمرت أن أقاتل الناس حتى يشهدوا أن لا إله إلا الله وأن محمداً رسول الله، فإذا شهدوا أن لا إله إلا الله وأن محمداً رسول الله، واستقبلوا قبلتنا، وأكلوا ذبيحتنا، وصلوا صلاتنا فقد حرمت علينا دماؤهم وأموالهم إلا بحقها، لهم ما للمسلمين وعليهم ما عليهم».

d'entendre la parole d'Allah. Puis, fais-le reconduire en lieu sûr. Cette mesure est justifiée par l'ignorance de ces gens (6).

Si Dieu avait ordonné à Son Prophète de combattre les idolâtres partout où il les trouvera, Il l'exhorte, en d'autre part, à accorder sa protection à quiconque la lui demande, dans le but d'entendre la parole de Dieu, c'est à dire le Coran, et afin que cela constitue un argument contre lui au jour de la résurrection. **«Puis, fais-le reconduire en lieu sûr»** et d'y rester la période nécessaire pour rentrer plus tard chez lui sain et sauf. Car ce sont des gens qui ne savent pas que cette mesure n'a été imposée que pour leur permettre d'avoir une idée de la religion de Dieu, de se convertir, et par la suite ce message sera propagé partout dans les quatre coins du monde.

L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - accordait sa protection à quiconque venait la lui demander voulant en même temps être dirigé dans la vie présente. Le jour de Houdaybya, les Mecquois idolâtres qui étaient venus conclure avec lui le pacte connu, ont pu constater et voir le grand respect et la vénération que les fidèles réservaient à leur Prophète, des choses qui n'ont pas vues ni dans la cour d'un César ni dans le palais d'un autre roi. En retournant chez les leurs, ils leur racontèrent comment les musulmans étaient à l'égard de leur Prophète, et ce fut une parmi les autres raisons qui les portèrent à se convertir.

On a raconté que, lorsque l'émissaire de Moussailama l'imposteur, vint chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - celui-là lui demanda: «Attestes-tu que Moussailama est l'envoyé de Dieu?» - Oui, répondit-il. Et le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - de répliquer: «Si on avait le droit d'exécuter les émissaires, je t'aurais tranché la tête».

Le but que vise ce verset consiste à accorder une protection à quiconque vient la demander en se déplaçant d'un pays où une guerre est déclenchée vers un autre où règne l'Islam, soit-il pour un commerce, pour implorer une conciliation, ou autre chose, d'un gouverneur -imam- ou de son assistant tant qu'il tergiverse pour se convertir, jusqu'à son retour à son propre pays.

En commentant ce fait, les ulémas ont jugé qu'il ne faut pas lais-

ser un tel indivdu demeurer, en tant qu'idolâtre, plus que quatre mois dans un pays musulman, bien que certains parmi eux ont fixé la durée maximale à un an».

كَيْفَ يَكُونُ لِلْمُشْرِكِينَ عَهْدٌ عِندَ ٱللَّهِ وَعِندَ رَسُولِهِۦٓ إِلَّا ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّمْ
عِندَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۖ فَمَا ٱسْتَقَٰمُوا۟ لَكُمْ فَٱسْتَقِيمُوا۟ لَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٧﴾

kayfa yakûnu li-l-mušrikîna 'ahdun 'inda-L-Lâhi wa 'inda rasûlihî 'illâ-l-lad̲îna 'âhattum 'inda-l-masjidi-l-ḥarâmi famastaqâmû lakum fastaqîmû lahum 'inna-L-Lâha yuḥibbu-l-muttaqîna (7).

Comment concevoir que des idolâtrs puissent pactiser avec Allah et Son Prophète, à moins que ce ne soient ceux de l'oratoire sacré?. Avec ceux-ci, soyez loyaux, tant qu'ils le seront eux-mêmes à votre égard. Allah aime les gens de bonne foi (7).

Dieu montre pourquoi Il a désavoué les polythéistes et leur a accordé les quatre mois pour s'amender, sinon ils seront tués où on les trouvera. Après cela «**comment concevoir que des idolâtres puissent pactiser avec Allah et Son Prophète**» en leur donnant asile et sécurité du moment qu'ils renient Dieu et Son Messager?. Exception faite pour ceux «**de l'oratoire sacré**» qui ont conclu un pacte le jour de Houdaybya. Ceux-là aussi longtemps qu'ils seront sincères avec vous et observeraient le pacte qu'il avaient conclu, sans qu'il y aura une hostilité de part et d'autre, soyez sincères avec eux car Dieu aime ceux qui Le craignent et qui ont la bonne foi.

En effet, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et les musulmans respectèrent cet engagement pris vis-à-vis des idolâtres au mois de Zoul-Qi'da en l'an 6 après l'Hégire. Mais plus tard, les idolâtres trahirent ce pacte et et aidèrent leurs alliés Bani Bakr contre ceux du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - les Banou Khouza'a, même ils les tuèrent à l'intérieur de l'enceinte sacrée. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dut alors leur déclarer la guerre et les attaquer au mois de Ramadan en l'an 8 et Dieu lui accorda la conquête de La Mecque. Il relâcha ceux qui se sont convertis après leur défaite en les appelant les «libérés» qui étaient au nombre de

2000 environ. Quant à ceux qui préféraient rester incrédules durent prendre la fuite. Il leur accorda un délai de quatre mois pour parcourir dans les pays et se décider de leur propre sort. Parmi eux figuraient Safwan Ben Oumaya, Ikrima Ben Abi Jahl et d'autre, puis Dieu les a dirigés vers l'Islam et ils se convertirent.

كَيْفَ وَإِن يَظْهَرُوا عَلَيْكُمْ لَا يَرْقُبُوا فِيكُمْ إِلًّا وَلَا ذِمَّةً يُرْضُونَكُم
بِأَفْوَاهِهِمْ وَتَأْبَىٰ قُلُوبُهُمْ وَأَكْثَرُهُمْ فَاسِقُونَ ﴿٨﴾

kayfa wa 'iy-yazharû 'alaykum lâ yarqubû fîkum 'illan walâ dimmatan yurdûnakum bi 'afwâhihim wa ta'bâ qulûbuhum wa 'aktaruhum fâsiqûna (8).

Comment le concevoir, alors que, s'ils étaient les plus forts, ils ne tiendraient compte ni de lien du sang ni de la parole donnée? En paroles, ils recherchent votre sympathie alors que leurs cœurs se refusent. Le plus grand nombre manque de scrupules (8).

Dans ce verset, Dieu exhorte les fidèles à être hostiles envers ces idolâtres et les désavouer, en montrant qu'ils ne méritent pas de jouir d'aucun pacte à cause de leur polythéisme et leur reniement du Prophète et de son Message. S'ils l'avaient emporté sur les musulmans, ils n'auraient respecté à leur égard ni alliance ni pacte, étant donné que la plupart d'entre eux sont des pervers.

اشْتَرَوْا بِآيَاتِ اللَّهِ ثَمَنًا قَلِيلًا فَصَدُّوا عَن سَبِيلِهِ إِنَّهُمْ سَاءَ مَا كَانُوا
يَعْمَلُونَ ﴿٩﴾ لَا يَرْقُبُونَ فِي مُؤْمِنٍ إِلًّا وَلَا ذِمَّةً وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُعْتَدُونَ
﴿١٠﴾ فَإِن تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَإِخْوَانُكُمْ فِي الدِّينِ وَنُفَصِّلُ
الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿١١﴾

štarw bi 'ãyâti-L-Lâhi tamanan qalîlan fasaddû 'an sabîlihî 'innahum sã'a mâ kânû ya'malûna (9) lâ yarqubûna fî mu'minin 'illan wala dimmatan wa 'ulã'ika humu-l-mu'tadûna (10) fa 'in tâbû wa 'aqâmû-s-salâta wa 'ãtû-z-zakâta fa 'ihwânukum fî-d-dîni wa nufassilu-l-'ãyâti liqawmir ya'lamûna (11).

Ils trafiquent à vil prix des enseignements d'Allah et détournent leurs prochains de Sa voie. Quelle détestable attitude (9) S'agit-il d'un croyant, ils ne respectent ni les liens de sang ni la parole donnée? Ils sont intraitables (10) S'ils se soumettent, s'ils observent la prière et s'ils paient la dîme, ce sont vos frères en religion. Nous commentons ainsi nos enseignements à ceux qui peuvent les comprendre (11).

Ces gens-là, au lieu de suivre les enseignements de Dieu, ils s'adonnèrent aux plaisirs éphémères du bas monde et troquèrent à vil prix les Signes du Seigneur. En plus, ils **«Détournent leurs prochains de Sa voie»** en les écartant afin de ne plus suivre le chemin de la vérité. Leurs actes sont très mauvais.

وَإِن نَّكَثُوٓاْ أَيۡمَٰنَهُم مِّنۢ بَعۡدِ عَهۡدِهِمۡ وَطَعَنُواْ فِي دِينِكُمۡ فَقَٰتِلُوٓاْ أَئِمَّةَ
ٱلۡكُفۡرِ إِنَّهُمۡ لَآ أَيۡمَٰنَ لَهُمۡ لَعَلَّهُمۡ يَنتَهُونَ ﴿١٢﴾

wa 'in nakaṯû 'aymânahum min ba'di 'ahdihim wa ṭa'anû fî dînikum faqâtilû 'a'immata-l-kufri 'innahum lâ 'aymâna lahum la'allahum yantahuna (12).

S'ils violent leurs engagements et s'ils attaquent votre religion, combattez ces suppôts de l'impiété. Ils n'ont aucune loyauté. Peut-être cesseront-ils leurs méfaits (12).

Si après le pacte ils violent leurs serments et attaquent votre religion en la dénigrant, combattez-les. On a tiré de ce verset une sentence que celui qui insulte l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et attaque l'Islam, devra être exécuté.

«Combattez les suppôts de l'impiété» les chefs de l'infidélité et les meneurs de l'incrédulité tels que Abou Jahl, Chaiba et Oumaya Ben Khalaf, selon Qatada. Mais il s'avère que ce verset concerne tous les polythéistes de Qoraïch.

أَلَا تُقَٰتِلُونَ قَوۡمٗا نَّكَثُوٓاْ أَيۡمَٰنَهُمۡ وَهَمُّواْ بِإِخۡرَاجِ ٱلرَّسُولِ وَهُم بَدَءُوكُمۡ
أَوَّلَ مَرَّةٍۚ أَتَخۡشَوۡنَهُمۡۚ فَٱللَّهُ أَحَقُّ أَن تَخۡشَوۡهُ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ﴿١٣﴾ قَٰتِلُوهُمۡ

يُعَذِّبْهُمُ ٱللَّهُ بِأَيْدِيكُمْ وَيُخْزِهِمْ وَيَنصُرْكُمْ عَلَيْهِمْ وَيَشْفِ صُدُورَ قَوْمٍ مُّؤْمِنِينَ ﴿١٤﴾ وَيُذْهِبْ غَيْظَ قُلُوبِهِمْ ۗ وَيَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٥﴾

'alâ tuqâtilûna qawman nakaṯû 'aymânahum wa hammû bi 'iḫrâji-r-rasû-li wahum bada 'ûkum 'awwala marratin 'ataḫšawnahum fa-L-Lâhu 'aḥaqqu 'an taḫšawhu 'in kuntum mu'minîna (13) qâtilûhum yu'aḏḏib-hûmu-L-Lâhu bi-'aydikum wa yuḫzihim wa yanṣurkum 'alayhim wa yaš-v > fi ṣudûra qawmim-mu'minîna (14) wa yuḏhib ġayẓa qulûbihim wa yatûbu-L-Lâhu 'alâ may-yašâ'u wa-L-Lâhu 'Alîmun Ḥakîmun (15).

Pourquoi hésitez-vous à combattre un peuple qui a violé ses serments et qui a voulu bannir le Prophète? Pourtant, c'est ce peuple qui a commencé les hostilités. Le craignez-vous? c'est Allah qu'il faut craindre si vous êtes croyants (13). Combattez-les Allah les châtiera par vos mains. Ils les humiliera, vous donnera la victoire sur eux et apaisera les cœurs des croyants (14) Il dissipera leurs rancœurs. Allah agrée qui Il veut. Il est omniscient et sage (15).

Il y en a là aussi une exhortation et une incitation à combattre les idolâtres qui ont cherché à expulser l'Envoyé de Dieu de La Mecque. Comme Dieu le montre aussi dans ce verset: **«Les infidèles trament un complot contre toi pour te faire prisonnier te tuer ou te bannir»** [Coran VIII, 30] et dans celui-ci: **«Par leurs persécutions, ils ont été sur le point de te faire abandonner le pays»** [Coran XVII, 76].

Puis Dieu montre que les idolâtres étaient les premiers à manifester leur hostilité soit le jour de Badr selon les dires de certaines, soit, selon d'autres, quand ils ont violé le pacte et combattu à côté de Bani Bakr contre la tribu Khouza'a l'alliée du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - Il se demande ensuite en parlant de ce peuple perfide: **«Le craignez-vous? C'est Allah qu'il faut craindre si vous êtes croyants»** Dieu mérite plus qu'eux d'être redouté. L'ordre du combat fut donné à la suite: **«Combattez-les. Allah les châtiera par vos mains-Il les humiliera, vous donnera la victoire sur eux et apaisera les cœurs des croyants»**. Un ordre qui concerne tous ceux qui ont la foi pour combattre les polythéistes. Dieu accueille de qui Il veut le repentir car Il connait parfaitement ce qu'il convient à ses serviteurs, et Il est sage dans ses actes et paroles en les soumettant à ses lois.

أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تُتْرَكُوا۟ وَلَمَّا يَعْلَمِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ جَٰهَدُوا۟ مِنكُمْ وَلَمْ يَتَّخِذُوا۟ مِن
دُونِ ٱللَّهِ وَلَا رَسُولِهِۦ وَلَا ٱلْمُؤْمِنِينَ وَلِيجَةً ۚ وَٱللَّهُ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾

'am ḥasibtum 'an tutraqû wa lammâ ya'lami-L-Lâhu-l-ladîna jâhadû minkum wa lam yattaḥidû min dûni-L-Lâhi walâ rasûlihî wala-l-mu'minîna walîjatan wa-L-Lâhu ḫabîrum bimâ ta'malûna (16)

Ne croyez pas qu'Allah va vous laisser comme vous êtes sans distinguer ceux d'entre vous qui combattent pour sa cause et ne nouent d'autres rapports qu'avec Lui, Son Prophète et les croyants? Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites (16).

Les hommes pensent-ils que Dieu leur fera relâche tant qu'Il ne les a pas éprouvés, a connu d'entre eux qui ont combattu pour Sa cause et ceux qui ne l'ont pas fait et a distingué entre ceux qui sont sincères et ceux qui sont menteurs, ainsi pour connaître ceux qui n'auront pas cherché d'alliés en dehors de Lui, de Son Prophète et des croyants?

Cette épreuve est donc inévitable afin de connaître la fermeté de la foi car Il a dit: «**Les hommes croient-ils qu' en se disant croyants, Allah leur évitera toute épreuve?**» [Coran XXIX, 2] et: «**Allah ne saurait laisser les fidèles dans l'état où ils sont**» [Coran III, 179]. Donc lorsque Dieu a imposé le devoir de combattre pour Sa cause, Il a voulu connaître ceux qui se soumettent et ceux qui se rebellent, bien que cela ne lui serait nullement caché.

مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا۟ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ شَٰهِدِينَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِم بِٱلْكُفْرِ ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ وَفِى ٱلنَّارِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿١٧﴾ إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ
ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ
إِلَّا ٱللَّهَ ۖ فَعَسَىٰٓ أُو۟لَٰٓئِكَ أَن يَكُونُوا۟ مِنَ ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١٨﴾

mâ kâna li-l-mušrikîna 'ay-ya'murû mašajida-L-Lâhi šâhidîna 'alâ 'anfusihim bi-l-kufri 'ulâ'ika ḥabiṭat 'a'mâluhum wa fî-n-nâri hum

ḫâlidûna (17) 'innamâ ya'muru masâjida-L-Lâhi man 'ā mana bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'âḫiri wa 'aqâma-ṣ-ṣalâta wa 'ā tâ-z-zakâta wa lam yaḫša 'illâ-L-Lâha fa'asā 'ûlā 'ika 'iy-yakûnû mina-l-muhtadîna (18).

Il n'appartient pas anx infidèles d'entretenir le culte d'Allah, alors qu'ils sont les propres témoins de leur impiété. Leurs œuvres sont vaines et ils auront l'enfer pour séjour éternel (17) L'entretien du culte ne saurait être assuré que par ceux qui croient à Allah et au jour dernier, qui observent la prière et acquittent la dîme et qui ne craignent qu'Allah. Ceux-là ont des chances de faire leur salut (18).

Il n'appartient pas aux idolâtres de fréquenter et peupler les mosquées de Dieu qui ne sont établies que pour proclamer Son unicité, alors qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur incrédulité en actes et paroles. Voilà ceux dont leurs œuvres s'échouent et ils demeureront immortels dans le Feu.

En vérité, rien d'autres ne fréquentent les mosquées de Dieu que **«ceux qui croient à Allah et au jour dernier»**. A cet égard l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Lorsque vous voyez quelqu'un fréquenter souvent les mosquées, soyez témoins de sa foi»*.

Anas, rapporte que l'Envoyé de Diue - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Dieu dit: «Par Ma gloire et Ma puissance, Je pense parfois châtier les habitants de la terre, mais lorsque Je regarde ceux qui peuplent les mosquées, ceux qui s'aiment à cause de Moi et ceux qui implorent, dès l'aube Mon pardon, Je passe outre»* ***(Ibn Assaker a jugé que ce hadith est étrange)***[1].

A ce propos aussi Amr Ben Maïmoun Al-Awdi a dit: «Je vis du temps de quelques uns des compagnons de Mouhammad - qu'Allah le bénisse et le salue - qui disaient: «Les mosquées sont les maisons de Dieu sur terre, et il est du devoir de Dieu d'honorer qui y viennent Lui rendre visite».

---

(1) عن أنس مرفوعاً يقول الله: وعزتي وجلالي إني لأهم بأهل الأرض عذاباً، فإذا نظرت إلى عمار بيوتي، وإلى المتحابين فيّ، وإلى المستغفرين بالأسحار، صرفت ذلك عنهم» قال ابن عساكر: حديث غريب.

Ibn Abbas, quant à lui, a déclaré: Celui qui entend l'appel à la prière (adhâne), n'y répond pas et ne se rend pas à la mosquée pour prier, sa prière, plus tard, ne sera plus agréée car par ce faire, il aura désobéi à Dieu et à Son Prophète, et Dieu a dit: «**L'entretien du culte ne saurait être assuré que par ceux qui croient à Al'ah et au jour dernier**».

La prière est la pratique cultuelle accomplie par le corps, tandis que la zakat est la meilleure œuvre de charité dont son profit atteint les autres créatures. Ceux qui observent la prière et s'acquittent de la zakat ne craignent un autre que Dieu et ils «**ont des chances de faire leur salut**» et ils sont bien dirigés.

۞ أَجَعَلْتُمْ سِقَايَةَ ٱلْحَآجِّ وَعِمَارَةَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ كَمَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَجَٰهَدَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ لَا يَسْتَوُۥنَ عِندَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ
﴿١٩﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ أَعْظَمُ دَرَجَةً
عِندَ ٱللَّهِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ﴿٢٠﴾ يُبَشِّرُهُمْ رَبُّهُم بِرَحْمَةٍ مِّنْهُ وَرِضْوَٰنٍ
وَجَنَّٰتٍ لَّهُمْ فِيهَا نَعِيمٌ مُّقِيمٌ ﴿٢١﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥٓ أَجْرٌ
عَظِيمٌ ﴿٢٢﴾

'aja'altum siqâyata-l-hâjji wa 'imârata-l-masjidi-l-harâmi kaman 'âmana bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'âhiri wa jâhada fî sabîli-L-Lâhi la yastawûna 'inda-L-Lâhi wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-z-zâlimîna (19) 'al-ladîna 'âmanû wa hâjarû wa jâhadû fî sabîli-L-Lâhi bi 'amwâlihim wa 'anfusihim 'a'zamu darajatan 'inda-L-Lâhi wa 'ûlâ'ika humu-l-fâ'izûn (20) yubašširuhum rabbuhum bi rahmatim-minhu wa ridwânin wa jannâti-l-lahum fîhâ ma'îmum-muqîmun (21) hâlidîna fîhâ 'abadan 'inna-L-Lâha 'indahû 'ajrun 'azîmun (22).

Assimilerez-vous ceux qui distribuent l'eau aux pèlerins et entretiennent l'oratoire sacré à ceux qui croient en Allah et au jour dernier et qui combattent au service d'Allah? Non, ils ne sont pas égaux aux yeux d'Allah. Allah abandonne les insensés à leur sort (19) Ceux qui croient, qui ont émigré et mis leurs biens et leurs personnes au service d'Allah, ceux-là occuperont un rang plus élevé auprès d'Allah. Ils seront parmi les bienheu-

reux (20) Leur Seigneur leur promet sa bénédiction et ses grâces et des jardins où ils connaîtront une félicité éternelle (21) Ils s'y délecteront sans fin. Allah dispose de récompenses merveilleuses (22).

Ibn Abbas a dit que le premier verset fut révélé en réponse à Al-Abbas qui a déclaré aux musulmans: «Si vous nous avez précédés dans la foi, l'émigration et le combat pour la cause de Dieu, sachez que nous peuplions la mosquée sacrée, donnions à boire aux pèlerins et libérions les captifs» Dieu fit alors descendre ce verset: «**Assimilerez-vous ceux qui distribuent l'eau pèlerins...** jusqu'à la fin du verset. Il faut entendre par là que Dieu n'accepte aucune œuvre bonne ou de charité au moment où en est idolâtre.

Quant à Al-Nou'man Ben Bachlr Al-Ansari, il a raconté: «J'étais devant la chaire de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - avec certains de ses compagnons quand l'un a dit: «Je ne me soucierai pas de l'œuvre que je ferai après ma conversion à moins que ce ne soit l'abreuvage des pèlerins». Un autre déclara: «Plutôt le peuplement des mosquées est plus méritoire». Un troisième leur répondit: «Non, c'est le combat dans le sentier de Dieu». En les entendant, Omar Ben Al-Khattab les rabroua en leur disant: «Ne haussez pas vos voix devant la chaire de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, c'est un jour de vendredi». Après la prière j'entrerai chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - pour lui demander son avis au sujet de votre discussion. Omar accomplit sa mission, et Dieu à Lui la puissance et la gloire fit descendre ce verset: «**Assimilerez-vous ceux qui distribuent l'eau aux pèlerins et entretiennent l'oratore sacré...** jusqu'à la fin du verset.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوٓا۟ ءَابَآءَكُمْ وَإِخْوَٰنَكُمْ أَوْلِيَآءَ إِنِ ٱسْتَحَبُّوا۟ ٱلْكُفْرَ
عَلَى ٱلْإِيمَٰنِ ۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٣﴾ قُلْ إِن كَانَ ءَابَآؤُكُمْ
وَأَبْنَآؤُكُمْ وَإِخْوَٰنُكُمْ وَأَزْوَٰجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَٰلٌ ٱقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَٰرَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا
وَمَسَٰكِنُ تَرْضَوْنَهَآ أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَجِهَادٍ فِى سَبِيلِهِۦ
فَتَرَبَّصُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ بِأَمْرِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٤﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'âmanû lâ tattahidû 'âbâ'akum wa 'ihwânakum 'awliyâ'a 'inistahabbu-l-kufra 'alâ-l-'imâni wa man yatawallahum minkum fa'ûlâ'ika humu z-zâlimûna (23) qul 'in kâna 'âbâ'ukum wa 'abnâ'ukum wa 'ihwânukum wa 'azwâjukum wa 'ašîratukum wa 'amwâlumi-qtaraftumuhâ wa tijâratun tahâfûna kasâdahâ wa masâkinu tardawnahâ 'ahabba 'ilaykum mina-L-Lâhi wa rasûlihî wa jihâdin fî sabîlihî fatarabbasû hattâ ya'tiya-L-Lâhu ba'amrihî wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-l-fâsiqîna (24).

O croyants, au cas où vos pères et vos frères préféreraient l'impiété à la foi, ne les prenez pas pour confidents. Ceux qui les prendraient pour confidents commettraient une mauvaise action (23). Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos femmes, vos familles, vos biens, vos commerces dont la marche vous rend anxieux, vos souriantes demeures ont pour vous plus de prix que l'amour d'Allah, de Son Prophète et de Sa cause, redoutez la réaction d'Allah. Car Allah se désintéresse des mécréants (24).

Dieu ordonne aux croyants de s'écarter des incrédules même s'ils sont les pères, les frères et les enfants, et de ne plus prendre nul parmi eux pour ami et confident, car ces gens-là préfèrent l'incrédulité à la croyance. Ils les avertit d'agir contrairement à ses enseignements comme Il a dit: «**Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne sympathiseront jamais avec ceux qui combattent Dieu et Son Prophète, fussent-ils leur père, leur fils, leur frère ou leurs alliés?**» [Coran LVIII, 22].

Il demande ensuite à Son Messager de menacer ceux qui trouvent leurs pères, fils, épouses, clans, un négoce dont ils craignent le déclin et des demeures où ils se plaisent, leur sont plus chers que Dieu, Son Envoyé et le combat pour la cause de Dieu. Que ceux-là attendent donc à ce que vienne l'ordre de Dieu pour leur infliger le châtiment qu'ils méritent, car Dieu ne guide pas les méchants et les pervers.

L'imam Ahmed rapporte d'après Zouhra Ben Ma'bad, que son grand-père a dit: «Nous tenions compagnie à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - alors qu'il tenait Omar Ben Al-Khattab par la main quand celui-ci lui dit: «O Envoyé de Dieu, par Dieu, tu m'es plus cher que toute chose, mais je ne te préfère pas à moi-même» Il lui répondit: *«Nul d'entre vous n'est un vrai croyant tant qu'il ne m'aime plus que soi-même».* Et Omar de répliquer: «Tu m'es donc plus cher que

moi-même». Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - rétorqua: *«C'est maintenant ô Omar* (que tu es un vrai croyant» ***(Rapporté par Abdul-Razzaq, Mouslim, Abou Daoud, Ibn Mardaweih, Ibn Hibban et Ibn Jarir»***[1].

Ibn Omar, quant à lui, a rapporté qu'il a entendu l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dire: *«Si vous pratiquez la vente à terme (Al-'Ina)*[2]*, vous vous adonnez à la culture, vous vous contentez de la récolte en négligeant le combat dans la voie de Dieu, Dieu vous infligera une humiliation qui ne sera enlevée que lorsque vous retournerez à votre religion»* ***(Rapporté par l'imam Ahmed et Abou Daoud)***[3].

لَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ فِى مَوَاطِنَ كَثِيرَةٍ وَيَوْمَ حُنَيْنٍ إِذْ أَعْجَبَتْكُمْ كَثْرَتُكُمْ
فَلَمْ تُغْنِ عَنكُمْ شَيْـًٔا وَضَاقَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ ثُمَّ
وَلَّيْتُم مُّدْبِرِينَ ﴿٢٥﴾ ثُمَّ أَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَعَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ وَأَنزَلَ
جُنُودًا لَّمْ تَرَوْهَا وَعَذَّبَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْكَـٰفِرِينَ ﴿٢٦﴾ ثُمَّ
يَتُوبُ ٱللَّهُ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٧﴾

laqad naṣarakumu-L-Lâhu fî mawâṭina kaṯîratin wa yawma Hunaynin 'iḏ 'a'jabatkum kaṯrtukum falam tuġni 'ankum šay'an wa ḍâqat 'alaykumu-l-'arḍu bimâ raḥubat ṯumma wallaytum mudbirîna (25) ṯumma 'anzala-L-Lâhu sakînatahû 'alâ rasûlihî wa 'alâ-l-mu'minîna wa 'anzala

---

(1) روى الإمام أحمد عن زهرة بن معبد عن جده قال: كنا مع رسول الله ﷺ وهو آخذ بيد عمر بن الخطاب فقال: والله يا رسول الله لأنت أحب إليّ من كل شيء إلا من نفسي، فقال رسول الله ﷺ: «لا يؤمن أحدكم حتى أكون أحب إليه من نفسه»، فقال عمر: فأنت الآن والله أحب إليّ من نفسي، فقال رسول الله ﷺ: «الآن يا عمر» أخرجه عبد الرزاق ورواه مسلم أوبو داود وابن مردويه وابن حبان وابن جرير وهذا لفظه.

(2) Al-'Ina est le fait de vendre une marchandise à un terme puis de la reprendre à prix inférieur.

(3) عن ابن عمر قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «إذا تبايعتم بالعينة وأخذتم بأذناب البقر ورضيتم بالزرع وتركتم الجهاد سلط الله عليكم ذلاً لا ينزعه حتى ترجعوا إلى دينكم» رواه الإمام أحمد وأبو داود واللفظ له عن ابن عمر مرفوعاً.

junûda-l-lam tarawhâ wa 'addaba-l-ladîna kafarû wa dâlika jazâ'u-l-kâfirîna (26) tumma yatûbu-L-Lâhu mim ba'di dâlika 'alâ may-yašâ'u wa-L-Lâhu Gafûr-r-r-Rahîmun (27).

Allah vous a donné la victoire en maintes circonstances, notamment à Hounein. Ce jour-là, vous vous étiez fiés à votre nombre. Mais le nombre n'y fit rien. La terre, toute vaste qu'elle est, se déroba sous vos pieds. Vous prîtes la fuite en désordre (25). Puis Allah rendit confiance à Son Prophète et à Ses partisans. Il envoya à leur secours des troupes invisibles et mit en déroute les infidèles. C'est le châtiment réservé aux infidèles. (26) Ensuite, Allah accepta dans sa religion qui Il voulut. Allah est miséricordieux et clément (27).

Dieu rapelle aux fidèles, entre autres de Ses grâces, la victoire et le secours en plusieurs endroits surtout dans les expéditions en compagnie de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Cela n'était dû ni au nombre ni aux équipements, mais à une aide venue de Dieu. Le jour de Hounein surtout quand les musulmans se sont complus à leur grand nombre, et malgré cela ils prirent la fuite à l'exception d'une minorité d'entre eux qui résista avec le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - puis Dieu leur accorda la victoire afin qu'ils sachent qu'elle ne vient que de lui et avec Sa permission car «**combien de fois n'a-t-on pas vu une petite troupe disperser une grande avec la permission d'Allah?» Car Alalh est avec les persévérants»** [Coran II, 249].

La bataille eut lieu au mois de Chawal en l'an 8 après l'Hégire et la conquête de La Mecque. Après la prise de cette ville, l'établissement de l'ordre, la libération de ses habitants et la conversion de la majorité, on mit le Prophète au courant que la tribu Hawazen prépara une grande armée pour le combattre. Leur chef Malek Ben Awf An-Nadir était à la tête. Toute la tribu Thaqif y adhéra ainsi que quelques hommes de Bani Amr Ben Amer et Aoun Ben Amer. Tous les hommes accompagnés de leurs femmes, enfants, biens et troupeaux sortirent pour combattre l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -.

L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - vint à leur rencontre à la tête de son armée formée de mille guerriers qui avaient conquis La Mecque dont le nombre atteignait les dix mille et deux milles parmi les nouveaux convertis appelés «les libérés». Les deux trou-

pes se rencontrèrent dans une vallée où les Hawazinites étaient aux aguets. Lorsque les fidèles furent très proches, ils l'affrontèrent en tirant sur eux une nuée de flèches, brandirent leurs sabres et les attaquèrent comme un seul homme comme était tracée la tactique par leur chef Malek Ben Awf.

Les fidèles durent prendre la fuite, mais l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - monté sur sa mule «Achahba», la dirigeant du côté de l'ennemi alors que son oncle Al-Abbas la tenait par sa bride, s'écria: «Je suis le Prophète sans mentir, je suis le fils d'Abdul-Muttalleb». Une troupe ne dépassant pas la centaine des hommes, résista avec lui. Il demanda à son oncle Al-Abbas, qui possédait une voix très forte, d'annoncer aux fuyards: «O hommes de l'arbre», voulant désigner ceux qui lui ont prêté serment d'allégeance sous l'arbre à Houdaybya de ne plus fuir devant quiconque. Al-Abbas appela tantôt: «O ceux qui (se conforment aux enseignements) de la sourate de la vache».

Entendant ces cris, les hommes s'écrièrent: «Nous voilà à tes ordres». Ils rebroussèrent chemin vers l'endroit où se tenait le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -. Ceux qui dont leurs montures ne leur obéissaient pas, portèrent à nouveau leurs boucliers, laissèrent leurs montures et se joignirent au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - . Après la formation d'un petit régiment de ces fidèles, il leur ordonna d'être fermes et sincères dans leur combat. Puis il prit une poignée de sable et la jeta du côté des idolâtres, en invoquant Dieu par ces mots: «Mon Dieu, réalise ce que tu m'as promis». Chacun des idolâtres fut atteint par ce sable qui entra dans sa bouche ou ses yeux, et dut pour un certain temps cesser de combattre. Alors les musulmans purent les tuer ou les capturer et ils ne quittèrent le champ de bataille qu'après avoir achevé leur mission en amenant les prisonniers avec eux pour les présenter devant l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -

L'imam Ahmed rapporte que Yazid Ben Oussaïd a dit: «J'étais en compagnie de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - le jour de l'expédition de Hunaïn où la chaleur était torride, nous dûmes faire la sieste à l'ombre des arbres. Quand le soleil eut quitté le méri-

dien, je portai mon heaume, montai sur mon cheval et partis vers l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - qui était dans sa tente. -Que la paix de Dieu soit sur toi, ô Envoyé de Dieu, ainsi que Sa Miséricorde et Ses bénédictions, lui dis-je, je crois qu'il est temps de lever le camp» - Certes oui, répondit-il. Puis il appela Bilal qui s'abritait sous un arbre qui lui fournissait un ombrage épais. - Me voilà à ton service. s'écria-t-il, que Dieu t'accorde tout le bonheur et que mon âme soit une rançon pour toi. Il lui ordonna de lui seller le cheval. Le bât était fourré de fibres végétales et ne renfermait aucun signe de richesses ou d'ostentation.

«Durant la veille et la nuit, les hommes furent mis en rangées de bataille. Les cavaliers s'affrontèrent, et les fidèles prirent la fuite comme Dieu le montre: **«Vous prîtes la fuite en désordre»**. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - les appela: «Ô serviteurs de Dieu, je suis le serviteur de Dieu et Son Messager» Puis il ajouta: «O Mouhagériens, je suis le serviteur de Dieu et Son Messager». Puis il descendit de son cheval, prit une poignée de sable. L'homme qui était le plus proche de lui, ajouta le rapporteur, me raconta que le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - jeta le sable du côté des idolâtres en s'écriant: «Que ces visages soient enlaidis». Dieu le Très Haut mit alors les idolâtres en déroute.

«You'la Ben 'Ata a dit: «Les fils de ces idolâtres m'ont raconté d'après leurs pères que chacun d'entre eux avait reçu du sable qui lui remplissait la bouche et les yeux. Ils ont entendu ensuite un cliquetis des armes entre le ciel et la terre.

Il est cité dans les deux Sahihs qu'un homme demanda à Al-Bara Ben 'Azeb: «O Abou 'Amara, avez-vous fui l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - le jour de Hounaïn?» Il lui répondit: «Oui mais le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - résista. Les hommes de Hawazen étaient de bons archers, en nous élançant contre eux, ils durent se retirer et s'enfuir. Comme les fidèles s'occupèrent à ramasser les butins, les Hawazenites nous surprirent par leurs flèches qui obligèrent les fidèles à prendre la fuite. A ce moment je vis l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - sur sa mule blanche et Soufian Ben Al-Hareth la tenait par la bride, il disait: «Je suis le Prophète sans mentir, je suis le fils d'Abdul Muttaleb».

«Puis Allah rendit confiance à Son Prophète et à ses partisans» en les tranquillisant et les affermissant. **«Il envoya à leur secours des troupes invisibles»** c'est à dire les anges, comme a dit Ibn Jarir d'après Abdul Rahman l'affranchi d'Ibn Barthan qui a raconté: «Un homme qui combattait à côté des polythéistes le jour de Hounaïn m'a dit: «Lorsque nous rencontrâmes les partisans de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, ils ne purent résister devant nous fut-ce le temps de traire une brebis. Nous les poursuivîmes jusqu'à ce que nous fûmes devant un homme qui montait une mule blanche et nous sûmes qu'il était l'Envoyé Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. A son approche, des hommes vêtus en blanc aux beaux visages nous dirent: «Que les visages soient enlaidis! Retournez». Ils nous mirent en déroute en montant sur nos épaules.

Chaïba Ben 'Othman rapporte: «Le jour de Hounaïn j'aperçus l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - sans défense et personne ne se trouvait à ses côtés. Je me rappelai à ce moment-là le jour où Hamza et Ali avaient tué mon père et mon oncle. Je me suis dit alors: «Aujourd'hui je les venge». J'allai l'attaquer à droite mais je trouvai Al-Abbas Ben Abdul Muttaleb, portant un bouclier blanc semblable à l'argent et était en train de l'épousseter. - Il est son oncle, me dis-je, et il va sûrement le défendre. Je me dirigeai vers sa gauche lorsque j'aperçus Abou Soufian qui devait aussi le défendre. En lui venant par le derrière et il ne me resta que de brandir le sabre et le frapper, soudain un jet de feu s'interposa entre nous comme un éclair. De peur que ce feu ne m'atteigne, je dus couvrir mon visage de ma main et me retirer à reculons. Alors l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - m'appela: «Ô Chaiba! Ô Chaiba! approche-toi. Mon Dieu, éloigne le démon de lui».

Je levai mes regards sur lui, et à ce moment je le trouvai plus préférable à moi que mon ouïe et ma vue. Il me dit: «O Chaïba, va combattre les incrédules».

«Ensuite, Allah accepta dans sa religion qui Il voulut. Allah est miséricordieux et clément» En effet Dieu accueillit le repentir des hommes de Hawazen qui survécurent après la bataille de Hounaïn. Ils embrassèrent l'Islam et rejoignirent le Prophète près de Jou'rana en retournant à

La Mecque, après vingt jour de la bataille. Il leur donna le choix de réclamer les captifs ou les biens, ils optèrent pour leurs captifs qui étaient leurs femmes et enfants et qui comptaient 6000 environ. Puis il répartit le butin, en donnant une part aux combattants, une autre aux libérés afin de rallier leurs cœurs, qui s'éleva à 10.000 chameaux sans oublier Malek Ben Awf An-Nadir qui lui consacra une partie et lui confia le poste de chef de sa tribu.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِنَّمَا الْمُشْرِكُونَ نَجَسٌ فَلَا يَقْرَبُوا الْمَسْجِدَ الْحَرَامَ
بَعْدَ عَامِهِمْ هَٰذَا ۚ وَإِنْ خِفْتُمْ عَيْلَةً فَسَوْفَ يُغْنِيكُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ إِنْ
شَاءَ ۚ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٢٨﴾ قَاتِلُوا الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَلَا
بِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلَا يُحَرِّمُونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَلَا يَدِينُونَ دِينَ الْحَقِّ مِنَ
الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حَتَّىٰ يُعْطُوا الْجِزْيَةَ عَنْ يَدٍ وَهُمْ صَاغِرُونَ ﴿٢٩﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'âmanû 'innamâ-l-mušrikûna najasun falâ yaqrabû-l-masjida-l-ḥarâma ba'da 'âmihim hâdâ wa 'in ḫiftum 'aylatan fasawfa yugnîkumu-L-Lâhu min fadlihî 'in šâ''a inna-L-Lâha 'Alîmun Ḥakîmun (28) qâtilû-l-ladîna lâ yu'minûna bi-L-Lâhi walâ bi-l-yawmi-l-'âḫiri walâ yuḥarrimûna mâ ḥarrama-L-Lâhu wa rasûluhû walâ yadînûna dîna-l-ḥaqqi mina-l-ladîna 'ûtu-l-kitâba ḥattâ yu'ṭû-l-jizyata 'an yadin wa hum ṣâgirûna (29).

O croyants, les idolâtres sont impurs. L'accès de l'oratoire sacré leur sera interdit à l'expiration de cette année. Si vous redoutez que vos affaires n'en pâtissent, Allah y pourvoira par l'effet de sa grâce. Il est omniscient et sage. (28). Combattez ceux qui ne croient ni à Allah ni au jour dernier, ceux qui n'admettent pas les prohibitions décrétées par Allah et Son Prophète et ceux qui, parmi les gens d'Ecriture, ne pratiquent pas la vraie religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains, manifestement humiliés (29).

Dieu ordonne à Ses serviteurs croyants, purs et qui ne pratiquent qu'un culte pur, de ne plus permettre aux idolâtres impurs de fréquenter la Mosquée Sacrée et même de ne plus l'approcher après la révéla-

tion de ce verset qui eut lieu en l'an 9 de l'Hégire. Et c'est pour cette raison que le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - envoya Ali à la suite d'Abou Bakr d'annoncer qu'aucun polythéiste n'aura désormais le droit de faire le pèlerinage après cette année, et il ne sera plus permis à une personne nue de faire la circumambulation autour de la Ka'ba. Ainsi Dieu réalisa ce qu'Il a décrété et destiné.

A cet égard Omar Ben Abdul Aziz ordonna par écrit qu'il faut défendre aux juifs et chrétiens d'entrer aux mosquées, car Dieu a dit: «**les idolâtres sont impurs**». Ata a précisé que toute l'enceinte sacrée est considérée comme mosquée, et par la suite «**L'accès de l'oratoire sacré leur sera interdit à l'expiration de cette année**».

Il est cité dans le Sahih que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: «Le croyant ne souille pas» à l'inverse de l'idolâtre. Quant à l'impureté du corps, elle n'est plus considérée comme souillure de sa propre personne, la preuve en est que Dieu a permis de manger de la nourriture des gens d'Ecriture. Mais les «Zaharia» ont jugé qu'il ne faut plus serrer la main à un idolâtre, et AL-Hassan d'ajouter: «Quiconque serre la main à un idolâtre doit faire des ablutions».

«**Si vous redoutez que vos affaires n'en pâtissent, Allah y pourvoira par l'effet de Sa grâce**» Car, selon les dires d'Ibn Ishaq, lorsque les idolâtres ne pouvant désormais accéder à l'enceinte Sacrée, les hommes se plaignirent en redoutant la pénurie. Ibn Abi Hatem a rapporté que les polythéistes faisaient le commerce de la nourriture en l'apportant à la Maison. Lorsque le verset précité leur interdit de s'y approcher, les musulmans s'écrièrent: «D'où pourrons-nous procurer de la nourriture?» Dieu à cette occasion fit révéler la suite du verset.

Dieu pourvoit aux besoins de qui Il veut et l'enrichit par Sa grâce. Si ces idolâtres cessent un tel commerce, le Seigneur montre aux fidèles qu'Il leur a assuré un autre moyen de revenu qui est le tribut imposé à ces idolâtres. «**Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains, manifestement humiliés**». Donc cette compensation a dissipé la peur de la pauvreté et du besoin, car Dieu est sage dans Ses décrets et sait ce qu'il convient à Ses sujets.

«**Combattez ceux qui ne croient ni à Allah ni au jour dernier**». Puisque ces gens-là renient Mouhammad - qu'Allah le bénisse et le sa-

lue - et son message, leur foi est incomplète voire nulle. Ceux là **«n'admettent pas les prohibitions décrétées par Allah»**, ils ne font que suivre leurs passions et penchants et ce que pratiquaient leurs pères sans se soumettre ni se conformer aux enseignements, car s'ils s'y conformaient, ils auraient suivi Mouhammad - qu'Allah le bénisse et le salue - et appliqué la religion qu'il a apportée puisque tous les Prophètes qui lui ont précédé avaient annoncé à leurs peuples son avènement et leur ont ordonné de le suivre. Et l'ordre de combattre ces gens-là devint une obligation pour les fidèles.

Une fois l'ordre établi dans la presqu'île arabique, les gens entrèrent en masse dans la religion de Dieu et Dieu ordonna aux musulmans de combattre ceux parmi les gens du Livre qui ne pratiquent pas la vraie religion. Pour cela, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - voulant préparer, en l'an 9 de l'Hégire, une armée pour combattre les Byzantins, il appela les fidèles qui habitaient Médine et son entourage et put recruter environ trente mille hommes et seuls les hypocrites firent défection.

Ce fut dans une année de disette et un jour de chaleur torride que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - sortit de Médine à la tête de cette armée en se dirigeant vers le pays du Châm pour combattre les Byzantins. Arrivé à Tabouk, il fit halte et demeura vingt jours dans cette ville, puis fit une consultation du sort en demandant au Seigneur de le guider, et dut par la suite retourner à Médine à cause de la pénurie des ressources et la faiblesse des hommes, comme nous allons le monterr plus loin si Dieu le veut.

«Jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains» S'ils ne se convertissent pas **«manifestement humiliés»**. Les fidèles devaient donc combattre les gens du Livre jusqu'à ce qu'ils payent la capitation contraints et qu'ils se fassent petits. Ceux qui vivaient dans un pays musulman en toute sécurité en jouissant de la protection de fidèles devaient se trouver en cet état: humiliés et soumis à la capitation.

A ce propos Abdul Rahman Ben Ghanam Al-Ach'ari a rapporté que lorsque 'Omar Ben Al-Khattab -que Dieu l'agrée- a accepté de conclure un pacte de conciliation avec les chrétiens du Châm, il s'y conforma aux principes sus-mentionnés, et voici le texte de ce pacte:

«Au nom de Dieu le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Voici une lettre adressée des chrétiens de telle et telle région de Châm au serviteur de Dieu, à 'Omar, le prince des croyants:

«Lorsque vous êtes venus dans notre pays, nous vous avons demandé de nous accorder la sécurité pour nos personnes, descendances, biens et coreligionnaires en contractant un engagement vis-à-vis de vous de: ne plus construire ni couvent, ni église ni ermitage dans notre ville ou ses alentours, de ne plus restaurer ceux qui sont en ruine, de ne plus empêcher un musulman d'y entrer jour ou nuit, d'élargir leurs portes pour les passants et les voyageurs, de donner hospitalité pour trois jours à tout voyageur musulman, de ne plus abriter des espions ni dans nos églises ni chez nous, de ne plus tricher les musulmans, de ne plus enseigner le Coran à nos enfants, de ne plus manifester un acte de polythéisme ou d'y appeler un autrui, de ne plus empêcher quiconque de nos proches s'il veut embrasser l'Islam, de vénérer et respecter les musulmans en leur cédant la place s'ils veulent s'y asseoir, de ne plus les imiter dans leurs habits, calottes, turbans, ou de porter les mêmes sandales ou de peigner les cheveux à leur façon, de ne plus les imiter dans leurs paroles ou de porter leurs surmons, de ne plus monter les chevaux ni ceindre l'épée ni porter une arme quelconque ni graver nos bagues à leur façon, de ne plus vendre le vin, de couper les toupets, de garder notre propre modèle de nos vêtements où que nous soyons, de serrer les ceintures autour de la taille, de ne plus montrer la croix sur nos églises ou sur la route des musulmans ou dans leurs marchés avec nos évangiles, de ne plus sonner la cloche que très légèrement, de ne plus hausser la voix à l'intérieur de nos églises en présence des musulmans, de ne plus célébrer nos fêtes publiquement, de ne plus élever la voix en faisant la prière funéraire sur nos morts ni les enterrer à proxmité des morts musulmans, de ne plus asservir les esclaves appartenant aux musulmans, de montrer la route aux musulmans et de ne plus les guetter à l'intérieur de leurs foyers».

Et Abdul-Rahman d'ajouter: «Quand j'apportai la lettre à 'Omar, il y ajouta: «et de ne plus frapper un musulman».

Nous nous sommes engagés vis-à-vis de vous de nous conformer

au contenu de cette lettre ainsi que nos coreligionnaires pour profiter de la sécurité. Au cas où nous transgressons une de ses clauses, aucune sécrurité ou protection n'empêchera de nous traiter comme des rebelles et ennemis».

وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ عُزَيْرٌ ٱبْنُ ٱللَّهِ وَقَالَتِ ٱلنَّصَٰرَى ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ ٱللَّهِ
ذَٰلِكَ قَوْلُهُم بِأَفْوَٰهِهِمْ يُضَٰهِـُٔونَ قَوْلَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَبْلُ
قَٰتَلَهُمُ ٱللَّهُ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٣٠﴾ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا
مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓا۟ إِلَٰهًا
وَٰحِدًا لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ سُبْحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣١﴾

wa qâlati-l-yahûdu 'uzayrun-i-bnu-L-Lâhi wa qâlat-i-n-nasârâ-l-masîḥu bnu-l-lâhi d̲âlika qawluhum bi-'afwâhihim yuḍâhi'ûna qawla-l-lad̲îna kafarû min qablu qâtalahumu-L-Lâhu 'annâ yu'fakûna (30) t-taḫad̲û̃ 'aḥbârhum wa ruhbânahum 'arbâbam-min dûni-L-Lâhi wa-l-masîḥa bna Maryama wamẫ 'umirû̃ 'illâ liya'budû̃ 'ilâhan wâḥidan lẫ 'ilâha 'illâ huwa subḥânahû 'ammâ yušrikûna (31).

Les juifs disent: «Ozaïr est le fils d'Allah». Les chrétiens disent: «Le Messie est le fils d'Allah». Tels sont le propos qui sortent de leurs bouches. Ils ressemblent à ceux que tenaient auparavant les infidèles. Malheur aux auteurs de pareils propos! Ce sont des égarés (30). Ils ont délaissé Allah pour déifier leurs docteurs et leurs moines ainsi que le Messie, fils de Marie. Et pourtant ils ont reçu l'ordre absolu de n'adorer qu'Allah seul, en dehors duquel il n'y a aucun Allah. Sa gloire le place bien au-dessus de ce qu'on peut lui associer (31).

Comme juifs et chrétiens imputent à Dieu de s'être fait un enfant, ce fut une raison de plus pour que les fidèles les combattent. Qu'Il soit exalté! Il les démentit en disant: «**Ils ressemblent à ceux que tenaient auparavant les infidèles**» en répétant les mêmes propos des générations passées; que Dieu les maudisse! Comment ils préfèrent le chemin de l'égarement à celui de la vérité? «**Ils ont délaissé Allah pour déifier leurs docteurs et leurs moines ainsi que le Messie, fils de Marie**».

A ce propos l'imam Ahmed et Trimidzi rapportent que, après avoir eu connaissance du message du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, 'Adiy Ben Hatem s'enfuit au pays de Châm, à savoir qu'il s'est converti au christianisme du temps de la Jahilia. Sa sœur et quelques-uns de ses proches furent capturés. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - libéra la sœur et lui fit une donation. Elle se rendit chez son frère en le poussant à embrasser l'Islam et revenir au pays pour rencontrer l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -.

'Adiy, qui était le chef de sa tribu Taiy' et son père illustre Hatem Taiy reconnu pour sa large générosité, revint à Médine et les hommes parlèrent de son retour. Il se rendit chez l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - portant au cou une croix en argent. Il l'entendit réciter: **«Ils ont délaissé Allah pour déifier leurs docteurs et leurs moines».** Il s'écria alors: «Non ils ne les ont pas adorés!» Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - lui répondit: «Ils lui ont rendu l'illicite licite et vice versa. Voilà comment ils les ont adorés». Puis il poursuivit: «Ô 'Adiy, que penses-tu si tu proclames la grandeur de Dieu? Connais-tu un autre plus grand que Lui? Trouves-tu un mal d'attester qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu? Existe-il un Seigneur en dehors de Lui?». Puis il l'appela à embrasser l'Islam et 'Adiy se convertit et prononça la profession de la foi. Le visage du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - s'illumina de joie et lui dit: «Les juifs sont ceux qui ont encouru la colère de Dieu et les chrétiens sont les égarés».

Telle fut l'interprétation d'autres exégètes concernant l'adoration des docteurs et moines en dehors de Dieu, en suivant leurs ordres relatifs au licite. Ces gens-là: **«ont reçu l'ordre absolu de n'adorer qu'Allah seul»** en mettant ses enseignements à exécution. Gloire à Dieu, à l'exclusion de ce qu'ils Lui associent, Il est loin d'avoir un associé un fils ou un égal...

يُرِيدُونَ أَن يُطْفِـُٔوا۟ نُورَ ٱللَّهِ بِأَفْوَٰهِهِمْ وَيَأْبَى ٱللَّهُ إِلَّآ أَن يُتِمَّ نُورَهُۥ وَلَوْ
كَرِهَ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٣٢﴾ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَرْسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلْهُدَىٰ وَدِينِ ٱلْحَقِّ
لِيُظْهِرَهُۥ عَلَى ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُشْرِكُونَ ﴿٣٣﴾

yurîdûna 'an yutfi'u nûra-L-Lâhi bi 'afwâhihim wa ya'bâ-L-Lâhu 'illa 'ay-yutimma nûrahû walaw kariha-l-kâfirûna (32) huwa-l-ladī 'arsala rasûlahû bi-l-hudâ wa dîni-l-ḥaqqi liyuẓhirahû 'alâ-dîni kullihî wa law kariha-l-mušrikûna (33) .

Ils cherchent à ternir la lumière d'Allah avec leurs mensonges. Mais Allah est résolu à maintenir tout l'éclat de Sa lumière, en dépit de l'hostilité des infidèles (32) C'est Lui qui a envoyé Son Prophète avec ses directives pour faire triompher la véritable religion sur toutes les autres, en dépit de l'hostilité des idolâtres (33).

Les incrédules parmi les gens du Livre et les idolâtres veulent, par leurs bouches, éteindre la lumière de Dieu c'est à dire le message qu'apporte Mouhammad - qu'Allah le bénisse et le salue - qui dirige les hommes vers le chemin droit et la vérité, en créant les discussions et les mensonges. Ils ressemblent à ceux qui veulent éteindre, en soufflant, les rayons solaires ou la lueur de la lune, mais ils échouent certainement parce que tout ce que Dieu veut le communiquer au monde par l'intermédiaire de Ses Prophètes, nul ne pourra s'y opposer. Dieu n'entend que compléter Sa lumière quelque répulsion qu'en aient les infidèles.

«**C'est Lui qui a envoyé Son Prophète avec ses directives**» qui renferment la foi, la religion vraie et la science utile. La Religion vraie signifie les bonnes œuvres qui n'apportent que le bien dans les deux mondes. Ceci dans le but de «**faire triompher la véritable religion sur toutes les autres**». A ce propos l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue a dit dans un hadith authentifié: ***«Dieu m'a plié la terre de sorte que j'ai pu apercevoir ses orients et ses occidents, le royaume de ma communauté serait la partie pliée». (Rapporté par Mouslim)***[1].

Tamim Ad-Darimi -que Dieu l'agrée- a rapporté qu'il a entendu l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dire: «Ce Message apparaîtra aux hommes comme ils sont la nuit et le jour. Dieu ne laissera ni une maison ni une tente sans qu'Il n'y fasse entrer cette reli-

---

(1) ثبت في الصحيح عن رسول الله ﷺ أنه قال: «إن الله زوى لي الأرض مشارقها ومغاربها وبلغ ملك أمتي ما زوي لي منها».

gion pour fortifier tout croyant et humilier tout infidèle en rendant cette religion puissante et toute incrédulité humiliée». Et Tamim d'ajouter: «J'ai constaté cette réalité chez moi en voyant ceux qui se sont couvertis jouir du bien, d'honneur et de puissance. Ceux qui sont restés incrédules ont subi une humiliation et dû payer le tribut».

Dans le Mousnad, 'Adiy Ben Hatem a rapporté «En entrant chez l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - il me dit: «Ô 'Adiy, convertis-toi et tu seras sauvé» «Je lui répondis: «J'ai déjà embrassé une autre religion». Il répliqua: «Je connais ta religion mieux que toi. - Aussi mieux que moi? m'exclamai-je. - Certes oui, dit-il, n'as-tu pas embrassé «la Roukoussia» (c'est-à-dire ni chrétien ni sabéen) et tu t'empares du quart de la récolte de tes concitoyens?»

- Oui, répondis-je. Il ajouta: «D'après les lois de ta religion cela ne t'est plus licite! Je connais bien la raison qui t'empêche de te convertir à l'Islam? Tu vas sans doute répondre que seuls les faibles et les pauvres parmi les hommes ont embrassé cette religion, et les Arabes s'en sont débarrassés. Connais-tu la Hira?». - Non, répliquai-je, je ne l'ai pas visité mais j'en ai entendu parler. Il poursuivit: «Par celui qui tient mon âme dans Sa main, Dieu réalisera sa décision. Tu verras la femme en palanquin voyager seule de Hira pour venir faire la circumambulation autour de la Maison sans être gardée par quiconque. Tu t'empareras des trésors de Cosroès» - Cosroès Ben Hormuz? demandai-je. - Oui, continua-t-il, Cosroès Ben Hormuz, de sorte que tu verras l'homme prendre des poignées d'argent cherchant à qui les offrir et ne trouvera personne qui veuille les accepter».

Plus tard 'Adiy Ben Hatem a raconté: «J'ai aperçu des femmes en palanquin venir de Hira faire les tournées processionnelles autour de la Maison sans aucune protection, et j'ai été parmi ceux qui se sont emparés de trésors de Cosroès Ben Hormuz. Par celui qui tient mon âme en Sa main, la troisième prédiction sera sûrement réalisée parce que c'était l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - qui l'avait annoncée».

Aicha -que Dieu l'agrée- a rapporté qu'elle a entendu l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dire: *«La nuit et le jour ne prendront fin (c.à.d le jour de la résurrection) avant que Al-Lat et Al-Ouzza ne*

soient adorées de nouveau». Je lui dis: «O Envoyé de Dieu, après la révélation de ce verset: **«C'est Lui qui a envoyé Son Prophète avec ses directives»** j'ai cru que Dieu à Lui la puissance et la gloire fera triompher sa religion pour toujours?» Il répondit: *«Il sera ainsi le temps que Dieu voudra, puis Il enverra un bon vent qui fera périr tout homme dont le cœur contiendra le poids d'un grain de moutarde de foi, et il n'en restera que ceux qui seront bons à rien et reviendront à la religion de leurs ancêtres» (Rapporté par Mouslim)*[1].

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلْأَحْبَارِ وَٱلرُّهْبَانِ لَيَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ
ٱلنَّاسِ بِٱلْبَٰطِلِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۗ وَٱلَّذِينَ يَكْنِزُونَ ٱلذَّهَبَ
وَٱلْفِضَّةَ وَلَا يُنفِقُونَهَا فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَبَشِّرْهُم بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٤﴾ يَوْمَ
يُحْمَىٰ عَلَيْهَا فِى نَارِ جَهَنَّمَ فَتُكْوَىٰ بِهَا جِبَاهُهُمْ وَجُنُوبُهُمْ وَظُهُورُهُمْ ۖ هَٰذَا
مَا كَنَزْتُمْ لِأَنفُسِكُمْ فَذُوقُواْ مَا كُنتُمْ تَكْنِزُونَ ﴿٣٥﴾

yâ ’ayyuhâ-l-laḏîna ’ā manû ’inna kaṯîram-mina-l-’aḥbâri wa-r-ruhbâni laya’kulûna ’amwâla-n-nâsi bi-l-bâṭili wa yaṣuddûna ‘an sabîli-L-Lâhi wa-l-laḏîna yaknizûna-ḏ-ḏahaba wa-l-fiḍḍata walâ yunfiqûnahâ fî sabîli-L-Lâhi fabašširhum bi ‘aḏâbin ’alîmin (34) yawma yuḥmâ ‘alayhâ fî nâri jahannama fatukwa bihâ jibâhuhum wa junûbuhum wa ẓuhuruhum hâḏâ mâ kanaztum li’anfusikum faḏûqû ma kuntum taknizûna (35)

O croyants, un grand nombre de docteurs et de moines dépouillent sans scrupule leurs semblables de leurs richesses et les détournent de la voie d'Allah. Annonce un châtiment exemplaire à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent au lieu de les affecter à la cause d'Allah. (34) Un jour viendra où

---

(1) عن عائشة رضي الله عنها قالت: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «لا يذهب الليل والنهار حتى تعبد اللات والعزى» فقلت: يا رسول الله إن كنت لأظن حين أنزل الله عزَّ وجلَّ: ﴿هو الذي أرسل رسوله بالهدى ودين الحق﴾ الآية، أن ذلك تام، قال: «إنه سيكون من ذلك ما شاء الله عزَّ وجلَّ، ثم يبعث الله ريحاً طيبة، فيتوفى كل من كان في قلبه مثقال حبة خردل من إيمان، فيبقى من لا خير فيه فيرجعون إلى دين آبائهم» رواه مسلم في صحيحه.

le feu de l'enfer embrasera ces métaux qui seront appliqués, tout brûlants, sur leurs fronts, sur leurs côtes et sur leurs reins. C'est bien le produit de vos thésaurisations, leur dira-t-on. Eh bien! Savourez ce que vous avez thésaurisé (35).

As-Souddy a précisé que les docteurs sont des juifs et les moines des chrétiens. On doit donc se méfier d'eux parce qu'ils ne montrent que le chemin de l'égarement.

Dans un hadith authentifé, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: «Vous suivrez méticuleusement les traditions de ceux qui vous ont précédés telles les plumes d'une flèche». On lui demanda: «Tu veux dire les juifs et les chrétiens?» Il répondit: «Qui alors?».

L'essentiel consiste à ne plus imiter ces gens-là ni en paroles ni en comportement, car ils «**dépouillent sans scrupule leurs semblables de leurs richesses et les détournent de la voie d'Allah**» en abusant de leur poste et leur situation par rapport aux autres, comme les docteurs juifs qui, du temps de l'ignorance, recevaient les cadeaux et les impôts. Après la venue de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, ils persistèrent dans leur égarement et leur mécroyance en s'attachant fortement à leur poste, mais Dieu le leur a ôté par la lumière de la prophétie, les a exposés à l'humiliation en encourant Sa colère.

Ces gens-là ne se sont pas contentés de manger en pure perte les biens des autres, mais ils les ont détournés de la voie droite en dissimulant la vérité sous le mensonge, faisant croire aux hommes qu'ils les appellent au bien mais en fait c'était autrement. Ils n'ont fait que convier les autres à l'enfer et le jour de la résurrection ils ne seront plus secourus.

«**Ceux qui thésaurisent l'or et l'argent au lieu de les affecter à la cause d'Allah**» Ceux-ci constituent la troisième catégorie des «patrons» à côté des docteurs et des moines, car les hommes sont une charge aux savants (docteurs), aux moines et aux capitalistes. Une fois la situation de ces «patrons» est corrompue celle des autres hommes le sera aussi.

D'après Ibn 'Omar, tout bien qu'on acquitte sa zakat n'est pas considéré comme une thésaurisation et qui n'est pas en même temps un trésor même s'il est enfoui sous terre. Mais tout bien apparent

qu'on s'abstient de payer la zakat à son sujet est une thésaurisation. Cette zakat, d'après Ibn Omar, Dieu l'a imposée pour la purification des biens, ainsi fut l'avis de 'Omar Ben Abdul Aziz et 'Irak Ben Malek, mais ce verset fut abrogé par celui-ci: «**Prélève sur leurs biens un impôt pour les purifier**» [Coran IX, 103].

L'imam Ahmed rapporte que Thawban a dit: «Après la révélation de ce verset concernant l'or et l'argent, les hommes se demandèrent: «Quel genre de biens peut-on alors thésauriser?» Omar leur répondit: «Je vais aller demander l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - à ce propos». Il lui dit: «O Envoyé de Dieu, quel genre de biens peut-on thésauriser?». Il lui répliqua: «Un cœur reconnaissant, une langue qui ne cesse d'invoquer et mentionner Dieu et une femme qui aide l'un d'entre vous pour faire son salut dans la vie future».

Ibn Abi Hatem rapporte d'après Ibn Abbas: «Lorsque ce verset fut révélé: «**Ceux qui thésaurisent l'or et l'argent**» les hommes éprouvèrent une certaine peine et se dirent: «Désormais il n'est plus permis à l'un d'entre nous de laisser de l'argent à ses enfants» Omar s'écria alors: «Je vais vous tirer de cet embarras». Il partit chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - suivi de Thawban, et lui demanda: «O Prophète de Dieu, ce verset a causé de la peine à tes compagnons». L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - lui répondit: *«Dieu n'a imposé cette zakat que pour purifier ce qu'il vous reste de vos richesses. Quant aux biens que vous laissez après votre départ, ils sont soumis aux lois de la succession»*. Omar proclama alors la grandeur de Dieu, et le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - de poursuivre: *«Te dirai-je quel est le meilleur bien qu'un homme puisse thésauriser? C'est la femme vertueuse qui, s'il la regarde, lui obéit, et s'il s'absente d'elle elle le garde»* ***(Rapporté par Ahmed, Abou Daoud et Al-Hakem)***[1].

---

(1) روى ابن أبي حاتم عن ابن عباس قال: لما نزلت هذه الآية: ﴿والذين يكنزون الذهب والفضة﴾ الآية، كبر ذلك على المسلمين وقالوا: ما يستطيع أحد منا يدع لولده مالاً يبقى بعده، فقال عمر: أنا أفرّج عنكم، فانطلق عمر واتبعه ثوبان فأتى النبي ﷺ فقال: يا نبي الله إنه قد كبر على أصحابك هذه الآية، فقال رسول الله ﷺ: «إن الله لم يفرض الزكاة إلا ليطيب بها ما بقي من أموالكم، وإنما فرض المواريث من أموال تبقى بعدكم». قال فكبر

Un jour viendra où ces métaux seront portés à incadescence dans le feu de la Géhenne pour cautériser leurs fronts, côtes et reins, et on leur dira: **«C'est bien là le produit de vos thésaurisations, leur dira-t-on. Eh bien! Savourez ce que vous avez thésaurisé».** De tels propos ne sont que réprimande, blâme et raillerie, c'est comme on leur dira: ceci est contre cela. Et c'est pourquoi qu'on a dit: Quiconque aime une chose et la préfère à l'obéissance de Dieu, il en sera châtié. En d'autres termes, ces métaux précieux qu'ils ont préférés à la satisfaction de Dieu, seront l'outil de leur châtiment dans l'au-delà, ils seront surchauffés sur le feu de la Géhenne pour être appliqués sur leurs fronts, sur leurs flancs et sur leurs dos.

A cet égard, Abdullah Ben Mass'oud a dit: «Par celui qu'il n'y a d'autre divinité que Lui, tout homme qui aura thésaurisé l'or et l'argent ne sera pas cautérisé par les dirhams et les dinars tous à la fois et dans le même endroit mais sa peau sera élargie de sorte que chaque pièce monétaire sera placée à côté d'une autre.

Abou Houraira a rapporté que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: «Il n'y a pas un homme qui thésaurise de l'or ou de l'argent que ces deux métaux ne soient transformés au jour de la résurrection en plaques en feu pour être appliquées sur son flanc, son front et son dos. Cela durera en un jour dont la durée est de cinquante mille ans, jusqu'à ce que les comptes des hommes seraient réglés. Puis ou montrera à cet homme son sort: au Paradis ou à l'Enfer» ***(Rapporté par Mouslim)***[1].

إِنَّ عِدَّةَ ٱلشُّهُورِ عِندَ ٱللَّهِ ٱثْنَا عَشَرَ شَهْرًا فِى كِتَٰبِ ٱللَّهِ يَوْمَ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ

عمر، ثم قال له النبي ﷺ: «ألا أخبرك بخير ما يكنز المرء؟ المرأة الصالحة التي إذا نظر إليها سرته، وإذا أمرها أطاعته، وإذا غاب عنها حفظته» رواه أحمد وأبو داود والحاكم في المستدرك.

(1) في صحيح مسلم عن أبي هريرة أن رسول الله ﷺ قال: «ما من رجل لا يؤدي زكاة ماله إلا جعل له يوم القيامة صفائح من نار، فيكوى بها جنبه وجبهته وظهره، في يوم كان مقداره خمسين ألف سنة، حتى يقضي بين العباد ثم يرى سبيله، إما إلى الجنة وإما إلى النار».

وَٱلۡأَرۡضَ مِنۡهَآ أَرۡبَعَةٌ حُرُمٌۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلۡقَيِّمُۚ فَلَا تَظۡلِمُواْ فِيهِنَّ أَنفُسَكُمۡۚ وَقَٰتِلُواْ ٱلۡمُشۡرِكِينَ كَآفَّةٗ كَمَا يُقَٰتِلُونَكُمۡ كَآفَّةٗۚ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلۡمُتَّقِينَ ٣٦

’inna ‘iddata-š-šuhûri ‘inda-L-Lâhi tnâ‘ašara ṣahran fî kitâbi-L-Lâhi yawma ḫalaqa-s-samâwâti wa-l-’arḍa minhâ ’arba‘atun hurumun ḏâlika-d-dînu-l-qayyimu falâ taẓlimû fîhinna ’anfusakum wa qâtilu-l-mušrikîna kâffatan kamâ yuqâtilunakum kâffatan wa‘lamû ’anna-L-Lâha ma‘a-l-muttaqîna (36).

Allah a divisé l’année en douze mois, ainsi que c’est écrit dans son livre depuis le jour où Il a créé les cieux et la terre. Quatre de ces mois sont sacrés. Voilà la vérité. Evitez toute faute pendant ces mois. Combattez les idolâtres sans merci, comme ils vous combattent sans merci. Sachez qu’Allah est avec ceux qui Le craignent (36).

Abou Bakra rapporte que pendant le pèlerinage de l’adieu l’Envoyé de Dieu - qu’Allah le bénisse et le salue - a dit dans un long discours: *«Le temps a accompli un cycle complet (et notre situation) sera qu’au jour où Dieu créa les cieux et la terre. L’année comporte douze mois dont quatre sont sacrés trois se succèdent qui sont: Zoul-Qa’da, Zoul-Hijja et Mouharram, puis viendra Rajab de Moudar qui se situe entre Jamada et Cha’ban»* ***(Rapporté par Ahmed et Boukhari)***[1].

Ces dires de l’Envoyé de Dieu - qu’Allah le bénisse et le salue - affirment que, depuis la création des cieux et de la terre, rien ne fut changé ni modifié ni avancé ni retardé et le monde restera ainsi jusqu’à la fin des temps. Ceci fut une réponse aux Arabes qui faisaient le pèlerinage en d’autres mois qui lui sont consacrés.

Quant aux quatre mois sacrés cités dans le verset, les Arabes les considéraient ainsi du temps de l’ignorance. Trois d’entre eux se suc-

---

(1) عن أبي بكرة أن النبي ﷺ خطب في حجته فقال: «ألا إن الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السموات والأرض، السنة اثنا عشر شهراً منها أربعة حرم، ثلاثة متواليات ذو القعدة وذو الحجة والمحرم ورجب مضر الذي بين جمادى وشعبان» رواه الإمام أحمد وأخرجه البخاري في التفسير بتمامه.

cèdent qui seront: Zoul-Ka'da, Zoui-Hijja et Mouharram, le quatrième qui est Rajab, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a confirmé les dires de la tribu Moudar qu'il se situe entre les deux mois Joumada et Cha'ban précisément pour refuter les présomptions de la tribu Rabi'a que ce Rajab est situé entre Cha'ban et Chawal qui n'est autre que Ramadan.

Les mois sacrés étaient donc au nombre de quatre: trois qui se succèdent et un isolé, et ceci dans le but de fixer aux hommes les moments du pèlerinage et de la visiste pieuse: «Zoul Qa'da, le mois qui précède celui du grand pèlerinage, était déclaré sacré parce que les hommes n'y combattaient pas. Zoul Hijja est le mois du pèlerinage où les gens s'occupaient des formalités pour accomplir les rites du pèlerinage. Moharram était aussi sacré afin de permettre aux pèlerins de regagner leurs pays. Quant à Rajab qui se situe au milieu de l'année lunaire était consacré à la visite de la Maison pour faire la 'Omra et donner à ceux qui arrivaient des régions lointaines de la presqu'île arabique le temps de faire cette visite en pleine sécurité.

«**Voilà la vérité**» ou suivant une autre interprétation: voilà la religion immuable ou droite, qui renferme les enseignements à suivre dans le but d'otempérer aux ordres divins en respectant ces quatre mois déclarés sacrés comme ils l'ont étaient dans le passé.

Pendant ces mois: «**Evitez toute faute**» et ne vous faites pas tort à vous-mêmes, plutôt observez le chemin de la vérité car une faute commise dans ce mois est considérée très grave surtout qu'elle est perpétrée dans une enceinte sacrée. Dieu a dit à cet égard: «**A quiconque veut la profaner par perversité, nous ferons goûter un châtiment douloureux**» [Coran XXII, 25]. D'après les différentes opinions des ulémas la peine sera doublée à quiconque commet un péché dans dans ces quatre mois et ce pays sacrés.

Qatada a dit: «Toute injustice commise pendant les mois sacrés est plus grave que celle commise dans les autres, bien que toute injustice constitue un grand péché. Dieu a choisi de préférence certains êtres parmi Ses créatures: des Messagers parmi les anges et les humains, les formules de Sa glorification parmi les paroles, les mosquées sur la terre, les mois sacrés et Ramadan parmi les mois de l'année, le

vendredi parmi les jours de la semaine et la nuit du destin parmi les autres nuits. Respectez donc tout ce que Dieu a déclaré sacré, que ceux qui sont doués de raison et perspicacité observent ces enseignements.

Quant à Mouhammad Ben Ishaq et Ibn Jarir ils ont commenté les dires divins: «**Voilà la vérité**» et dit: «Ne rendez pas le licite illicite et l'illicite licite à la façon des idolâtres».

Enfin Dieu ordonne aux fidèles sans exception «**Combattez les idolâtres**» totalement comme ils vous «**combattent sans merci**» et totalement, et sachez «**qu'Allah est avec ceux qui le craignent**».

L'interdiction de déclarer la guerre et de combattre pendant le mois sacré est-elle abrogée ou catégorique? Deux opinions ont été données à ce propos:

La Première:, qui est la plus logique, affirme que cette interdiction est abrogée en tirant argument de la suite du verset où Dieu a dit: «**Evitez toute faute pendant ces mois**» et a ordonné de combattre les idolâtres et ceci constitue un ordre général. Car si ce combat était interdit pendant les mois sacrés, Il l'aurait limité à l'écoulement de ces mois. En d'autre part, et pour confirmer cela, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - avait assiégé Taëf au mois de Zoul-Qa'da. Comme il est cité aussi dans les deux Sahihs il sortit au mois de Chawal pour combattre la tribu Hawazen, après la défaite de cette dernière et l'acquisition du butin, un grand nombre d'eux chercha refuge à Taëf. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - les puirsuivit et assiégea cette ville pendant quarante jours sans pouvoir la conquérir. Cet évènement montre que cela eut lieu dans un mois sacré.

La deuxième: Commencer la guerre pendant le mois est un acte interdit tout comme le caractère sacré de ces mois n'a pas été ôté, et Dieu ordonne aux hommes: «**Croyants, ne profanez pas ce qu'Allah a rendu Sacré, le mois saint....**» [Coran V, 2] et dit aussi: «**S'ils respectent votre mois sacré, respectez le leur. Et pour tout ce qui est sacré, appliquez le talion**» [Coran II, 194], ainsi que cette confirmation: «**A l'expiration des quatre mois sacrés, combattez les idolâtres...**» [Coran IX, 5].

Quant aux dires de Dieu: «**Combattez les idolâtres sans merci comme**

ils vous combattent sans merci» il est très probable qu'ils soient pour inciter les fidèles à combattre les polythéistes comme ils les combattent totalement, comme il se peut aussi qu'ils soient une autorisation au combat même dans le mois sacré si les idolâtres commencent l'hostilité, en tirant argument de ce verset: «**Ne les combattez pas dans l'oratoire sacré à moins qu'ils ne vous y attaquent. S'ils vous y attaquent, tuez-les**» [Coran II, 191]. Ainsi s'explique l'agir de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - quand il a assiégé Taëf jusqu'à l'avènement du mois sacré, car ce siège faisait partie de la lutte contre la tribu Hawazen qui a commencé la guerre en appelant les hommes au combat contre les musulmans. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - ne leur a pas laissé le temps de l'attaquer dans sa propre ville, mais il a amené les fidèles à les combattre à l'intérieur de leur territoire. Les Hawazenites durent alors chercher refuge dans les forteresses qui furent attaquées par les mangonneaux, et l'état de siège dura quarante jours environ qui eut lieu au début du mois sacré. Après l'écoulement de quelques jours de ce mois sacré, l'état de siège fut levé et les fidèles retournèrent à Médine à savoir que, selon le principe connu, on pardonne la continuité de l'hostilité quand on est forcé, mais on ne pardonne pas de la déclencher le premier.

إِنَّمَا ٱلنَّسِيٓءُ زِيَادَةٌ فِى ٱلْكُفْرِ يُضَلُّ بِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُحِلُّونَهُۥ عَامًا
وَيُحَرِّمُونَهُۥ عَامًا لِّيُوَاطِـُٔوا۟ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ فَيُحِلُّوا۟ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ زُيِّنَ لَهُمْ
سُوٓءُ أَعْمَٰلِهِمْ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾

'innamâ-n-nasî''u ziyâdatun fî-l-kufri yuḍallu bihi-l-laḏîna kafarû yuḥillunahû 'âman wa yuḥarrimûnahû 'âma-l-liyuwâṭi'û 'iddata mâ ḥarrama-L-Lâhu fayuḥillu mâ ḥarrama-L-Lâhu zuyyina lahum sû'u 'a'mâlihim wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-l-kâfirîna (37).

Reporter la trêve des mois sacrés sur d'autres mois est un excès d'infidélité qui porte à son comble l'égarement des infidèles, une année, les mois sacrés sont respectés et, une autre année, c'est à observer seulement le nombre même fixé par Allah. Et ainsi ils rendent licite ce qui est illicite. Cette

détestable pratique leur paraissait normale. Allah se désintéresse des incrédules (37).

Dieu, dans ce verset déteste la conduite des idolâtres et montre leurs jugements erronés en rendant licite ce qu'Il a interdit et déclarant illicite ce qui Dieu a rendu licite. Ils étaient si fanatiques et si robustes qu'ils trouvaient trop longs ces trois mois sacrés qui les empêchaient de combattre les ennemis. Pour cela, ils avaient introduit une innovation, avant l'ère islamique, en retardant le mois sacré Mouharram à Safar en profanant ainsi le mois sacré et rendant sacré un autre mois rien que pour se mettre d'accord sur le nombre de mois que Dieu a déclarés sacrés.

Ibn Abbas rapporte: «Jinada Al-Kinani, surnommé Abou Thoumama, assistait chaque année à la saison du pèlerinage et disait aux gens: «Or Abou Thoumama est un homme qu'on ne lui reproche rien et on ne s'oppose pas à sa décision. Cette année le mois Safar est non sacré...», et les gens le considèrent ainsi, puis l'année suivante il le déclara sacré. Voilà le sens des dires divins: **«Reporter la trêve des mois sacrés sur d'autres mois est un excès d'infidélité»** Ce fut dans le but de resepecter «le nombre» des mois sacrés sans les respecter en eux-mêmes. Ils faisaient donc une intercalation des mois pour transgresser la loi divine et ne plus respecter la trêve imposée par Dieu. Tantôt ils avançaient Mouharram qui est l'un des trois mois consécutifs, et tantôt ils le retardaient à Safar.

Mouhammad Ben Ishaq, quant à lui, a précisé que le premier qui a intercalé les mois sacrés fut «Al-Qoulmos» puis son fils Abbad et ainsi de suite, et le dernier fut Jinada. Les arabes, après l'accomplissement des rites du pèlerinage entouraient Jinada et l'écoutaient faire son discours. Une fois il rendait sacrés Zoul-Qa'da, Zoul-Hijj et Mouharram, et une autre fois il substituait Mouharram par Safar, afin d'emboîter le pas au nombre des mois que Dieu a fait sacrés.,

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مَا لَكُمْ إِذَا قِيلَ لَكُمُ ٱنفِرُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱثَّاقَلْتُمْ إِلَى
ٱلْأَرْضِۚ أَرَضِيتُم بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا مِنَ ٱلْأٓخِرَةِۚ فَمَا مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا

فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٣٨﴾ إِلَّا تَنفِرُوا۟ يُعَذِّبْكُمْ عَذَابًا أَلِيمًا وَيَسْتَبْدِلْ
قَوْمًا غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيْـًٔا ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٣٩﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'âmanû mâlakum 'idâ qîla lakumu-n-nfurû fî sabîli-L-Lâhi-t-tâqaltum 'ila-l-'ardi 'aradîtum bi-l-hayâti-d-dunyâ mina-l-'âhirati famâ matâ'u-l-hayâti-d-dunyâ fî-l-'âhirati 'illâ qalîlun (38) 'illâ tanfirû yu 'addibkum 'adâban 'alîman wa yastabdil qawman gayrakum walâ tadurrûhu šay'an wa-L-Lâhu 'alâ kulli šay'in qadîrun (39).

O croyants, lorsqu'on vous appelle à combattre pour la cause d'Allah, prouquoi restez-vous cloués au sol? Préférez-vous la vie de ce monde à la vie future? Les plaisirs d'ici-bas sont pourtant peu de chose en comparaison de la vie future!(38) Si vous refusez de combattre, Allah vous infligera un châtiment exemplaire et choisira, pour le servir, un autre peuple. Votre refus ne saurait lui nuire. Car Il est tout-Puissant(39).

C'est le début du reproche adressé à ceux qui ont fait défection lors de l'expédition de Tabouk sans y participer avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Ce fut dans un temps où la chaleur était torride, les fruits mûris et l'ombre tant désirée. Dieu leur dit: «**O croyants, lorsqu'on vous appelle à combattre pour la cause d'Allah, pourquoi restez-vous cloués du sol?**» sans vous élancer dans le sentier de Dieu. «**Préférez-vous la vie de ce monde à la vie future?**» Contentez-vous de jouir de la vie présente en vous en délectant sans penser au combat? Qu'est-ce donc la jouissance éphémère de la vie de ce bas monde comparée à celle de l'au-delà? Comme l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit à cet égard: *«(La durée et le bonheur) de ce bas monde, par rapport (à la durée et au bonheur) de la vie de l'au-delà, sont comparables à ce que l'un d'entre vous pourrait apporter son doigt quand il le plonge dans le mer. Qu'on considère donc ce qu'il en retire». Puis il montra son index.* ***(Rapporté par Ahmed et Mouslim)***[1].

Abdul Aziz Ben Abi Hazem a rapporté que son père a dit: «Quand

(1) قال رسول الله ﷺ: «ما الدنيا في الآخرة إلا كما يجعل أحدكم أصبعه هذه في اليم فلينظر بما ترجع»، وأشار بالسبابة» أخرجه مسلم في صحيحه والإمام أحمد في المسند.

la mort se présenta à Abdul Aziz Ben Marwan, il dit aux siens: «Apportez-moi le linceul dans lequel je serai enseveli pour que je le regarde». En le lui donnant, il s'écria: «Ma part du bas monde ne sera que cette pièce de tissu!! puis il tourna le dos en pluerant et disant: «Fi! quelle vie mondaine! Tout ce que contient le bas monde est peu de chose et ce peu de chose n'est qu'éphémère, quant à nous, nous nous en sommes leurrés».

Puis Dieu menace ceux qui s'abstiennent de lutter pour Sa cause et dit: **«Si vous refusez de combattre, Allah vous infligera un châtiment exemplaire»** Ibn Abbas raconte: «L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - appela les hommes d'une tribu Arabe pour participer à un combat mais ils se furent appesantés vers la terre, et Dieu pour les punir ne leur envoya plus de la pluie. Dieu choisit: **«Pour le servir un autre peuple»** pour secourir Son Prophète et établir Sa religion, comme Il a dit: **«Si vous hésitez, Il appellera un autre peuple que vous et qui ne vous ressemblera pas»** [Coran XLVII, 38]. Les hommes, par leur abstention du combat ne pourraient nullement nuire à Dieu qui est tout-puissant pour vaincre seul Ses ennemis.

إِلَّا تَنصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ ٱللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ثَانِىَ ٱثْنَيْنِ إِذْ هُمَا
فِى ٱلْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَٰحِبِهِۦ لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا ۖ فَأَنزَلَ ٱللَّهُ
سَكِينَتَهُۥ عَلَيْهِ وَأَيَّدَهُۥ بِجُنُودٍ لَّمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ ٱلسُّفْلَىٰ ۗ وَكَلِمَةُ ٱللَّهِ هِىَ ٱلْعُلْيَا ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٠﴾

’illâ tanṣurûhu faqad naṣarahu-L-Lâhu ’iḏ ’aḫrajahu-l-laḏîna kafarû ṯânî-ṯnayni ’iḏ humâ fî-l-ġâri ’iḏ yaqûlu liṣâḥibihî la taḥzan ’inna-L-Lâha ma‘anâ fa’anzala-L-Lâhu sakînatahû ‘alayhi wa ’ayyadahû bijunûdi-l-lam tarawhâ wa ja‘ala kalimata-l-laḏîna kafarû-s-suflâ wa kalimata-L-Lâhi hiya-l-‘ulyâ wa-L-Lâhu ‘Azîzun Ḥakîmun (40) .

Si vous ne soutenez pas votre Prophète, Allah le soutiendra comme à l'époque où les infidèles l'ont chassé de chez lui. Il partit, suivi d'un seul compagnon. A un moment, se trouvant dans une caverne avec lui, il lui dit: «Ne crains rien, Allah est avec nous». Allah lui donna alors Sa protection.

Il envoya à son secours des troupes invisibles. Tandis que la parole des infidèles baissait, celle d'Allah montait. Allah est puissant et sage» (40).

Ce verset se rapporte à l'évènement de l'émigration qu'a accomplie le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - de la Mecque à Médine lorsque les idolâtres voulurent le tuer. Il les fuit en quittant la ville accompagné de son ami Abou Bakr pour se réfugier dans la grotte «Thawr» pendant trois jours. Après cette période ceux qui les recherchaient rebroussèrent chemin. A l'intérieur de la grotte, s'apercevant de la présence des polythéistes et de leur danger, Abou Bakr éprouva une grande peur, mais l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - le rassura.

L'imam Ahmed rapporte qu'Abou Bakr a raconté à Anas: «Nous trouvant au fond de la grotte je dis au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -: «Si l'un d'eux regarde là où il met ses pieds, il pourra nous apercevoir». Il me répondit: *«O Abou Bakr! Que penses-tu (qu'il advient) à deux hommes dont Dieu est leur troisième (compagnon)* ***(Rapporté aussi par Boukhari et Mouslim)***[1].

C'est pourquoi Dieu a dit: **«Allah lui donna alors Sa protection»** c'est à dire sa tranquillité **«Il envoya à son secours de troupes invisibles»** il s'agit des anges. **«Tandis que la parole des infidèles baissait, celle d'Allah montait»** La parole des incrédules, d'après Ibn Abbas, signifie le polythéisme, et celle de Dieu «Il n'y a d'autre divinité que Dieu». Il est cité dans les deux Sahihs que l'Envoyé de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Celui qui combat pour que la parole de Dieu soit la plus élevée, est celui qui combat dans la voie de Dieu»* ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim)***[2].

Dieu affirme ensuite qu'il est puissant dans sa vengeance et Sa victoire, secourt quiconque se réfugie auprès de Lui, et Il est en même temps sage dans ses actes et paroles.

---

(1) قال الإمام أحمد عن أنس أن أبا بكر حدثه قال: قلت للنبي ﷺ ونحن في الغار: لو أن أحدهم نظر إلى قدميه لأبصرنا تحت قدميه قال، فقال: «يا أبا بكر ما ظنك باثنين الله ثالثهما» أخرجه الشيخان عن أنس بن مالك رضي الله عنه.

(2) في الصحيحين: «من قاتل لتكون كلمة الله هي العليا فهو في سبيل الله».

ٱنفِرُوا۟ خِفَافًا وَثِقَالًا وَجَـٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِكُمْ وَأَنفُسِكُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾

n-nfirû ḥifâfan wa ṯiqâlan wa jâhidû bi 'amwâlikum wa 'anfusikum fî sabîli-L-Lâhi ḏâlikum ḫayru-l-lakum 'in kuntum ta'lamûna (41).

Lourds ou légers, courez au combat et mettez vos biens et vos personnes au service d'Allah. C'est là votre intérêt, si vous le comprenez. (41).

Ce verset constitue un ordre adressé aux fidèles de s'élancer au combat avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - contre les incrédules parmi les gens du Livre. Les fidèles devaient participer à ce combat qui eut lieu à Tabouk sans tenir compte de leur état et de leur situation: aisés ou pauvres, forts ou faibles. Il leur dit: «**Lourds ou légers, courez au combat**» cela signifie d'après les dires des ulémas: Que vous soyez jeunes ou vieux.

On a rapporté: «Après avoir lu ce verset: «**Lourds ou légers, courez au combat et mettez vos biens et vos personnes au service d'Allah**» Abou Talha s'écria: «Mes enfants, équipez-moi pour le combat». Ils lui répondirent: «Que Dieu te faisse miséricorde, tu as combattu avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - jusqu'au dernier jour de sa vie, ainsi avec Abou Bakr et Omar. Nous allons combattre à ta place». Abou Talha refusa et prit le large dans une expédition et trouva la mort. Ses compagnons ne trouvèrent une île pour l'y enterrer qu'après neuf jours. Et durant cette période le cadavre ne fut plus décomposé.

D'après les dires des exégètes ce verset signifie: Elancez-vous, que vous voyez riches ou pauvres, vieux ou jeunes, occupés ou non, forts ou faibles... As-Souddy raconte qu'un homme corpulent et gras - qui était Al-Miqdad selon les dires de certains- vint trouver l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - pour l'exempter de cette obligation mais il refusa. Ce verset fut révélé à cette occasion. Comme les hommes incapables en éprouvèrent un certain désarroi et une peine, il fut abrogé ou modifié par celui-ci: «**Les faibles, les malades, ceux qui manquent des moyens pour s'équiper sont soustraits à l'obligation de**

combattre, à condition qu'ils se montrent dévoués à la cause d'Allah et de Son Prophète» [Coran IX, 91].

Dans le même sens Ibn Jarir rapporte que Zaïd Ach-Cha'abi a raconté: «Prenant part à un des combats sous le commandement de Safwan Ben Amr qui était gouverneur à Homs, je vis un vieillard dont ses sourcils convraient les yeux arrivant de Damas sur une monture voulant combattre avec nous. Je lui dis: «O oncle, Dieu t'a exempté du combat». Il me regarda et dit: «O fils de mon frère, Dieu nous a ordonné de s'élancer au combat lourds on légers: Or celui qui Dieu aime, Il l'éprouve, le rend sain et sauf et le laisse en vie. Dieu n'éprouve parmi Ses créatures que ceux qui sont reconnaissants, patients, dont leurs langues ne cessent de mentionner Dieu, et qui n'adorent que Lui à Lui la puissance et la gloire».

Puis Dieu exhorte les hommes à dépenser pour Sa cause et à lutter avec leurs personnes mêmes en recherchant Sa satisfaction et celle de Son Messager. Il dit: **«Mettez vos biens et vos personnes au service d'Allah. C'est là votre intérêt, si vous le comprenez»** En d'autres termes, si vous dépensez quoi que ce soit de vos biens dans ce bas monde, le peu que vous dépensez vous sera rendu multiplié en acquérant du butin après le combat, et dans l'au-delà une récompense magnifique et une haute considération vous seront réservées.

A cet égard le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Dieu s'est porté garant du sort de celui qui combat pour Sa cause qu'Il l'entrera au Paradis s'il meurt, ou de le rendre à sa demeure avec ce qu'il aura obtenu comme butin et récompense céleste». **(Rapporté par Boukhari et Mouslim)**[1].*

Tel est le sens des dires de Dieu: **«Il vous est prescrit de combattre et c'est une obligation qui vous pèse. C'est ainsi qu'il vous arrive de détester ce qui vous convient»** [Coran II, 216]. Et dans le même sens Anas rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dit à

(1) قال النبي ﷺ: «تكفل الله للمجاهد في سبيله إن توفاه أن يدخله الجنة، أو يرده إلى منزله بما نال من أجر أو غنيمة» (رواه بخاري ومسلم).

un homme: Convertis-toi à l'Islam». Il lui répondit: «Ceci me pèse» - Même si cela te pèse, répliqua-t-il, convertis-toi».

لَوْ كَانَ عَرَضًا قَرِيبًا وَسَفَرًا قَاصِدًا لَّاتَّبَعُوكَ وَلَٰكِن بَعُدَتْ عَلَيْهِمُ الشُّقَّةُ
وَسَيَحْلِفُونَ بِاللَّهِ لَوِ اسْتَطَعْنَا لَخَرَجْنَا مَعَكُمْ يُهْلِكُونَ أَنفُسَهُمْ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّهُمْ
لَكَاذِبُونَ ﴿٤٢﴾

law kâna 'araḍan qarîban wa safaran qâṣida-l-lattaba'ûka walâkim-ba'udat 'alayhimu-š-šuqqatu wa sayḥlifûna bi-L-Lâhi law-istaṭâ'nâ laḥarajnâ ma'akum yuhlikûna 'anfusahum wa-L-Lâhu ya'lamu 'innahum lakâḏîbûna (42).

S'il s'était agi d'un profit facile et d'une expédition sans risque, ils te suivraient. Mais l'itinéraire leur paraît trop long. Ainsi ne manquent-ils pas de jurer: «Ah! si nous le pouvions, nous sortirons avec vous». Ils se déconsidèrent eux-mêmes. Allah n'est pas dupe de leurs mensonges (42).

Dieu réprimande ceux qui ont obtenu l'autorisation du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - de rester chez eux sans prendre part à l'expédition de Tabouk, en lui présentant différentes excuses non fondées. S'il s'était agi d'une affaire à la portée des hommes, facile et n'exige aucun effort, ou bien d'un court voyage, ils auraient suivi le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, mais la distance est trop longue pour arriver au pays de Châm. Ils se sont mis à jurer: **Ah, si nous le pouvions, nous sortirons avec vous»** en présentant différents prétextes. Mais Dieu les dénonce car Il **«n'est pas dupe de leurs mensonges».**

عَفَا اللَّهُ عَنكَ لِمَ أَذِنتَ لَهُمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكَ الَّذِينَ صَدَقُوا وَتَعْلَمَ الْكَاذِبِينَ
﴿٤٣﴾ لَا يَسْتَأْذِنُكَ الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ أَن يُجَاهِدُوا بِأَمْوَالِهِمْ
وَأَنفُسِهِمْ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ بِالْمُتَّقِينَ ﴿٤٤﴾ إِنَّمَا يَسْتَأْذِنُكَ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ
وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَارْتَابَتْ قُلُوبُهُمْ فَهُمْ فِي رَيْبِهِمْ يَتَرَدَّدُونَ ﴿٤٥﴾

'afâ-L-Lâhu 'anka lima 'aḏinta lahum ḥatta yatabayyana laka a-l-laḏîna

ṣadaqû wa ta'lama-l-kâḏibîna (43) lâ yasta'ḏinuka-l-laḏîna lâ yu'minûna bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'aḫiri 'ay-yujâhidû bi 'amwâlihim wa 'anfusihim wa-L-Lâhu 'Alîmun bi-l-muttaqîna (44) 'innamâ yasta'ḏinuka-l-laḏîna yu'minûna bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'âḫiri wa-r-tâbat qulûbuhum fahum fî raybihim yataraddadûna (45).

Allah te pardonne. Mais pourquoi leur as-tu permis de rester? Tu aurais dû auparavant distinguer entre ceux dont les excuses étaient sincères et ceux qui mentaient. (43). Certes, ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne te demanderont jamais l'autorisation de ne pas se mettre, eux et leurs biens, au service d'Allah! Allah connaît les véritables croyants (44) Ceux qui te demandent une pareille autorisation, ce sont ceux qui ne croient ni en Allah ni au jour dernier et dont les cœurs sont emplis de doute. Leur doute les rend irrésolus (45).

Aoun a commenté le premier verset et dit: «Avez-vous jamais entendu un reproche meilleur que celui-ci? Il lui promet le pardon avant le reproche! «**Allah te pardonne. Mais pourquoi leur as-tu permis de rester?**» A ce propos Ibn Jarir rapporte: «Deux choses l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - avait acceptées sans qu'il soit ordonné de le faire: l'autorisation donnée aux hypocrites de rester, et le rachat des captifs».

Mais plus tard, Dieu a octroyé le droit à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, d'après Qatada, d'accorder l'autorisation de rester à qu'il voudra en lui disant: «**S'ils te demandent une autorisation pour une affaire personnelle, accorde-là à qui tu voudras**» [Coran XXIV, 62].

Moujahed, quant à lui, a dit que ce verset fut révélé au sujet des gens auxquels on a dit: Allez demander l'autorisation de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, s'il vous l'accorde, restez, et s'il ne vous l'accorde pas, restez quand même. C'est pourquoi Dieu dit à la suite: «**Tu aurais dû auparavant distinguer entre ceux dont les excuses étaient sincères et ceux qui mentaient**».

Dieu voulut dire à Son Prophète: «Pourquoi tu les as dipensés du combat en leur donnant l'autorisation de rester, il fallait examiner leur cas afin que ceux qui sont sincères se manifestent à toi et les menteurs. Les hypocrites pensaient toujours à s'abstenir du combat car: «**Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne te demanderont jamais**

l'autorisations» Par contre, ceux qui croient en Dieu, en Son Prophète et au jour dernier combattent avec leurs biens et leurs personnes parce qu'ils savent bien le mérite du combat et qu'il est un moyen de rapprochement du Seigneur.

Ceux qui ne croient pas en Dieu et au jour dernier n'espèrent et ne recherchent pas la récompense divine dans les deux mondes, ils restent à balancer dans leur doute et leur foi n'est pas ferme quant à ton message. Ils hésitent en avançant un pied et retardant un autre sans prendre aucune résolution.

۞ وَلَوْ أَرَادُوا الْخُرُوجَ لَأَعَدُّوا لَهُ عُدَّةً وَلَٰكِن كَرِهَ اللَّهُ انبِعَاثَهُمْ فَثَبَّطَهُمْ
وَقِيلَ اقْعُدُوا مَعَ الْقَاعِدِينَ (٤٦) لَوْ خَرَجُوا فِيكُم مَّا زَادُوكُمْ إِلَّا خَبَالًا وَلَأَوْضَعُوا
خِلَالَكُمْ يَبْغُونَكُمُ الْفِتْنَةَ وَفِيكُمْ سَمَّاعُونَ لَهُمْ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ بِالظَّالِمِينَ (٤٧)

wa law 'arâdû-l-ḫurûja la'a'adû lahû 'uddatan walâkin kariha-L-Lâhu-mbi'âṯahum faṯabbaṯahum wa qîla-q'udû ma'a-l- qâ'idîna (46) law ḫarajû fîkum mâ zâdûkum 'illâ ḫabâlan wa la 'awḍa'û ḫilâlakum yabġûnakumu-l-fitnata wa fîkum sammâ'ûna lahum wa-L-Lâhu 'Alîmun bi-ẓ-ẓâlimîna (47).

S'ils avaient vraiment désiré combattre, ils auraient fait leurs préparatifs. Mais Allah les en jugea indignes et les en empêcha. Il leur dit: «Restez avec ceux qui restent» (46). S'ils étaient sortis avec vous, ils auraient jeté la confusion dans vos rangs. Ils se seraient faufilés parmi vous pour y jeter la discorde et pour vous espionner. Allah connait les séditieux (47).

Si ces tergiversés avaient vraiment voulu partir au combat, ils s'y seraient préparés. Mais Dieu a répugné à leur départ en leur disant: **«Restez avec ceux qui restent».** Puis Il montre la raison de sa répugnance: **«S'ils étaient sortis avec vous, ils auraient jeté la confusion dans vos rangs»** parce qu'ils sont lâches et indignes, et en plus: **«Ils se seraient faufilés parmi vous pour y jeter la discorde»** en colportant la calomnie et la médisance afin de produire un trouble **«et pour vous espionner»** car il y en a parmi vous ceux qui les écoutent et agréent leur paroles et conseils en ignorant leur vraie attitude.

Mouhammad Ben Ishaq a dit: «On m'a rpporté que parmi ceux qui avaient eu l'autorisation de rester, il y avait Abdullah Ben Oubay Ben Saloul et Al-Jad Ben Qais qui étaient les chefs de leurs tribus. Dieu les empêcha de partir avec les fidèles pour ne plus semer la défiance parmi eux, à savoir que d'entre les guerriers, il y avait ceux qui les respectaient et leur obéissaient.

Dieu, connaissant bien les prévaricateurs, met Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - au courant de leur attitude s'ils auraient pris part à l'expédition comme Il l'affirme dans ce verset: «**Si nous leur avions commandé de mourir pour notre cause ou de s'expatrier, bien peu d'entre eux l'auraient accepté. Et pourtant s'ils avaient suivi nos prescriptions, c'eut été préférable pour eux. Leur foi en eût été raffermie**» [Coran IV, 66].

لَقَدِ ٱبْتَغَوُا۟ ٱلْفِتْنَةَ مِن قَبْلُ وَقَلَّبُوا۟ لَكَ ٱلْأُمُورَ حَتَّىٰ جَآءَ ٱلْحَقُّ وَظَهَرَ
أَمْرُ ٱللَّهِ وَهُمْ كَٰرِهُونَ ﴿٤٨﴾

laqad-i-btaġawu-l-fitnata min qablu wa qallabû laka-l-'umûra ḥattâ jâ'a-l-ḥaqqu wa ẓahara 'amru-L-Lâhi wa hum kârihûna (48).

Ce n'est pas la première fois qu'ils cherchent à semer la discorde dans vos rangs. Ils ont contrarié les projets jusqu'au jour où la vérité s'est manifestée et où la cause d'Allah a triomphé en dépit d'eux (48).

Dieu excite Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - contre les hypocrites en l'informant qu'ils voulaient auparavant semé le désordre, suscité la révolte, tramé les machinations contre toi et tes compagnons, faire avorter ta religion afin que les hommes l'oublient pour une longue durée.

En effet, lors de l'arrivée du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - à Médine en faisant l'émigration, les arabes s'unirent pour le battre, les juifs et les hypocrites de cette ville lui déclarèrent leur hostilié. Après son triomphe à Badr accordé par Dieu afin que Sa parole soit la plus élevée, Abdullah Ben Oubay et ses compagnons dirent: «C'est une affaire qu'on ne peut plus affronter». Ils se convertirent en

apparence, et chaque fois que les musulmans réalisaient une victoire, cela ne faisait qu'accroître leur haine et leur rancune **«jusqu'au jour où la vérité s'est manifestée et où la cause d'Allah a triomphé en dépit d'eux».**

وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ ائْذَن لِّي وَلَا تَفْتِنِّي ۚ أَلَا فِي الْفِتْنَةِ سَقَطُوا ۗ وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمُحِيطَةٌ بِالْكَافِرِينَ ﴿٤٩﴾

wa minhum may-yaqûlu-'ḏa-l-lî walâ taftinnî 'alâ fî-l-fitnati saqaṭû wa 'inna jahannama lamuḥiṭatum-bi-l-kâfirîna (49).

Il y en a parmi eux qui disent: «Exempte-nous de la guerre. Epargne-nous cette calamité». Mais cette calamité ne sont-ils pas en train de la subir? Les infidèles seront cernés par les flammes de l'enfer (49).

Dieu s'adresse à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -: «O Mouhammad, parmi ces hypocrites il y en a ceux qui te disent: «Dispense-nous du combat et ne nous mets pas en tentation. Permets-nous de rester car, une fois sortis avec toi, nous serons tentés par les femmes des Romains. Mais Dieu l'affrime qu'ils sont dans la tentation.

On a rapporté: «Un jour, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - ayant fait ses préparatifs pour la guerre, dit à Al-Jad Ben Qaïs: «Ô Jad, es-tu prêt à battre Bani Asfar (les Byzantins)?» Il lui répondit: «O Envoyé de Dieu! Dispense-moi et ne mets pas en tentation. Par Dieu, mes concitoyens ne connaissent pas un homme qui a un faible pour les femmes plus que moi. J'ai peur qu'en voyant les femmes Byzantines de tomber amoureux et avide d'elles» L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - se détourna de lui en disant: «Je te permets de rester». C'est à cette occasion que ce verset fut descendu d'après les dires de Moujahed et Ibn Abbas.

La redoute d'Al-Jad d'être attiré et tenté par les femmes Byzantines, en voilà la tentation dans laquelle il est tombé; car faire défection à l'Envoyé de Dieu et ne chercher que son propre intérêt, cela constitue une tentation plus grave. La Géhenne, dans la vie future, enveloppera les incrédules.

إِن تُصِبْكَ حَسَنَةٌ تَسُؤْهُمْ وَإِن تُصِبْكَ مُصِيبَةٌ يَقُولُوا قَدْ أَخَذْنَا
أَمْرَنَا مِن قَبْلُ وَيَتَوَلَّوا وَّهُمْ فَرِحُونَ (٥٠) قُل لَّن يُصِيبَنَا إِلَّا مَا
كَتَبَ اللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَىٰنَا وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ (٥١)

’in tuṣibka ḥasanatun tasu’hum wa ’in tuṣibka muṣîbatuy-yaqûlû qad ’ahadnâ ’amranâ min qablu wa yatawallaw wa hum fariḥûna (50) qul-lan yuṣîbanâ ’illâ mâ kataba-L-Lâhu lanâ huwa mawlânâ wa ‘alâ-L-Lâhi falyatawakkali-l-mu’minûna (51).

Si la fortune te sourit, ils éprouvent un dépit. Si tu subis un revers, ils s’écrient: «Nous avons été bien inspirés de ne pas le suivre». Et, tournant le dos, ils se réjouissent (50) Dis: «Il ne nous arrivera que ce qu’Allah voudra. Il est notre maître. C’est en Lui que les croyants mettent leur confiance. (51).

Ces hypocrites-là sont toujours hostiles aux musulmans, surtout quand un bonheur quelconque arrive à ces derniers: soit une conquête, une victoire ou tout autre bien et faveur divins, et ils s’en affligent. Mais «**si tu subis un revers, ils s’écrient: «Nous avons été bien inspirés de ne pas le suivre»** Ils croient qu’ils ont pris d’avance leur précaution, et ils se détournent remplis de joie.

Dieu montre à Son Prophète - qu’Allah le bénisse et le salue - par quoi il devait répondre à leurs suppositions: «**Dis: «Il ne vous arrivera que ce qu’Allah voudra»** Car nous sommes soumis à Sa volonté «**Il est notre Maître**» auprès de Lui nous trouvons notre refuge et Il est notre secoureur. «**C’est en Lui que les croyants mettent leur confiance**» et Il nous suffit comme protecteur.

قُلْ هَلْ تَرَبَّصُونَ بِنَا إِلَّا إِحْدَى الْحُسْنَيَيْنِ وَنَحْنُ نَتَرَبَّصُ بِكُمْ أَن يُصِيبَكُمُ اللَّهُ
بِعَذَابٍ مِّنْ عِندِهِ أَوْ بِأَيْدِينَا فَتَرَبَّصُوا إِنَّا مَعَكُم مُّتَرَبِّصُونَ (٥٢) قُلْ
أَنفِقُوا طَوْعًا أَوْ كَرْهًا لَّن يُتَقَبَّلَ مِنكُمْ إِنَّكُمْ كُنتُمْ قَوْمًا فَاسِقِينَ (٥٣)
وَمَا مَنَعَهُمْ أَن تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَاتُهُمْ إِلَّا أَنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ وَبِرَسُولِهِ وَلَا

يَأْتُونَ ٱلصَّلَوٰةَ إِلَّا وَهُمْ كُسَالَىٰ وَلَا يُنفِقُونَ إِلَّا وَهُمْ كَٰرِهُونَ ﴿٥٤﴾

qul hal tarabbaṣûna binâ 'illa 'iḥdâ-l-ḥusnayayni wa naḥnu natarabbaṣu bikum 'ay-yuṣîbakumu-L-Lâhu bi 'aḏâbim-min 'indihî 'aw bi 'aydînâ fatarabbaṣû 'innâ ma'akum mutarabbiṣûna (52) qul 'anfiqû ṭaw'an 'aw karha-l-lan yutaqabbala minkum 'innakum kuntum qawman fâsiqîna (53) wamâ mana'ahum 'an-tuqbala minhum nafaqâtuhum 'illâ 'annahum kafarû bi-L-Lâhi wa bi rasûlihî walâ ya'tûna-ṣ-ṣalâta 'illâ wa hum kusâlâ walâ yunfiqûna 'illâ wa hum kârihûna (54).

Dis: En ce qui nous touche, vous ne pouvez vous attendre qu'à deux éventualités, toutes deux aussi bonnes l'une que l'autre, la victoire ou le martyre? Tandis que, nous, nous nous attendons à ce qu'Allah vous châtie lui-même ou par notre intermédiaire. Attendons donc tous deux de notre côté! (52) Dis: que vous mettiez vos biens au service d'Allah de bon gré ou de mauvais gré, ils ne seront pas acceptés, car vous êtes des mécréants (53) Ce qui empêche que leurs biens ne soient acceptés, c'est qu'ils ne croient pas en Allah et en Son Prophète, c'est qu'ils ne prient que du bout des lèvres et n'offrent leurs biens qu'à contre-cœur (54).

Dieu ordonne à Mouhammad de leur dire aussi: «Qu'attendez-vous pour nous, sinon l'une de ces deux choses: la victoire ou le martyre, et chacun d'elles est un bien pour nous dans les deux mondes. Quant à nous, nous attendons pour vous que Dieu vous frappe d'un châtiment venu de Lui, ou par notre intermédiaire soit en vous tuant soit en vous prenant comme captifs.

Que vous dépensiez vos richesses pour la cause de Dieu de bon gré ou de mauvais gré, jamais ce ne sera reçu, parce que vous êtes des gens pervers. Leur perversité se manifeste par les faits suivants: ils ne croient ni en Dieu ni en Son Prophète, car la foi est à la base de toute œuvre, ils ne se rendent à la prière que paresseux sans aucune ferveur; ils ne dépensent quoi que ce soit qu'à contre-cœur.

L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit à ce propos: *«Dieu ne se lasse de vous rétribuer tant que vous en lassiez de lui demander»* et: *«Dieu est bon et n'accepte que le bon»*. Donc comment

accepterait-Il les œuvres et les dépenses de ceux-là? Sûrement Il ne les accepte que de ceux qui Le craignent.

فَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَـٰدُهُمْ ۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُم بِهَا فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا
وَتَزْهَقَ أَنفُسُهُمْ وَهُمْ كَـٰفِرُونَ ﴿٥٥﴾

falâ tu‘jibka ’amwâluhum walâ ’awlâduhum ’innamâ yurîdu-L-Lâhu liyu‘adḏibahum bihâ fî-l-ḥayâti-d-dunyâ wa tazhaqa ’anfusuhum wa hum kâfirûna (55).

Ne te laisse pas séduire par leurs richesses et par leurs enfants. Ces richesses et ces enfants, Allah ne les leur accorde que pour les faire souffrir au cours de cette vie périssable. Finalement, ils rendent l'âme, qu'ils sont encore infidèles (55).

Ne te laisse pas, ô Mouhammad, séduire par leurs richesses et leurs enfants, comme Il lui dit dans un autre verset: «**Ne porte pas tes yeux sur les biens matériels que nous avons accordés à certains, sur l'éclat des plaisirs du siècle**» [Coran XX, 131].

Dieu veut par là les châtier dans la vie présente. Ce qui signifie, d'après Al-Hassan Al-Basri: en prélevant sur ces richesses la zakat imposée et en leur demandant d'en dépenser pour la cause de Dieu.

Mais Qatada a dit qu'il faut intervertir l'ordre des mots qui sera comme celui-ci: Ne te laisse pas émerveiller par leurs biens et leurs enfants dans le bas monde car Dieu ne les leur accorde que pour les châtier dans la vie future. Mais le commentaire d'Al-Hassan s'avère être plus logique.

En leur accordant ces richesses et ces enfants, Dieu veut par là les châtier dans ce bas monde en les laissant mourir en incrédules afin que leur châtiment dans l'au-delà soit plus atroce.

وَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنَّهُمْ لَمِنكُمْ وَمَا هُم مِّنكُمْ وَلَـٰكِنَّهُمْ قَوْمٌ يَفْرَقُونَ ﴿٥٦﴾ لَوْ
يَجِدُونَ مَلْجَـًٔا أَوْ مَغَـٰرَٰتٍ أَوْ مُدَّخَلًا لَّوَلَّوْا۟ إِلَيْهِ وَهُمْ يَجْمَحُونَ ﴿٥٧﴾

wa yaḥlifûna bi-L-Lâhi ’innahum laminkum wamâ hum minkum walâkinnahum qawmuy-yafraqûna (56) law yajidûna malja’an ’aw maġârâtin ’aw muddaḫala-l-lawallû ’ilayhi wahum yajmaḥûna (57).

Ils jurent qu’ils sont de vôtres, alors qu’ils ne le sont pas. C’est la peur qui leur inspire ce propos (56) Trouvent-ils un abri, une caverne ou un souterrain? Ils s’y précipitent, tête baissée(57).

Ces gens-là, mûs par leur peur, leur frayeur, jurent «**qu’ils sont de vôtres**» en l’affirmant par ce serment, mais en réalité «**ils ne le sont pas**» car, par rapport à eux, «**c’est la peur qui leur inspire ce propos**». Et pour fuir, s’ils trouvaient un asile, une caverne ou un souterrain, ils s’y précipiteraient en toute hâte.

وَمِنْهُم مَّن يَلْمِزُكَ فِي الصَّدَقَٰتِ فَإِنْ أُعْطُوا مِنْهَا رَضُوا وَإِن لَّمْ يُعْطَوْا مِنْهَآ إِذَا
هُمْ يَسْخَطُونَ ﴿٥٨﴾ وَلَوْ أَنَّهُمْ رَضُوا مَآ ءَاتَىٰهُمُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَقَالُوا
حَسْبُنَا اللَّهُ سَيُؤْتِينَا اللَّهُ مِن فَضْلِهِ وَرَسُولُهُ إِنَّآ إِلَى اللَّهِ رَٰغِبُونَ ﴿٥٩﴾

wa minhum may-yalmizuka fî-ṣ-ṣadaqâti fa’in ’u‘ṭû minhâ raḍû wa ’il-lam yu‘ṭaw minhâ ’iḏâ hum yasḫaṭûna (58) wa law ’annahum raḍû mâ ’â tâhumu-L-Lâhu wa rasûluhû wa qâlû ḥasbunâ-L-Lâhu sayu’tînâ-L-Lâhu min faḍlihî wa rasûluhû ’innâ ’ilâ-L-Lâhi râġibûna (59).

Ils y en a parmi eux qui critiquent la façon dont les subsides sont répartis. Leur en distribue-t-on? ils sont satisfaits. Si on ne leur en distribue pas, ils maudissent le sort (58). Que n’acceptent-ils de bon cœur ce qu’Allah et Son Prophète leur attribuent? Que ne disent-ils: «Allah nos suffit. Nous connaîtrons plus tard les bienfaits d’Allah et de Son Prophète. C’est en Allah que nous mettons tous nos espoirs». (59).

Parmi ces hypocrites il y en a ceux qui te critiquent ô Mouhammad au sujet des aumônes lorsque tu les répartis. S’ils en reçoivent leur part, ils sont satisfaits, mais «**si on ne leur en distribue pas, ils maudissent le sort**» et ils se fâchent. On a rapporté qu’un bédouin vint auprès du Prophète - qu’Allah le bénisse et le salue - alors qu’il distribuait de l’or et de l’argent aux hommes. Ayant reçu sa part, ce bédouin s’écria: «Ô Mouhammad, par Dieu tu n’es pas équitable comme Dieu

t'a ordonné d'être» Il lui répondit: «Malheur à toi, qui pourra être, après moi, équitable envers toi?».

Cette histoire est pareille à celle qui est citée dans les deux Sahihs lorsque Zoul-Khouwaissira critiqua l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - en départageant le butin de Hounaïn. Il lui dit: «Sois équitable» Et le Prophète de lui répondre: *Je serais déçu et perdu si je n'avais pas été équitable»*. Voyant l'homme s'éloigner, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dit à ses compagnons: *«De la postérité de cet homme naitront des gens avec lesquels vous répugnerez à prier et jeûner. Ils sortiront de la religion telle une flèche qui perce un gibier. Là où vous les trouverez, tuez-les car ils seront les pires victimes sous le firmament»* ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim)***[1].

Puis Dieu les exhorte en disant que vraiment s'ils s'étaient satisfaits de ce que Dieu et son Prophète donnent ils diraient: «Dieu nous suffit, nous connaîtrons plus tard Ses bienfaits et ceux de Son Prophète. Oui, vers Dieu vont nos désirs».

﴿ إِنَّمَا ٱلصَّدَقَٰتُ لِلْفُقَرَآءِ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱلْعَٰمِلِينَ عَلَيْهَا وَٱلْمُؤَلَّفَةِ قُلُوبُهُمْ وَفِى ٱلرِّقَابِ وَٱلْغَٰرِمِينَ وَفِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ ۖ فَرِيضَةً مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٦٠﴾

'innamâ-ṣ-ṣadaqâtu li-l-fuqara'i wa-t-masâkîni wa-l-'âmilîna 'alayhâ wa-l-mu'allfati qulûbuhum wafî-r-riqâbi wa-l-ġârimîna wafî sabîli-L-Lâhi wa-bni-s-sabîli farîḍatam-mina-L-Lâhi wa-L-Lâhu 'Alîmun Ḥakîmun (60).

Les aumônes sont affectées aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui les recouvrent, à ceux dont les cœurs sont à gagner, au rachat des captifs et

---

(1) روى الشيخان عن أبي سعيد في قصة (ذي الخويصرة) لما اعترض على النبي ﷺ حين قسم غنائم حنين، فقال له: اعدل، فإنك لم تعدل، فقال: «لقد خبت وخسرت إن لم أكن أعدل»؛ ثم قال رسول الله ﷺ وقد رآه مقفياً: «إنه يخرج من ضِئْضِيء هذا قوم يحقر أحدكم صلاته مع صلاتهم وصيامه مع صيامهم يمرقون من الدين مروق السهم من الرمية، فأينما لقيتموهم فاقتلوهم، فإنهم شر قتلى تحت أديم السماء».

à l'affranchissement des esclaves, aux endettés, au combat dans la voie d'Allah et aux voyageurs. C'est là une répartition fixée par Allah. Allah est omniscient et sage (60).

Pour répondre aux hypocrites qui ont critiqué la façon qu'utilisait le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - pour répartir les biens des aumônes, dans ce verset, Il leur dit que c'est bien lui qui l'a imposée en la révélant à son Messager et nul n'a le droit de s'y opposer.

La question qui a été suscitée est la suivante: Faut-il donner ces aumônes à tous les intéressés cités dans le verset ou une partie d'eux?

La première opinion l'exige. Tels sont les dires de Chafé'i et une foule des ulémas.

La deuxième permet de les donner aux uns ou certains d'eux, comme ont déclaré Malek et d'autres ulémas anciens et contemporains.

Ibn Jarir a dit: ce sont les dires des ulémas mais il faut signaler que le pauvre est cité le premier puisqu'il est le plus besogneux parmi les autres. Mais Abou Hanifa répond que le cas du nécessiteux est plus exigeant, ainsi fut l'avis de l'imam Ahmed.

Et pour préciser le cas de chacun d'eux, Ibn Abbas, Moujahed, Al-Hassan, Ibn Jarir, ont dit que le pauvre ne parait pas comme tel à cause de son attitude réservée, tandis que le nécessiteux quémande et demande avec importunité.

Nous allons, en ce qui suit, nous limiter à quelques hadiths concernent ces huit intéressés:

- Ibn Omar rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«L'aumône est interdite au riche et à tout homme qui possède un force»* ***(Rapporté par Ahmed, Abou Daoud et Trmidzi)***[1].

- Abou Houraira rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse

(١) عن ابن عمر قال، قال رسول الله ﷺ: «لا تحل الصدقة لغني ولا لذي مرة سوي» رواه أحمد وأبو داود والترمذي.

et le salue - a dit: «L'indigent n'est pas celui qui sollicite les gens à lui donner se contentant d'une bouchée ou de deux, ou une datte ou deux».

*On lui demanda: «Qui est donc l'indigent ô Envoyé de Dieu?» Il répondit: «Ils est celui qui ne trouve pas de quoi lui suffire, personne ne se souvient de lui et il ne demande pas aux gens de lui donner» **(Rapporté par Boukhari et Mouslim)**(1).*

Quant **«à ceux qui la recouvrent»** ils sont ceux qui sont chargés de les recueillir et auront une part, à condition qu'ils ne soient pas parmi les proches de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. A ce propos on a rapporté que Abdul-Muttaleb Ben AL-hareth et Al-Fadl Ben Al-Abbas se renirent chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - lui demandant de les charger de collecter les aumônes et la zakat. Il refusa en disant: *«L'aumône n'est permise ni à Mouhammad ni à la famille de Mouhammad, parce qu'elle est la souillure des gens»* (Rapporté par Mouslim)(2).

Ceux **«dont les cœurs sont à gagner»**, forment plusieurs catégories:

- Ceux à qui on donne pour embrasser l'Islam, tel le cas de Safwan Ben Oumayya qui a pris part à la bataille de Hounain alors qu'il était idolâtre. Il a déclaré: «Le jour de Hounaïn, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - qui était l'homme que je détestais le plus, ne cessa de me donner (du butin) qu'à la fin il est devenu l'homme le plus aimé».

- Ceux dont les cœurs ont besoin d'être raffermis sur la foi afin qu'ils deviennent bons musulmans. Le jour de Hounain également, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - avait donné cent chameaux à chacun des libérés parmi leurs nobles et vaillants en disant: «Parfois

---

(1) عن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال: «ليس المسكين بهذا الطوّاف الذي يطوف على الناس فترده اللقمة واللقمتان، والتمرة والتمرتان» قالوا: فما المسكين يا رسول الله؟ قال: «الذي لا يجد غنى يغنيه، ولا يفطن له فيتصدق عليه ولا يسأل الناس شيئاً».

(2) ثبت عن عبد المطلب بن الحارث أنه انطلق هو والفضل بن العباس يسألان رسول الله ﷺ ليستعملهما على الصدقة، فقال: «إن الصدقة لا تحل لمحمد ولا لآل محمد إنما هي أوساخ الناس» رواه مسلم.

je donne à un homme du moment qu'un autre me soit plus préféré, de peur que Dieu ne le précipite sur sa face dans le feu de la Géhenne».

Il est cité dans les deux Sahihs, d'après Abou Sa'id, que 'Ali avait envoyé une quantité de la poudre d'or au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - qui l'a distribuée entre ces quatre personnes: Al-Aqra' Ben Habes, Ouyayna Ben Badr, Alqama Ben Ilatha et Zaid AL-Khaïr, en disant: «Je rallie leurs cœurs».

- Aux nouveaux convertis afin que d'autres l'imitent et embrassent l'Islam.

- Enfin à ceux qui collectent les biens des aumônes des autres, ou à ceux qui habitent aux frontières du pays pour défendre les musulmans.

La question qui se pose: ces gens-là dont les cœurs sont à gagner, doit-on leur donner après la mort du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -?» Les opinions se controversent: Omar, Amer, Al-Cha'bi et une partie des ulémas ont jugé que, après la mort du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et l'expansion de l'Islam, cela n'est plus d'obligation. D'autres ont répondu que ces gens-là ont toujours droit à l'aumône en tirant argument du faire de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - qui leur a donné après la conquête de La Mecque et la défaite de Hawazen. Donc on doit toujours gagner le cœur des autres par les biens de l'aumône.

Quant «**à l'affranchissement des esclaves**» Al-Hassan Al-Basri, Mouqatel, et Sa'id Ben Joubaïr ont précisé qu'il s'agit des affranchis contractuels (Moukateb). Ainsi fut l'avis de Chafé'i et Al-Laïth. Ibn Abbas et Al-Hassan n'ont trouvé aucun inconvénient à affranchir les esclaves en payant leur prix des biens de la zakat, une opinion qui est soutenue par Ahmed et Malek qui consiste à affranchir l'esclave quelque soit sa position: Moukateb ou non.

Il est dit d'après un hadith: «Il incombe à Dieu de venir en aide à ces trois personnes: un homme qui combat pour Sa cause, un esclave moukateb qui veut s'acquitter de la somme qui doit à son maître et un homme qui veut se marier pour garder sa chasteté» ***(Rapporté par Ahmed et les au-***

teurs des sunans sauf Abou Daoud)[1].

Dans son Mousnad, l'imam Ahmed rapporte d'après Al-Bara' Ben Azeb qu'un homme vint auprès de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et lui dit: «O Envoyé de Dieu, indique-moi une œuvre qui me rapproche du Paradis et m'éloigne de l'Enfer» Il lui répondit: *«Affranchis un esclave et rachète un captif»* - Ces deux faires, demanda l'homme, ne sont-ils pas les mêmes?» *Non,* fut la réponse, *affranchir un esclave consiste à payer son prix seul. Quand au rachat, tu peux participer à une partie de la rançon»* ***(Rapporté par Ahmed)***[2].

«Aux endettés» qui peuvent être: un homme qui a pris à sa charge une certaine somme pour indemniser quelqu'un et, en la payant, s'est trouvé démuni de toute ressource, ou en s'acquittant d'une dette, ou un autre qui devait une somme quelconque. Ceux-là ont droit à l'aumône. A cet égard Abou Sa'id raconte que, du temps de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - un homme acheta une quantité de dattes sans pouvoir l'écouler. Comme il devint incapable de payer ses dettes, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - dit aux hommes: «Faites-lui l'aumône». Les hommes s'éxécutèrent mais ce qu'ils ont payé resta insuffisant. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dit alors aux créanciers: «Contentez-vous de ce que vous avez récupéré de vos dettes car vous n'aurez rien d'autre».

«Au combat dans la voie d'Allah» il s'agit des soldats qui luttent dans le sentier de Dieu et font les expéditions, et qui ne touchent pas leurs salaires du trésor publique. AlHassan a ajouté que le pèlerinage fait partie de la lutte dans la voie d'Allah.

«Aux voyageurs» ceux qui traversent le pays et ne possèdent pas

---

(1) في الحديث: «ثلاثة حق على الله عونهم: الغازي في سبيل الله، والمكاتب الذي يريد الأداء، والناكح الذي يريد العفاف» رواه أحمد وأصحاب السنن إلا أبا داود.

(2) في المسند عن البراء بن عازب قال: جاء رجل فقال: يا رسول الله دلني على عمل يقربني من الجنة ويباعدني من النار، فقال: «أعتق النسمة وفك الرقبة»، فقال: «يا رسول الله أو ليسا واحدا؟ قال: «لا، عتق النسمة أن تفرد بعتقها، وفك الرقبة أن تعين في ثمنها» أخرجه الإمام أحمد في المسند.

ce qu'il leur assure le retour à leur propre pays. Dans ce cas on leur donne la somme suffisante à ces fins. A ce propos Abou Sa'id Al-Khoudri rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«L'aumône n'est permise qu'à un riche qui combat dans la voie de Dieu, aux voyageurs, et à un voisin pauvre qui vous fait un don ou vous invite»* ***(Rapporté par Abou Daoud)***[1].

«C'est là une répartition fixée par Allah» c'est à dire un arrêté de Dieu et un ordre qu'on doit observer car Il est omniscient, connait les intérêts apparents et cachés des hommes et est sage dans ses paroles et actes.

وَمِنْهُمُ ٱلَّذِينَ يُؤْذُونَ ٱلنَّبِيَّ وَيَقُولُونَ هُوَ أُذُنٌ قُلْ أُذُنُ خَيْرٍ لَّكُمْ يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَيُؤْمِنُ لِلْمُؤْمِنِينَ وَرَحْمَةٌ لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَٱلَّذِينَ يُؤْذُونَ رَسُولَ ٱللَّهِ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦١﴾

wa minhumu-l-ladîna yu'dûnâ-N-Nabiyya wa yaqûlûna huwa 'udunun qul huwa 'udunu hayri-l-lakum yu'minu bi-L-Lâhi wa yu'minu- li-l-mu'minîna wa rahmatu-l-lil-ladîna 'âmanû minkum wa-l-ladîna yu'dûna rasûla-L-Lâhi lahum 'adâbun 'alîmun (61)

Il y en a parmi eux qui critiquent le Prophète. Ils disent: «Il écoute tout ce qu'on lui raconte». Réponds: «Une telle complaisance vous sert. Croyant en Allah, le Prophète ne peut pas ne pas croire les croyants. Il est toute mansuétude pour ceux d'entre vous qui ont la foi. Ceux qui critiquent le Prophète subiront un châtiment sévère» (61).

Parmi ces hypocrites, il y en a ceux qui attaquent le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - par leurs paroles en disant qu'il est tout oreilles, une expression qui signifie qu'il croit à tout ce qu'on lui dit et si on lui jure il croit toujours. Mais Dieu leur répond: «Il est toute oreille au bien pour vous» et il connait bien le menteur et le sincère. Il croit en Dieu et il a confiance aux croyants **«Il est toute mansuétude**

---

(1) حديث أبي سعيد الخدري قال، قال رسول الله ﷺ: «لا تحل الصدقة لغني إلا في سبيل الله، وابن السبيل، أو جار فقير فيهدي لك أو يدعوك» رواه أبو داود.

pour ceux d'entre vous quiont la foi» et un argument contre les incrédules. Ceux qui l'attaquent par leurs paroles subiront un châtiment sévère.

يَحْلِفُونَ بِاللَّهِ لَكُمْ لِيُرْضُوكُمْ وَاللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَحَقُّ أَن يُرْضُوهُ إِن كَانُوا
مُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا أَنَّهُۥ مَن يُحَادِدِ اللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَأَنَّ لَهُۥ نَارَ
جَهَنَّمَ خَالِدًا فِيهَا ذَٰلِكَ الْخِزْيُ الْعَظِيمُ ﴿٦٣﴾

yaḥlifûna bi-L-Lâhi lakum liyurḍûkum wa-L-Lâhu wa rasûluhû 'aḥaqqu 'ay-yurḍûhu 'in kânû mu'minîna (62) 'alam ya'lamû 'annahû may-yuḥâdidi-L-Lâha wa rasûlahû fa'anna lahû nâra jahannama ḫâlidan fîhâ ḏâlika-l-ḫizyu-l-'aẓîmu (63).

Ils en appelent à Allah dans leurs serments pour capter votre confiance. Ils seraient mieux avisés de recercher la confiance d'Allah et de Son Prophète s'ils étaient sincères. (62) Ignorent-ils que le feu éternel de l'enfer attend ceux qui sont en rébellion contre Allah et Son Prophète? C'est là un châtiment ignominieux (63).

Qatada raconte qu'un hypocrite dit: «Par Dieu, ceux-là sont les meilleurs et les plus nobles d'entre nous. Si ce que Mouhammad avait dit est vrai ils seraient pires que les ânes». Un musulman, l'ayant entendu, s'écria: «Par Dieu, ce que Mouhammad a dit est vrai, et toi tu es pire qu'un âne». L'homme se rendit chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et le mit au courant. Il manda l'hypocrite et lui demanda: «Qu'est-ce qui t'a porté à tenir de tel propos?» Il renia ses dires en jurant par Dieu. Le musulman dit alors: «Mon Dieu, montre-nous le sincère et le menteur». C'est à cette occasion que fut descendu ce verset.

Ceux qui s'opposent à Dieu et à Son Prophète, subiront le châtiment éternel dans l'Enfer, humiliés et couverts d'opprobre.

يَحْذَرُ الْمُنَافِقُونَ أَن تُنَزَّلَ عَلَيْهِمْ سُورَةٌ تُنَبِّئُهُم بِمَا فِي قُلُوبِهِمْ قُلِ اسْتَهْزِءُوٓا
إِنَّ اللَّهَ مُخْرِجٌ مَّا تَحْذَرُونَ ﴿٦٤﴾

yaḥḏaru-l-munâfiqûna 'an tunazzala ‘alayhim sûratun tunabbi'uhum bi-mâ fî qulûbihim quli-stahzi'û 'inna-L-Lâha muḫrijum-mâ taḥḏarû-na (64).

Les incrédules redoutent qu'une sourate ne divulgue ce qui recèlent *leurs cœurs. Dis-leur: «Moquez-vous? Allah divulguera ce que vous redoutez»* (64).

Moujahed explique: «Ils échangent ces propos entre eux puis disent: «Peut-être Dieu les dissimule afin que les autres ne les sachent pas». Ce verset est pareil aux dires de Dieu: **«Se présentent-ils à toi? ils emploient des formules moins respectueuses qu'Allah quand Il te salue. En eux-mêmes, ils se disent: «Pourquoi Allah laisse-t-Il impunies de pareilles formules?» L'enfer sera leur punition. Ils y seront précipités. Quelle affreuse fin»** [Coran LVIII, 8]. Dieu a dit dans un autre verset: **«Moquez-vous! Allah divulguera ce que vous redoutez»** qui signifie qu'il va révéler à Son Envoyé vos propos pour vous dénoncer, tout comme Il le montre dans ces paroles: **«Ceux dont le cœur cache quelque infirmité, espèrent-ils qu'Allah ni divulguera pas leurs mauvaises pensées»** [Coran XLVII, 29]. Qatada rapporte qu'on donnait à cette sourate le nom: «La scandaleuse» car elle a dénoncé les hypocrites.

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ
وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا۟ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ إِن نَّعْفُ
عَن طَآئِفَةٍ مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَآئِفَةًۢ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ﴿٦٦﴾

wa la'in sa'altahum layaqûlunna 'innamâ kunnâ naḥûḍu wa mal‘abu qul 'abi-L-Lâhi wa 'â yâtihî wa rasûlihî kuntum tastahzi'ûna (65) lâ ta‘taḏirû qad kafartum ba‘da 'imânikum 'in-na‘fu ‘an ṭâ'ifatim minkum mu‘aḏḏib ṭâ 'ifatam-bi 'annahum kânû mujrimîna (66).

Si tu les interroges, ils répondent: «Nous badinions et nous plaisantions». Réplique: «Et d'Allah, de Son Prophète et de Ses signes, vous moquez-vous aussi? (65). Point de vos excuses! Vous êtes devenus infidèles après avoir cru. Si une partie d'entre vous est pardonnée, l'autre subira un châtiment pour s'être montrée rebelle (66).

Un homme des hypocrites a dit: «Je pense que ces lecteurs du

Coran ne sont que des gens qui cherchent à assouvir leur faim, forger de mensonges mais lors de la mêlée ils sont des poltrons». On a transmis ces propos à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Ce même hypocrite vint auprès de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - alors qu'il s'apprêtait au départ et après avoir enfourché sa chamelle. Il lui dit: «O Envoyé de Dieu, nous ne faisions que discuter et jouer!» Il lui répondit en citant les versets: **«Et d'Allah, de Son Prophète et de Ses signes...** jusqu'à: **Pour s'être montrée si rebelle»**. Les pieds de cet homme heurtaient aux pierres, s'accrochant au sabre de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - alors que celui ci montait sa chamelle qui marchait à grande enjambée.

Ibn Ishaq raconta: «Une foule des hypocrites dont wadi'a Ben Thabet, un homme de Achj'a appelé Moukhchi Ben Hamir marchaient à côté de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - qui, sur sa chamelle, se dirigeait vers Tabouk. Les uns disaient aux autres: «Croyez-vous que l'affrontement du Roi des Romains est pareil au combat des Arabes entre eux? par Dieu nous vous imaginerons demain enchainés afin que vous serviez une leçon pour les fidèles».

«A ce moment là l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dit à 'Ammar Ben Yasser: «Va chez ces gens-là qui ont déjà subi le châtiment du feu et demande-leur qu'est-ce qu'ils venaient de dire. S'ils renient, dis-leur que vous avez proféré tel et tel propos». Ammar s'exécuta. Les hypocrites vinrent trouver l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - en lui présentant différentes excuses. Wadi'a Ben Thabet lui dit: «Nous badinions et nous plaisantions». Moukhchi Ben Hamir, à son tour, avoua: «O Envoyé de Dieu, par Dieu C'est à cause de mon nom et de celui de mon père que je suis resté sans participer à cette expédition» (A savoir que son nom signifie: le peureux fils des ânes). Il fut le seul à être pardonné et son nom devint Abdul Rahman et il demanda à Dieu de le faire périr en martyr sans que personne sache où il sera tué. En effet il fut tué le jour de Yamama.

Qatada, quant à lui, raconta: «Lors de l'expédition de Tabouk, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - marchait et quelques cavaliers des hypocrites le devançaient. Ils se dirent: «Cet homme-là croit-il

qu'il serait capable de conquérir les forteresses et les palais des Romains? Loin de cela! Loin de cela..»

Dieu fit révéler à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - les propos de ces hypocrites. Il les manda; et quand ils furent en sa présence, il leur dit: «Vous avez dit telle et telle chose». Ils jurèrent et s'excusèrent qu'ils badinaient et jouaient. Mais le verset révélé démentit leurs réponses: **«Foin de vos excuses! Vous êtes devenus infidèles après avoir cru»**. Puis pour déterminer leur sort, Dieu a dit: **«Si une partie d'entre vous est pardonnée, l'autre subira un châtiment pour s'être montrée rebelle»**. Une partie fut pardonnée mais l'autre subira le châtiment du feu parce qu'ils sont coupables en proférant de tels propos indignes.

ٱلْمُنَٰفِقُونَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتُ بَعْضُهُم مِّنۢ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ بِٱلْمُنكَرِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ
ٱلْمَعْرُوفِ وَيَقْبِضُونَ أَيْدِيَهُمْ ۚ نَسُوا۟ ٱللَّهَ فَنَسِيَهُمْ ۗ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ هُمُ
ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٦٧﴾ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتِ وَٱلْكُفَّارَ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ
فِيهَا ۚ هِىَ حَسْبُهُمْ ۚ وَلَعَنَهُمُ ٱللَّهُ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٦٨﴾

'almunâfiqûna wa-l-munâfiqâtu ba'ḍuhum mim ba'ḍiy-ya'murûna bi-l-munkari wa yanhawna 'ani-l-ma'rûfi wa yaqbiḍûna 'aydiyahum nasû-L-Lâha fanasiyahum 'inna-l-munâfiqîna humu-l-fâsiqûna (67) wa 'ada-L-Lâhu-l-munâfiqîna wa-l-munâfiqâti wa-l-kuffâra nâra jahannama ḫalidîna fîhâ hiya ḥasbuhum wa la'anahumu-L-Lâhu walahum 'aḏâbum-muqîmûn (68).

Les hypocrites, hommes et femmes, encouragent mutuellement au mal et déconseillent le bien. Leurs mains se ferment pour éviter de donner. Ils ont oublié Allah et Allah les a oubliés. Les hypocrites sont les vrais rebelles (67) Allah réserve le feu de l'enfer aux hypocrites, hommes et femmes, et aux infidèles pour l'éternité. Ils ne méritent pas mieux. Allah les a maudits et leur infligera un châtiment sans fin» (68).

Les hypocrites, à l'inverse des fidèles, s'ordonnent mutuellement ce qui est repréhensible et s'interdisent mutuellment le bien et ce qui est convenable. Et en plus, ils ferment leurs mains pour ne pas dépenser pour la cause de Dieu. Ces gens-là ne se rapellent plus de Dieu,

et Dieu à Son tour, les traite de la même façon en les oubliant. Ils ne pensent guère au jour où ils rencontreront Dieu comme il est montré dans ce verset: «**Aujourd'hui, nous les oublions comme ils ont oublié ce jour où ils devaient comparaître**» [Coran VII, 51].

Les hypocrites sont certes les pervers qui se sont détournés de la voie droite pour emprunter le chemin de l'égarement. Pour prix de leur comportement, Dieu leur a promis le feu de la Géhenne, ils y demeureront éternellement. Cela leur suffit comme châtiment parce que Dieu les a éloignés de Sa miséricorde.

كَالَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ كَانُوٓا۟ أَشَدَّ مِنكُمْ قُوَّةً وَأَكْثَرَ أَمْوَٰلًا وَأَوْلَٰدًا
فَٱسْتَمْتَعُوا۟ بِخَلَٰقِهِمْ فَٱسْتَمْتَعْتُم بِخَلَٰقِكُمْ كَمَا ٱسْتَمْتَعَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُم
بِخَلَٰقِهِمْ وَخُضْتُمْ كَٱلَّذِى خَاضُوٓا۟ أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْءَاخِرَةِ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٦٩﴾

ka-l-ladîna min qablikum kânû 'ašadda minkum quwwatan wa 'aktara 'amwâlan wa 'awlâdan fastamata'û bihilâqihim fastamta'tum bi hilâqikum kamâ-štamta'a-l-ladîna min qablikum bihilâqihim wa huttum ka-l-ladî hâdû 'ûlâ'ika habitat 'a'mâluhum fî-d-dunyâ wa-l-'âhirati wa 'ûlâ'ika humu-l-hasirûna (69).

Vous ne valez pas mieux que les peuples qui vous ont précédés. Ils étaient plus puissants et plus riches que vous et ils avaient aussi plus d'enfants que vous. Ils se complaisaient dans le bien-être et, vous aussi, comme eux, vous vous plaisez dans le bien-être. Vous discourez aussi futilement qu'eux. Les actes de ces peuples se sont révélés vains dans ce monde et dans l'autre. La perte de ces peuples est consommée. (69).

Ces gens-là ont subi le même châtiment qu'avaient subi les générations passées qui tenaient les mêmes propos et menaient des discussions comme les leurs n'ayant mené qu'à l'erreur et au mensonge. Leurs œuvres étaient vaines, ils seront certes les perdants qui ne recevront aucune récompense dans l'au-delà.

Et Ibn Abbas de commenter: «Comme ils sont identiques ce peu-

pie et l'autre-les fils d'Israël- dont les premiers étaient sur les traces de ces derniers. A cet égard, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Par celui qui tient mon âme dans Sa main, vous suivrez les traditions de ceux qui vous ont précédés empan par emparn, coudée par coudée et brasse par brasse, de sorte que s'ils entrent dans le trou d'un lézard vous y seriez entrés».* On lui demanda: «Qui sont-ils ô Envoyé de Dieu? sont-ils les gens d'Ecriture?» Il répondit: *«Qui donc?»*(1).

Abou Houraira a interprété le mot: «Khalaq خلاق» et dit qu'il s'agit de la foi, mentionné dans le verset sous l'appelation: bien-être.

A propos du hadith précité, on demanda: «Ô Envoyé de Dieu, c'est à dire comme les perses et les romains avaient agi?» Et le Prophète de répondre: «S'agit-il d'autres peuples?».

أَلَمْ يَأْتِهِمْ نَبَأُ الَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ وَقَوْمِ إِبْرَاهِيمَ وَأَصْحَابِ مَدْيَنَ وَالْمُؤْتَفِكَاتِ أَتَتْهُمْ رُسُلُهُم بِالْبَيِّنَاتِ فَمَا كَانَ اللَّهُ لِيَظْلِمَهُمْ وَلَٰكِن كَانُوا أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٧٠﴾

'alam ya'tihim naba'u-l-ladîna min qablihim qawmi Nûḥin wa 'Âdin wa Ṯamûda wa qawmi 'Ibrâhîma wa 'aṣḥâbi Madyana wa-l-mu'tafiqâti 'atathum rusuluhum bi-l-bayyinâti famâ kâna-L-Lâhu liyaẓlimahum wa lakin kânû 'anfusahum yaẓlimûna (70).

Ont-ils ignoré l'histoire de leurs devanciers, de Noé, de 'Ad, de Thémoud. Du peuple d'Abraham, des Madianites et des cités ensevelies? A tous ces peuples, Allah a envoyé des Prophètes avec des signes. Ce n'est pas Allah qui a mal agi envers eux, ce sont eux-mêmes qui ont provoqué leur perte. (70).

Dieu avertit et exhorte ces hypocrites qui traitent les Prophètes de menteurs **«Ont-ils ignoré l'histoire de leurs devanciers»** qui ont agi de la

---

(1) في الحديث: «والذي نفسي بيده لتتبعنّ سنن الذين من قبلكم شبراً بشبر، وذراعاً بذراع، وباعاً بباع، حتى لو دخلوا جحر ضب لدخلتموه»، قالوا: ومن هم يا رسول الله؟ أهل الكتاب؟ قال: «فمن؟».

sorte envers leurs Prophètes. Parmi eux sont cités: le peuple de Noé qui fut noyé à l'exception de ceux qui ont cru en Noé -que Dieu le salue- comme étant un envoyé de Dieu, le peuple de 'Ad qui fut péri par un vent dévastateur après avoir démenti Houd -que Dieu le salue-; le peuple de Thémoud qui fut saisi par le «Cri» ou «le cataclysme» après avoir traité Saleh -que Dieu le salue- de menteur et égorgé la chamelle (le signe de Dieu); le peuple d'Abraham, comment Dieu lui donna le pouvoir sur eux en l'appuyant par les miracles manifestes et fit périr Nemrod -que Dieu le maudisse; le peuple de Madiane, celui de Chou'aib -que Dieu le salue-; ce peuple qui fut péri par le tremblement inextinguible et le châtiment du «Jour de l'ombre»; et enfin le peuple des «cités renversées» c'est à dire le peuple de Loth qui habitait Mada'en, qui à l'instar des autres peuples, a traité Loth -que Dieu le salue- de menteur, et qui a commis une abomination que nul, avant eux parmi les mondes, n'a commis une chose pareille.

A tous ces peuples, Dieu a envoyé de Prophètes apportant des preuves incontestables. «**Ce n'est pas Allah qui a mal agi envers eux**» ou Il a été injuste en les faisant périr par différents moyens de châtiments et avant de les avertir et les mettre en garde «**Ce sont eux-mêmes qui ont provoqué leur perte**» Et pour les punir de leur incrédulité, ils devaient subir ces châtiments.

وَٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ يَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ
ٱلْمُنكَرِ وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَيُطِيعُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ أُو۟لَٰٓئِكَ
سَيَرْحَمُهُمُ ٱللَّهُ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٧١﴾

wa-l-mu'minûna wa-l-mu'minâtu ba'ḍuhum 'awliyâ'u ba'ḍin ya'murûna bi-l-ma'rûfi wa yanhawna 'ani-l-munkari wa yuqîmuna-ṣ-ṣalâta wa yu'tuna-z-zakâta wa yuṭi'ûna-L-Lâha wa rasûlahû 'ûlâ'ika sayarḥamuhumu-L-Lâhu 'inna-L-Lâha 'Azîzun Ḥakîmun (71).

Les croyants, hommes et femmes, sont solidaires les uns des autres. Ils encouragent au bien et déconseillent le mal. Ils sont assidus à la prière, acquittent la dîme et obéissent à Allah et à Son Prophète. Allah les recevra dans le sein de sa miséricorde. Il est puissant et sage, (71).

Après que Dieu ait montré les caractères odieux des hypocrites, Il parle dans ce verset de ceux des croyants hommes et femmes qui encouragent au bien et interdisent le blâmable. Il est cité dans le Sahih que l'Envoyé cde Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Le croyant doit être pour le croyant comme des pierres d'un édifice qui se renforcent l'une l'autre»* et il entrecroisa ses doigts» ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim)***[1]. Il a dit aussi: *«Les croyants dans leur affection, leur miséricorde et leur sympathie les uns à l'égard des autres, sont comparables à un corps humain qui, si un membre est affecté, les autres membres ressentent la douleur et s'enfièvrent»* ***(Rapporté par Boukharirr et Mouslim)***[2].

«Ils encouragent au bien et déconseillent le mal» des dires qui sont pareils à ceux-ci: **«Que de vous naisse un peuple qui appelle au bien, qui ne commande que les bonnes actions et qui défendent les mauvaises»** [Coran III, 104] C'est à dire qui obéissent à Dieu et qui sont charitables envers les hommes, en outre, ils font le bien et s'interdisent de tout ce que Dieu a prohibé. Ces croyants-là, Dieu leur fera miséricorde car Il est puissant et accorde la puissançe à ceux qui obtempèrent à ses ordres, et Il est sage en répartissant les bons caractères et qualités entre les fidèles et les mauvais entre hypocrites et incrédules. Tout cela dépend de Sa sagesse.

وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَمَسَٰكِنَ طَيِّبَةً فِى جَنَّٰتِ عَدْنٍ ۚ وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ أَكْبَرُ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٧٢﴾

wa'ada-L-Lâhu-l-mu'minîna wa-l-mu'minâti jannâtin tajrî min tahtihâ-l-'anhâru halidîna fîhâ wa masâkina tayyibatan fî jannâti 'adnin wa ridwânum-mina-L-Lâhi 'akbaru dâlika huwa-l-fawzu-l-'azîmu (72).

Allah réserve des jardins arrosés d'eau vive aux croyants, hommes et

---

(1) جاء في الصحيح: «المؤمن للمؤمن كالبنيان يشد بعضه بعضًا» وشبك بين أصابعه.

(2) في الصحيح أيضاً: «مثل المؤمنين في توادهم وتراحمهم كمثل الجسد الواحد إذا اشتكى منه عضو تداعى له سائر الجسد بالحمى والسهر».

femmes, pour l'éternité. Il leur réserve aussi de riantes demeures dans les jardins de l'Eden. D'avoir été élus par Allah sera pour eux une récompense plus grande encore. Quelle magnifique récompense (72).

Dieu fait savoir à Ses serviteurs croyants ce qu'il leur a préparé comme belle récompense: Des excellentes demeures dans les jardins d'Eden où coulent les ruisseaux qui constituent leur séjour permament.

A ce propos il est cité dans les deux Sahihs que le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Deux jardins dont leurs vases et ce qu'ils contiennent tous en or, deux autres dont leurs vases et ce qu'ils contiennent tous en argent, seul le voile de la Majesté qui empêche les croyants de regarder leur Seigneur au jardin d'Eden» Et dans un autre hadith il a dit: «Au Paradis il y a cent degrés que Dieu a préparés à ceux qui combattent dans Sa voie, entre deux degrés, il existe en espace équivalent à la distance qui sépare le ciel de la terre. Lorsque vous demandez à Dieu de vous rétribuer le Paradis, que ce soit le Firdaws car il est le meilleur et le plus élevé degré du Paradis au-dessus duquel se trouve le Trône du Miséricorfdieux, d'où prennent source les fleuves du Paradis»* ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim d'Après Abou Houraira)[1].***

Dans un troisième hadith, il a dit: *«Les habitants du Paradis apercevront ceux qui seront dans les salles au-dessus d'eux, comme vous voyez les étoiles dans le ciel».*

On trouve également dans le Mousnad de l'imam Ahmed ce hadith rapporté par Abou Houraira -que Dieu l'agrée- où il raconte: «Nous demandâmes: «O Envoyé de Dieu, parle-nous du Paradis et de ses demeures?» Il répondit: *«Les demeures sont faites de briques en or et en argent enduites de musc. Le sol du Paradis en perles et corindons, son sable de safran. Quiconque y entrera ne connaitra plus le malheur, y demeurera éternellement, ses habits ne s'useront jamais et sa jeunesse est immortelle»[2].*

---

(1) جاء في الصحيحين: «جنتان من ذهب [نيتهما وما فيهماو وجنتان من فضة آنيتهما وماضيهما، وما بين القوم وبين أن ينظثروا إلى ربهم إلا داء الكبرياء على وجهه في جنة عدن» وقال ﷺ: «إن في الجنة مائة درجة أعدها الله للمجاهدين في سبيله، بين كل درجتين كما بين السماء والأرض، فإذا سألتم الله فاسألوه الفردوس، فإنه أعلى الجنة وأوسط الجنة، ومنه تفجر أنهار الجنة، وفوقه عرش الرحمن» أخرجه الشيخان عن أبي هريرة.

(2) في مسند الإمام أحمد عن أبي هريرة رضي الله عنه قال: قلنا يا رسول الله حدثنا عن الجنة

Ali, de sa part, rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Au Paradis, il y a des salles qu'on voit leur intérieur de leur extérieur et leur extérieur de leur intérieur»* Un bédouin se leva et demanda: «A qui sont destinées?» Il lui répondit: *«A ceux qui ne profèrent que les paroles douces, qui donnent à manger, qui observent le jeûne et qui font les prières nocturnes alors que les autres dorment»* ***(Rapporté par Tirmidzi)***[1].

«D'avoir été élus par Allah sera pour eux une récompense plus grande encore». En d'autres termes: La satisfaction de Dieu est plus grande encore que tous ces demeures et délices, comme l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - le confirme par ce hadith. Il a raconté: *«Dieu le Béni et le Très Haut dira aux gens du Paradis: «O gens du Paradis!» Ils lui répondront: «Nous voici à Tes ordres notre Seigneur». Il leur demandera: «Êtes-vous satisfaits?» Ils répliqueront: «Comment pourrions-nous n'être pas satisfaits alors que Tu nous a donné ce que Tu n'a donné à aucune autre de Tes créatures?». Il poursuivra: «Je vais vous donner mieux que cela encore» Ils diront: «Qu'est-ce qui est mieux que tout cela?» Il leur assurera: «J'étendrai sur vous Ma satisfaction et alors jamais Je ne me courroucerai contre vous»* ***(Rapporté par Boukhari, Mouslim, et Malek d'après Abou Sa'id Al-Khoudry)***[2].

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ جَٰهِدِ ٱلْكُفَّارَ وَٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱغْلُظْ عَلَيْهِمْ ۚ وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ

ما بناؤها؟ قال؛ «لبنة ذهب ولبنة فضة، وملاطها المسك، وحصباؤها اللؤلؤ والياقوت، وترابها الزعفران، من يدخلها ينعم لا يبأس، ويخلد لا يموت، لا تبلى ثيابه، ولا يفنى شبابه».

(1) وعند الترمذي عن علي رضي الله عنه قال، قال رسول الله ﷺ: «إن في الجنة لغرفاً يرى ظاهرها من باطنها وباطنها من ظاهرها» فقام أعرابي فقال: يا رسول الله لمن هي؟ فقال: «لمن طيّب الكلام، وأطعم الطعام، وأدام الصيام، وصلى بالليل والناس نيام».

(2) قال رسول الله ﷺ «إن الله عزَّ وجلَّ يقول لأهل الجنة: يا أهل الجنة، فيقولون: لبيك ربنا وسعديك والخير في يديك، فيقول: هل رضيتم؟ فيقولون: وما لنا لا نرضى يا رب وقد أعطيتنا ما لم تعط. أحداً من خلقك؟ فيقول ألا أعطيك أفضل من ذلك؟ فيقولون: يا رب وأي شيء أفضل من ذلك؟ فيقول: أحل عليكم رضواني فلا أسخط عليكم بعده أبداً» رواه الشيخان ومالك عن أبي سعيد الخدري.

ٱلْمَصِيرُ ﴿٧٣﴾ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ مَا قَالُوا۟ وَلَقَدْ قَالُوا۟ كَلِمَةَ ٱلْكُفْرِ وَكَفَرُوا۟ بَعْدَ
إِسْلَٰمِهِمْ وَهَمُّوا۟ بِمَا لَمْ يَنَالُوا۟ ۚ وَمَا نَقَمُوٓا۟ إِلَّآ أَنْ أَغْنَىٰهُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ مِن فَضْلِهِۦ ۚ
فَإِن يَتُوبُوا۟ يَكُ خَيْرًا لَّهُمْ ۖ وَإِن يَتَوَلَّوْا۟ يُعَذِّبْهُمُ ٱللَّهُ عَذَابًا أَلِيمًا فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْءَاخِرَةِ ۚ وَمَا لَهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿٧٤﴾

wa 'ayyuhâ-N-Nabiyyu jâhidi-l-kuffâra wa-l-munâfiqîna wa-ġluẓ 'alayhim wa ma'wâhum jahannamu wa bi'sa-l-maṣîru (73) yaḥlifûna bi-L-Lâhi mâ qâlû walaqad qâlû kalimata-l-kufri wa kafarû ba'da 'islâmihim wa hammû bimâ lam yanâlû wamâ naqamû 'illâ 'an 'aġnâhumu-L-Lâhu wa rasûlûhu min faḍlihî fa'iy-yatûbû yaku ḫayra-l-lahum wa 'iy-yatawallaw yu 'aḏḏibhumu-L-Lâhu 'aḏâban 'alîman fî-d-dunyâ wa-l-'âḫirati wamâ lahum fî-l-'arḍi min waliyyin wa lâ naṣîrin (74).

O Prophète, combats les infidèles et les hypocrites; sois sans merci pour eux. Leur demeure dernière sera l'enfer. Quelle affreuse fin. (73) Ils jurent qu'ils n'ont pas critiqué le Prophète. Ce n'est pas vrai. Ils ont proféré des paroles impies et se sont comportés en infidèles après s'être convertis. Ils ont ourdi des machinations qu'ils n'ont pu réaliser. Au surplus, de quoi peuvent-ils se plaindre sinon de ce qu'Allah et Son Prophète les aient comblés de leur grâce? S'ils se rallient, ils en éprouveront du bien, s'ils se persistent dans leur opposition, Allah leur infligera un châtiment impitoyable dans ce monde et dans l'autre. Et tout appui et secours leur seront refusés dans ce monde (74). rci

Dieu ordonne à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - de combattre les incrédules et les hypocrites et de les traiter sévèrement, comme Il lui a ordonné d'abaisser l'aile vers les croyants qui le suivent. Il lui informe que leur refuge sera la Géhenne, la détestable fin dans la vie future.

On a rapporté que le prince des croyants 'Ali Ben Abi Taleb a dit: «L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a décrété quatre ordres de combat: le premier contre les polythéistes: **«A l'expiration des quatre mois sacrés, combattez les idolâtres partout où vous les trouverez»** [Coran IX, 5]; un deuxième contre les infidèles parmi les gens du Livre: **«Combattez ceux qui ne croient ni à Allah ni au jour dernier»** [Coran IX,

29]; un troisième contre les hypocrites: «**combats les infidèles et les hypocrites**» [Coran IX, 73] et un quatrième contre les rebelles: «**Luttez contre celui qui se rebelle jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'Ordre d'Allah**» [Coran XLIX, 9]. Ceci implique à user de force contre ceux qui manifestent leur hypocrisie».

Quant à Ibn Mass'oud, il commenta ce verset de cette façon: «Il faut combattre les infidèles et les hypocrites avec la main, sinon que ce soit avec un visage renfrogné».

Mais Ibn Abbas a dit: «Dieu ordonne de combattre les infidèles par l'épée, les hypocrites par la langue et de ne jamais se montrer clément à leur égard». Bien que d'autres exégètes avaient presque les mêmes avis.

Ce verset: «**Ils jurent qu'ils n'ont pas critiqué le Prophète. Ce n'est pas vrai. Ils ont proféré des paroles impies et se sont comportés en infidèles après s'être convertis**» fut révélé à propos de Abdullah Ben Oubay, selon Qatada: Un Ansarien et un homme de la tribu Jouhayna se sont querellés et le Jouhany l'emporta sur l'Ansarien. Abdullah appela les Ansariens et leur dit: «Ne portez-vous pas aide à votre frère. Par Dieu, notre exemple avec Mouhammad est pareil à ce proverbe: «Elève ton chien et il finira pas te dévorer». Puis il dit: «**Si jamais nous retournons à Médine, les plus forts en chasseront les plus faibles**» [Coran LXIII, 8]. Ces propos furent parvenus par un musulman au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - qui convoqua Abdullah Ben Oubay qui, en lui répétant ses propos, renia tout. Dieu alors fit descendre ce verset.

Ibn Abbas raconta: «L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - était assis à l'ombre d'un arbre. Il dit à ses compagnons: «Bientôt un homme viendra auprès de vous et vous regardera avec les yeux d'un démon. Ne lui adressez aucune parole». Un homme pâle ne tarda à faire son apparition, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - l'appela et lui dit: «Pourquoi tu m'as injurié avec tes amis?» L'homme quitta le lieu mais ses amis arrivèrent et jurèrent par Dieu qu'ils n'ont rien dit contre le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - jusqu'à ce qu'il leur pardonne. A cette occasion Dieu fit cette révélation: «**Ils jurent qu'ils n'ont pas critiqué le Prophète....**».

«**Ils ont ourdi des machinations qu'ils n'ont pu réaliser**» ce verset fut

révélé au sujet de Al-Jilas Ben Swaïd, selon les dires des exégètes, qui décida de tuer le fils de sa femme quand il lui dit: «Je veux raconter tout à l'Envoyé de Dieu». D'autres ont eu une autre interprétation et ont précisé qu'il s'agit de Abdullah Ben Oubay qui songea à tuer l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - Al-Dahak, quant à lui, a dit que ce verset désigne les hypocrites qui ont comploté à tuer l'Envoyé de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- alors qu'il se dirigeait vers Tabouk. Ils étaient dix hommes et quelques et songèrent à le tuer pendant la nuit.

En voilà enfin le récit de Houdzaifa Ben Al-Yamane qui a raconté: «Je tenais la bride de la chamelle de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et Ammar la poussait quand nous arrivâmes à Al-Aqaba. Nous y trouvâmes douze cavaliers qui nous barrèrent la route. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - les réprimanda et les avertit, ils durent prendre la fuite. Il nous dit: «Avez-vous reconnu ces gens-là?» - Non, répondîmes-nom, ô Envoyé de Dieu parce qu'ils voilaient le visage, autrement nous aurions pu les identifier. Il répliqua: «Ce sont les hypocrites jusqu'au jour de la résurrection. Savez-vous ce qu'ils voulaient faire?» - Non, dîmes-nous. Il rétorqua: «Ils ont voulu disputer la place de Al Aqaba avec l'Envoyé de Dieu pour l'en chasser». Nous lui dîmes: «Veux-tu qu'on charge les chefs de leurs tribus pour qu'ils nous envoient leurs têtes?» - Non, protesta-t-il, parce que je répugne à ce que les Arabes diront plus tard que Mouhammad a combattu, et une fois secouru par Dieu et l'ayant emporté sur eux, il les tua».

«Au surplus, de quoi peuvent-ils se plaindre sinon de ce qu'Allah et Son Prophète les aient comblés de leur grâce» Cela signifie qu'ils ne peuvent imputer à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - une faute sinon la faveur que Dieu et Son Prophète ont bien voulu leur accorder. Si cette faveur avait été accomplie, Dieu les auraient dirigés vers la bonne voie et vers ce que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - leur a apporté, comme il avait dit aux Ansariens, dans une des circonstances: «Ne vous ai-je pas trouvés égarés et Dieu vous a enrichis grâce à moi?» Et les Ansariens, à chaque question, avouaient: «Certes oui, ô Envoyé de Dieu». Ces genres de formules sont tolérés étant donné qu'ils ne comportent aucun péché.

Puis Dieu les appela à se repentir en disant: «**S'ils se rallient, ils en éprouveront du bien, s'ils persistent dans leur opposition, Allah leur infligera un châtiment impitoyable dans ce monde et dans l'autre**». S'ils se détournent et persévèrent dans leur égarement, Dieu les châtie impitoyablement dans ce bas monde, et dans l'autre ils subiront un supplice, une honte et une humiliation. Ces gens-là ne trouveront sur la terre ni ami ni défenseur, aucun appui et aucun secours, ne recevront aucun bien et ne seront plus préservés contre le mal.

۞ وَمِنْهُم مَّنْ عَـٰهَدَ ٱللَّهَ لَئِنْ ءَاتَىٰنَا مِن فَضْلِهِۦ لَنَصَّدَّقَنَّ وَلَنَكُونَنَّ مِنَ
ٱلصَّـٰلِحِينَ ﴿٧٥﴾ فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُم مِّن فَضْلِهِۦ بَخِلُوا۟ بِهِۦ وَتَوَلَّوا۟ وَّهُم مُّعْرِضُونَ
﴿٧٦﴾ فَأَعْقَبَهُمْ نِفَاقًا فِى قُلُوبِهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ يَلْقَوْنَهُۥ بِمَآ أَخْلَفُوا۟ ٱللَّهَ مَا وَعَدُوهُ وَبِمَا
كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ﴿٧٧﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ سِرَّهُمْ وَنَجْوَىٰهُمْ
وَأَنَّ ٱللَّهَ عَلَّـٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿٧٨﴾

wa minhum man 'âhada-L-Lâha la'in 'â'tânâ min fadlihî lanaṣṣaddaqanna wa la nakûnanna mina-ṣ-ṣâliḥîna (75) falammâ' 'â'tâhum min fadlihî bahilû bihî wa tawallaw wahum mu'ridûna (76) fa'a'qabahum nifâqan fî qulûbihim 'ilâ yawmi yalqawnahû bimâ 'ahlafû-L-Lâha mâ wa'adûhu wa bimâ kânû yakdibûna (77) 'alam ya'lamû 'anna-L-Lâha ya'lamu sirrahum wa najwâhum wa 'anna-L-Lâha 'allâmu-l-ġuyûbi (78).

Il en est parmi eux qui avaient promis à Allah, au cas où celui-ci leur accorderait ses grâces, de se montrer généreux et de devenir vertueux (75). Après qu'Allah les eût comblés de sa grâce, ils se montrèrent avares et oublièrent leurs promesses (76) Le résultat, c'est qu'Allah les relégua dans l'hypocrisie jusqu'au jour de leur comparution devant Lui pour les punir d'avoir violé leurs promesses et d'avoir menti (77). Ne savant-ils pas qu'Allah connaît leurs pensées et leurs entretiens les plus secrets et qu'Il perce les mystères (78).

Parmi les hypocrites il en est ceux qui ont fait un pacte avec Dieu promettant que si Dieu leur accorde des faveurs, ils feront sûrement

l'aumône et seront parmi les justes. Mais ils n'ont ni respecté le pacte ni tenu la promesse malgré les faveurs et les biens reçus de Dieu. Ils se sont montrés avares. Dieu a suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs et ils demeureront comme tels jusqu'au jour de la résurrection où ils rencontreront le Seigneur.

Quant à la circonstance de cette révélation, la plupart des exégètes ont dit qu'il s'agit de Tha'laba Ben Hateb le Médinois. Abou Oumama Al-Bahiii raconte que Tha'laba avait dit un jour à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -: «Invoque-moi Dieu afin qu'Il m'accorde de Ses faveurs». Il lui répondit: «Malheur à toi ô Tha'laba! que tu possèdes le peu de biens, que tu t'acquittes de leur droit et que tu t'en sois reconnaissant vaudra mieux que d'une grande richesse dont tu ne sauras être gré envers Dieu».

En réitérant la demande, il lui dit: «Ô Tha'laba! Ne consens-tu pas d'être comme le Prophète de Dieu? Par celui qui tient mon âme dans Sa main, si j'avais demandé que les montagnes soient transformées en or et argent et de m'accompagner, Dieu m'aurait exaucé». Tha'laba d'insister: «O Envoyé de Dieu! Par celui qui t'a envoyé par la vérité, si tu me fais cette invocation et Dieu m'accorde de Ses faveurs, je m'acquitterais de tous les droits». L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - leva alors ses mains et invoqua le Seigneur: «Grand Dieu, donne à Tha'laba de Tes faveurs».

De quelques brebis qu'il possédait, Tha'laba eut un grand troupeau qui s'est accru à la façon de vers. Comme la ville fut devenue pour lui une place étroite, il la quitta et s'installa dans une de ses vallées. Il s'acquittait seulement des deux prières du midi et de l'asr avec d'autres gens en négligeant les autres prières. Puis son troupeau s'accrut considérablement, ce qui le porta à délaisser toutes les prières sauf celle du vendredi, et il ne tarda pas à nélgiger cette dernière en voyant son troupeau proliférer.

Chaque vendredi il recevait des cavaliers et des caravanes pour demander les nouvelles des gens. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - à son tour s'enquêta: «Qu'a fait Tha'laba?» Ils lui informèrent: «O Envoyé de Dieu, Médine est devenue pour lui une place étroite vu la prolifération de son troupeau». En lui faisant un compte

rendu détaillé, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - s'écria alors: «Malheur à Tha'laba' Malheur à Tha'laba!».

A ce moment Dieu fit révéler le verset de la zakat, l'aumône légale: **«Prélève sur leurs biens un impôt pour les purifier»** [Coran LX, 103]. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - chargea alors deux hommes pour collecter cet impôt de tous les musulmans. Il leur consigna par écrit quelles normes devront-ils appliquer pour percevoir cette aumône légale. Il leur dit: «Passez chez Tha'laba et un tel de la tribu Souleïm et apportez leurs aumônes».

Les deux hommes partirent et, arrivés chez Tha'laba, ils lui montrèrent la lettre de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Il s'écria: «Ce n'est qu'un impôt qui ne diffère plus du tribut. Je n'ai aucune idée comment m'exécuter! Allez. Acquittez-vous de votre mission puis revenez chez moi». Ils le quittèrent.

L'autre homme de Bani Soulaïm, ayant eu vent du comportement de Thalaba passa en revue son troupeau de chameaux, choisit les meilleures chamelles et les isola à part attendant l'arrivée des deux collecteurs. Ceux-ci, en voyant les chamelles, lui dirent: «Ceci dépasse ce que tu dois comme zakat. Nous ne pouvons plus l'accepter. Mais l'homme insista: «Prenez-les car je vous les donne de bon gré».

Les deux hommes reçurent les chamelles et poursuivirent leur mission en collectant la zakat d'autres personnes, et retournèrent chez Tha'laba qui leur demanda: «Montrez-moi la lettre de l'Envoyé de Dieu». L'ayant lue, pour la deuxième fois, il s'écria: «Ce n'est qu'un impôt qui ne diffère plus du tribut». Partez et laissez-moi réfléchir». Les deux hommes le quittèrent et se rendirent chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - qui, en les recevant, dit: «Malheur à Tha'laba!» avant qu'il leur adresse la parole. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - demanda à Dieu de bénir les biens de l'homme de Bani Soulaïm. Les deux hommes le mirent au courant du comportement de Tha'laba et de celui de As-Salami. Dieu à cette occasion fit cette révélation: **«Il en est parmi eux qui avaient promis à Allah, au cas où celui-ci leur accorderait ses grâces, de se montrer généreux...»** Tha'laba mourut sous le règne de 'Othman.

Pour avoir violé ce que ces gens-là avaient promis à Dieu, et

comme il était de leur habitude de mentir, Dieu a suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs car Il connait ce qui est caché et ce qui est apparent, et Il pénètre le tréfonds des cœurs.

ٱلَّذِينَ يَلْمِزُونَ ٱلْمُطَّوِّعِينَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ فِى ٱلصَّدَقَٰتِ وَٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ إِلَّا جُهْدَهُمْ فَيَسْخَرُونَ مِنْهُمْ سَخِرَ ٱللَّهُ مِنْهُمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٩﴾

'al-ladîna yalmizûna-l-muttawwa'îna mina-l-mu'minûna fî-ṣ-ṣadaqâti wa-l-ladîna lâ yajidûna 'illâ juhdahum fayasharûna minhum sahira-L-Lâhu minhum walahum 'adâbun 'alîmun (79).

Ceux qui, au moment de la distribution des subsides, dénigrent les combattants bénévoles qui n'ont pour toute arme que leur courage, ceux qui les raillent, Allah les raillera à leur tour. Un châtiment douloureux les attend (79).

Les hypocrites, mus par leur tempérament, ne cessent de critiquer et railler les autres, de sorte que lorsqu'un homme aisé paye l'aumône sur ses richesses comme il se doit, ils s'écrièrent: «C'est de l'ostentation!» Et lorsqu'un autre pauvre apporte le peu de biens pour s'acquitter de la zakat, ces hypocrites s'exclamèrent: «Dieu peut s'en passer». A ce propos Al-Boukhari rapporte d'après Ibn Mass'oud -que Dieu l'agrée-: «Après la révélation du verset qui imposa la zakat, nous portions cette aumône sur nos épaules -ou suivant une autre interpréation: nous chargions quelqu'un contre un salaire pour les porter. - à leur destination. Un homme d'entre nous avait apporté une chose considérable, les hypocrites s'écrièrent: «C'est de l'ostentation». Un autre arriva n'apportant qu'un sa' de grains, ils ne tardèrent à dire: «Dieu peut s'en passer». Dieu fit alors cette révélation: **«Ceux qui, au moment de la distribution des subsides, dénigrent...».**

Suivant d'autres récits racontés par Ibn Abbas, Ibn Ishaq et bien d'autres et qui sont quasi identiques, Abdul Rahman Ben Aouf a fait une aumône de quatre mille dirhams, les hypocrites s'exclamèrent: «C'est de l'ostentation» et dénigrèrent son faire. Puis Assem Ben 'Ady apporta un Sa de dattes, les hypocrites le raillèrent et dirent que Dieu n'a pas besoin de cette aumône.

En voici également ce hadith rapporté par Abou Houraira: «Entendant l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dire: «Faites l'aumône car j'ai l'intention d'envoyer un régiment», Abdul Rahman Ben Aouf vint le trouver et lui dit: «O Envoyé de Dieu, je possède quatre mille dirhams: Je ferai un prêt de deux milles à mon Seigneur, et je garderai les deux milles pour ma famille» Il lui répliqua: «Que Dieu bénisse ce que tu donnes et ce que tu retiens». Un homme des Ansariens, ayant assuré deux sa's de dattes, apporta l'un d'eux et dit: «O Envoyé de Dieu, j'ai pu acquérir hier deux sa's de dattes dont l'un d'eux j'en ferai prêt à Dieu et je garde l'autre pour ma famille».

Devant le faire de ces deux hommes, les hypocrites imputèrent l'ostentation à Abdul Rahman Ben Aouf, et raillèrent l'Ansarien et dirent: «Dieu, ne pouvait-Il pas s'en passer de son aumône?» Le verset alors fut descendu.

Contre leur raillerie, Dieu se moquera de ces hypocrites, et pour venger les croyants et punir les infidèles, Il leur réserve un châtiment exemplaire dans l'au-delà.

ٱسْتَغْفِرْ لَهُمْ أَوْ لَا تَسْتَغْفِرْ لَهُمْ إِن تَسْتَغْفِرْ لَهُمْ سَبْعِينَ مَرَّةً فَلَن يَغْفِرَ ٱللَّهُ لَهُمْ ۚ
ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَفَرُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٨٠﴾

i-staġfir lahum 'aw lâ tastaġfir lahum 'in tastaġfir lahum sab'îna marratan falay-yaġfira-L-Lâhu lahum d̲âlika bi 'annahum kafarû bi-L-Lâhi wa rasûlihî wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-l-fâsiqîna (80).

Que tu implores leur pardon auprès d'Allah ou non, peu importe! Tu aurais beau l'implorer soixante-dix fois qu'Allah ne leur pardonnera pas. Ils ont renié Allah et Son Prophète et Allah n'a cure des renégats (80).

Dieu fait savoir à Son Prophète - qu'Allah le benisse et le salue - que ces hypocrites ne sont pas dignes d'être absous et ne méritent pas le pardon. Même si le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - demande pardon pour eux soixante-dix fois, Dieu ne leur pardonnera plus. Le nombre «soixante-dix», selon les opinions des ulémas, ne constitue pas un chiffre bien précis car les arabes avaient l'habitude de le citer dans leurs propos comme un signe d'exagération. Après la ré-

vélation de ce verset l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: «Dieu m'a toléré de leur implorer le pardon soixante-dix fois. Par Dieu je le ferai plus que ça peut-être Dieu enfin leur pardonnera».

Al-Cha'bi raconte: «Quand l'état de maladie de Abdullah Ben Oubay devint grave, son fils se rendit chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et lui dit: «Mon père est agonisant. J'aime que tu lui dictes la profession de foi et que tu fasses la prière funéraire sur lui». L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - partit chez Abdullah, lui dicta la profession de foi et de témoigner qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, le vêtit de son manteau et, quand il a rendu l'âme, fit la prière sur lui. On lui demanda: «Fais-tu la prière funéraire sur lui?» Il répondit: «Dieu a dit: **«Tu aurais beau l'implorer (le pardon) soixante-dix fois»**. Par Dieu je le leur implorerai soixante-dix fois, soixante-dix et encore soixante-dix».

فَرِحَ ٱلْمُخَلَّفُونَ بِمَقْعَدِهِمْ خِلَٰفَ رَسُولِ ٱللَّهِ وَكَرِهُوٓا۟ أَن يُجَٰهِدُوا۟
بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَالُوا۟ لَا تَنفِرُوا۟ فِى ٱلْحَرِّ ۗ قُلْ نَارُ جَهَنَّمَ
أَشَدُّ حَرًّا ۚ لَّوْ كَانُوا۟ يَفْقَهُونَ ﴿٨١﴾ فَلْيَضْحَكُوا۟ قَلِيلًا وَلْيَبْكُوا۟ كَثِيرًا جَزَآءًۢ بِمَا
كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨٢﴾

fariha-l-muhallafûna bimaq'adihim hilâfa rasûli-L-Lâhi wa karihû 'ay-yajâhidû bi 'amwâlihim wa 'anfusihim fî sabîli-L-Lâhi wa qâlû lâ tanfirû fî-l-harri qul nâru jahannama 'ašddu harra-l-law kânû yafqahûna (81) falyadhakû qalîlan wa-l-yabkû katîran jazâ'am bimâ kânû yaksibûna (82).

Ceux qui sont restés dans leurs foyers et qui ont répugné à mettre leurs biens et leurs personnes au service d'Allah s'en félicitent. Ils disaient alors: «Ne vous mettez pas en campagne au moment des chaleurs». Réponds-leur: «Le feu de l'enfer est autrement brûlant». Ah s'ils le comprenaient. (81). Qu'ils rient un peu! Un jour viendra où ils pleureront beaucoup en punition de leurs actes (82).

Dieu critique et dénigre ceux qui sont restés en arrière et qui ont fait défection à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et à

ses compagnons lors de l'expédition de Tabouk, et qui se sont réjouis de pouvoir rester chez eux. «**qui ont répugné à mettre leurs biens et leurs personnes au service d'Allah et s'en félicitent**». Comme il faisait une chaleur torride au moment de cette expédition: «**ils disaient alors: «Ne vous mettez pas en campagne au moment des chaleurs**». Dieu ordonna à Son Envoyé - qu'Allah le bénisse et le salue - de leur répondre: «**Le feu de l'enfer est autrement brûlant**» car il sera votre destination à cause de votre rebellion et votre défection.

A propos de ce feu, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Le feu qu'allume les fils d'Adam est une des soixante-dix parties du feu de la Géhenne».* Dans un autre hadith rapporté par Abou Houraira le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Ce feu que vous allumez est une des soixante-dix parties du feu de la Géhenne et fut refroidi deux fois par l'eau de la mer, sinon nul n'aurait tiré aucun profit» **(Rapporte par Ahmed)**[1].*

Anas rapporte: «L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - récita ce verset: «**Le feu qui dévorera hommes et pierres**» [Coran LXVI, 6] puis dit: *«On a attisé le feu mille ans jusqu'à ce qu'il soit devenu blanc, mille autres jusqu'à ce qu'il soit devenu rouge et mille autres jusqu'à ce qu'il soit devenu noir: il est tellment noir comme une nuit où sa flamme ne l'éclaire pas» **(Rapporté par Ibn Mardaweidh)**[2].*

Dieu, dans Son Livre, a bien décrit ce feu, par exemple quand Il a dit: «**Non, ce sera impossible. Car le feu, faisant éclater les crânes**» [Coran LXX, 15-16] et: «**Nous les précipiterons en enfer. Dès que leurs peaux se détacheront en lambeaux, nous leur en substituerons d'autres, pour qu'ils consomment toute l'horreur de leur supplice**» [Coran IV, 56] et aussi: «...

---

(1) عن أبي هريرة عن النبي ﷺ قال: «إن ناركم هذه جزء من سبعين جزءاً من نار جهنم وضربت في البحر مرتين، ولولا ذلك ما جعل الله فيها منفعة لأحد» أخرجه أحمد قال ابن كثير: إسناده صحيح.

(2) عن أنس قال: تلا رسول الله ﷺ: ﴿ناراً وقودها الناس والحجارة﴾ قال: «أوقد عليها ألف عام حتى أبيضت، وألف عام حتى احمرت، وألف عام حتى اسودت، فهي سوداء كالليل لا يضيء لهبها» أخرجه ابن مردويه عن أنس بن مالك.

de l'eau bouillante sera versée sur leur tête qui mettra à vif leurs entrailles et leur peau. Ils seront bâtonnés avec les massues de fer» [Coran XXII, 19-21].

Dans le verset précité Dieu le termine par: **«Ah! s'ils le comprenaient»** il s'agit bien sûr de ceux qui ont été laissés en arrière sans combattre dans le chemin de Dieu à côté de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - à cause de la chaleur. S'ils savaient ce qui leur est destiné, ils se seraient élancés pour combattre pour éviter, dans l'au delà, le feu de la Géhenne.

Pour répondre à leur agissement, Dieu les avertit et dit: **«Qu'ils rient un peu».** Et Ibn Abbas de commenter: «La vie dans ce bas monde est très courte, qu'ils rient donc autant qu'ils voudront. Une fois rassemblés et comparus devant Dieu à Lui la puissance et la gloire, ils pleureront pour toujours».

Anas Ben Malek rapporte qu'il a entendu l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dire: *«Hommes! Pleurez! Si vous n'arrivez pas à pleurer, faites semblant de le faire. Les damnés de l'Enfer pleureront de sorte que leurs larmes couleront sur leurs visages et formeront comme de ruisseaux, puis leurs larmes seront substituées par du sang qui blessera les yeux de sorte que si des bateaux y étaient placés, ils auraient vogué»* ***(Rapporté par Ibn Maja et Al-Hafedh Al-Moussali)***[1].

فَإِن رَّجَعَكَ ٱللَّهُ إِلَىٰ طَآئِفَةٍ مِّنْهُمْ فَٱسْتَـْٔذَنُوكَ لِلْخُرُوجِ فَقُل لَّن تَخْرُجُوا۟
مَعِىَ أَبَدًا وَلَن تُقَٰتِلُوا۟ مَعِىَ عَدُوًّا ۖ إِنَّكُمْ رَضِيتُم بِٱلْقُعُودِ أَوَّلَ مَرَّةٍ
فَٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْخَٰلِفِينَ ﴿٨٣﴾

fa 'i-r-raja'aka-L-Lâhu 'ilâ ṭâ'ifatin minhum fasta'ḏanûka li-l-ḫurûji faqul lan taḫrujû ma'iya 'abadan wa lan tuqâtilu ma'iya 'aduwwan 'inna-

(1) عن أنس بن مالك قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «يا أيها الناس ابكوا فإن لم تبكوا فتباكوا، فإن أهل النار يبكون حتى تسيل دموعهم في وجوههم، كأنها جداول حتى تنقطع الدموع فتسيل الدماء فتقرح العيون، فلو أن سفناً أرجيت فيها لجرت» رواه ابن ماجة والحافظ الموصلي.

kum raḍîtum bi-l-qu'ûdi 'awwala marratin faq'udû ma'a-l-ḫâlifîna (83).

Allah te ramène au milieu d'un groupe d'entre eux et s'ils te demandent à combattre avec toi, dis-leur: «Vous ne m'accompagnez jamais et nous ne combattrez jamais avec moi. Vous avez préféré rester à vos foyers la première fois. Eh bien! continuez à y rester» (83).

Dieu ordonne à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -: «Après ton retour de cette expédition -de Tabouk- et que ces gens-là qui étaient du nombre de douze, comme a précisé Qatada, **«et s'ils te demandent à combattre avec toi»** dans une autre expédition, réponds-leur: **«Vous ne m'accompagnerez jamais et vous ne combattrez jamais avec moi»** pour punition de leur comportement. Puis pour montrer la raison, Il a dit: **«vous avez préféré rester à vos foyers la première fois»** Donc on récompense la bonne action par le bien et la mauvaise par le mal.

Cette partie du verset: **«continuez à y rester»** fut un sujet de controverse. Ibn Abbas a dit qu'il s'agit de ceux qui sont restés chez eux sans prendre part à l'expédition de Tabouk. Mais Qatada a dit qu'ils sont restés avec les femmes, un avis qu'Ibn Jarir ne l'a pas trouvé logique et adopta l'interprétation d'Ibn Abbas.

وَلَا تُصَلِّ عَلَىٰٓ أَحَدٍ مِّنْهُم مَّاتَ أَبَدًا وَلَا تَقُمْ عَلَىٰ قَبْرِهِۦٓ ۖ إِنَّهُمْ كَفَرُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ
وَمَاتُوا۟ وَهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨٤﴾

walâ tuṣalli 'alâ 'aḥadim-minhum mâta 'abadan walâ taqum 'alâ qabrihî 'innahum kafarû bi-L-Lâhi wa rasûlihî wa mâtû wa hum fasiqûna (84).

Si l'un d'entre eux meurt, ne prie jamais pour lui et ne visite jamais sa tombe, car ils ne croient pas en Allah et en Son Prophète et meurent en infidèles (84).

C'est un ordre catégorique de désavouer les hypocrites sans prier pour l'un d'entre eux qui meurt, ou visiter sa tombe, ou lui implorer le pardon de Dieu ou lui invoquer Dieu à cause de leur impiété. Ceci doit être appliqué à tous les hypocrites sans exception, même si ce verset fut révélé au sujet d'Abdullah Ben Oubay Ben Saloul, le chef des hypocrites.

Al-Boukhari rapporte d'après Nafe' les propos d'Ibn Omar: «A la mort de Abdullah Ben Oubay, son fils vint trouver l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et lui demanda de lui donner un manteau pour ensevelir son père. Il le lui donna. Puis il lui demanda de faire sur lui la prière funéraire: Lorsque l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - se leva pour faire cette prière, Omar le tint par le pan de son manteau et lui dit: «O Envoyé de Dieu! comptes-tu prier pour lui alors que ton Seigneur te l'a interdit?» Il lui répondit: «Dieu m'a donné le choix: «**Que tu implores leur pardon auprès d'Allah ou non, peu importe! Tu aurais beau l'implorer soixante dix fois qu'Allah ne leur pardonnera pas**» Quant à moi, je le leur implorerai soixante-dix fois encore». - Mais c'est un hypocrite, répliqua Omar! Mais l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - fit la prière funéraire sur Abdullah, et Dieu lui fit cette révélation: **«Si l'un d'entre eux meurt, ne prie jamais pour lui et ne visite jamais sa tombe»**. Désormais, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - ne priait pour aucun des hypocrites.

Le récit de Abdullah Ben Oubay Ben Saloul tel qu'a été cité par l'imam Ahmed d'après Jaber est le suivant: «A la mort de Abdullah, son fils vint chez l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et le supplia de faire la prière funéraire sur son père en lui disant: «O Envoyé de Dieu, si tu ne viens et tu ne fais cette prière, les hommes nous railleraient pour toujours». A son arrivée, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - trouva qu'ont l'a déjà enterré, il dit: «Pourquoi vous avez hâté son enterrement avant ma venue?». Il le fit sortir de la fosse, crachota de sa salive sur lui: de la tête aux pieds et le couvrit de son manteau».

A partir de cet évènement, et selon Qatada quand on appelait l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - à faire la prière funéraire sur un mort, il s'enquêtait: si on le louait et disait du bien de lui, il faisait cette prière, et si le mort était autrement il disait aux hommes: «Faites vous-mêmes la prière».

De sa part Omar Ben AL-Khattab, en imitant le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - demandait Houdzaifa Ben Al-Yaman sur le mort car Houdzaifa connaissait presque tous les hypocrites d'après les renseignements de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. On

surnommait Houdzaifa «Le garde du secret» qu'aucun des compagnons n'en était au courant.

L'abstention de la prière funéraire sur les hypocrites après la révélation de ce verset et l'imploration du pardon pour eux, était une faveur que conférait Dieu à Ses serviteurs croyants et un rapprochement de Lui. Quant à cette prière sur les croyants elle a un grand mérite suivant ce hadith cité dans les deux Sahihs où le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Quiconque aura suivi un convoi funèbre et fait la prière funéraire recevra un quirat de récompense. Quiconque aura en plus assisté à l'enterrement du mort obtiendra deux quirats».* En lui demandant sur la valeur de ce quirat, il répondit: *«Le moins valeureux sera autant que le mont Ouhod»* ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim)***[33].

Abou Daoud rapporte d'après Othman -que Dieu l'agrée- que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, une fois le mort enterré, se tenait devant la tombe et disait à ses compagnons: *«Implorez le pardon pour votre frère et demandez (à Dieu de l'inspirer) le témoignage de la profession de foi car (les deux anges) l'interrogent»* ***(Rapporté par Abou Daoud)***[1].

وَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَٰلُهُمْ وَأَوْلَٰدُهُمْ ۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُعَذِّبَهُم بِهَا فِى ٱلدُّنْيَا وَتَزْهَقَ
أَنفُسُهُمْ وَهُمْ كَٰفِرُونَ ﴿٨٥﴾

walâ tu'jibka 'amwâluhum wa'awlâduhum 'innamâ yurîdu-L-Lâhu 'ayyu'aḏḏibahum bihâ fî-d-dunyâ wa tazhaqa 'anfusuhum wa hum kâfirûna (85).

Ne te laisse pas séduire par leurs richesses et par leurs enfants. Ces richesses et ces enfants, Allah ne les leur accorde que pour les faire souffrir au cours de cette vie périssable. Finalement, ils meurent en infidèles (85).

---

(1) ثبت في الصحاح: «من شهد الجنازة حتى يصلي عليها فله قيراط، ومن شهدها حتى تدفن فله قيراطان» قيل: وما القيراطان؟ قال: «أصغرهما مثل أُحُد» رواه بخاري ومسلم.

(2) عن عثمان رضي الله عنه قال: كان رسول الله ﷺ إذا فرغ من دفن الميت وقف عليه وقال: «استغفروا لأخيكم واسألوا له التثبيت، فإنه الآن يسأل» أخرجه أبو داود في سننه.

Nous avons déjà interprété un verset pareil. (voir le verset n 55 de cette sourate).

وَإِذَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَجَٰهِدُوا۟ مَعَ رَسُولِهِ ٱسْتَـْٔذَنَكَ أُو۟لُوا۟ ٱلطَّوْلِ
مِنْهُمْ وَقَالُوا۟ ذَرْنَا نَكُن مَّعَ ٱلْقَٰعِدِينَ ﴿٨٦﴾ رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ ٱلْخَوَالِفِ
وَطُبِعَ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَفْقَهُونَ ﴿٨٧﴾

wa ’id̲ã ’unzilat sûratun ’an ’ãminû bi-L-Lâhi wa jâhidû ma‘a rasûlihi-sta’d̲anaka ’ulû-ṭ-ṭawli minhum wa qâlû d̲arnâ nakum-ma‘a-l-qa‘idîna (86) raḍû bi ’ay-yakûnû ma‘a-l-ḫawâlifi wa ṭubi‘a ‘alâ qulûbihim fahum la yafqahûna (87).

Si un ordre leur vient du ciel d’avoir à croire en Allah et de combattre avec Son Prophète, les plus riches d’entre eux te demandent à ête exemptés, te disant: «Autorise-nous à rester dans nos foyers» (86) Ils acceptent de rester à l’arrière. Leur cœur est fermé comme avec un sceau et ils ne sont plus sensibles à rien (87).

Dieu continue à réprimander et dénigrer ceux qui se sont abstenus de participer aux expéditions avec Son Prophète - qu’Allah le bénisse et le salue - et prendre part au combat dans Sa voie, surtout les hommes aisés qui, malgré leurs richesses, préféraient rester en arrière avec les femmes qui gardaient leurs foyers. Au temps de la guerre, ils se montraient poltrons et avaient la chair de poule, mais pendant la période de sécurité et de paix, ils avaient la langue acerbe comme Dieu le montre dans ce verset: «**Mais sont-ils eux-mêmes en danger? leurs yeux se font suppliants et se retournent comme ceux d’un agonisant. Quand le danger est passé, ils laissent aller leur mauvaise langue....**» [Coran XXXIII, 19] et dans ce verset: «**Mais qu’une sourate impérative soit révélée dans ce sens et on verra les croyants au cœur fragile t’implorer d’un regard voilé de moribond! Mieux que de tels vœux conviennent aux fidèles**» [Coran XLVII, 20].

A cause de leur abstention «**leur cœur est fermé comme avec un sceau**» et ne comprennent rien du mérite de ce combat pour en tirer bon parti.

لَٰكِنِ ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ جَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ
لَهُمُ ٱلْخَيْرَٰتُ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨٨﴾ أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٨٩﴾

lâkini-r-rasûlu wa-l-lad̲îna 'â manû ma'ahû jâhadû bi 'amwâlihim wa 'anfusihim wa 'ûlâ''ika lahumu-l-ḫayrâtu wa 'ûlâ''ika humu-l-mufliḥûna (88) 'a'adda-L-Lâhu lahum jannâtin tajrî min tahtiha-l-'anhâru ḫâlidîna fîhâ d̲âlika-l-fawzu-l-'azîmu (89).

Par contre, le Prophète et les croyants combattent sans souci de leurs personnes et de leurs biens. A eux les faveurs d'Allah et à eux la félicité dans l'au-delà (88) Allah leur réserve des jardins arrosés d'eau vive pour l'éternité. Quelle douce béatitude (89).

Le Seigneur ne fera jamais perdre les bonnes actions et le sacrifice que font le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et les croyants, qui auront, à l'inverse des autres, des jardins où coulent des ruisseaux et un bonheur sans limites et pour l'éternité.

وَجَآءَ ٱلْمُعَذِّرُونَ مِنَ ٱلْأَعْرَابِ لِيُؤْذَنَ لَهُمْ وَقَعَدَ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ
سَيُصِيبُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٩٠﴾

wajâ''a-l-mu'add̲irûna mina-l-'a'râbi liyu'd̲ana lahum wa qa'ada-l-lad̲îna kad̲abû-L-Lâha wa rasûlahû sayuṣîbu-l-lad̲îna kafarû minhum 'ad̲âbun 'alîmun (90).

Les bédouins qui s'excusent se sont dérangés pour demander à ne pas combattre. Tandis que ceux qui manquaient de sincérité envers Allah et Son Prophète se sont contentés de rester. Un châtiment douloureux est réservé à ceux qui n'ont pas de foi. (90).

Les bédouins qui habitaient aux alentours de Médine sont venus chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et ont allégué des excuses pour s'abstenir de combattre avec les fidèles. Ibn Ishaq a précisé qu'il s'agit de la tribu Ghifar dont ses hommes ont demandé d'être dispensés du combat. Etant de menteurs, Dieu les meance d'un châtiment très douloureux dans la vie future.

لَّيْسَ عَلَى ٱلضُّعَفَآءِ وَلَا عَلَى ٱلْمَرْضَىٰ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ مَا
يُنفِقُونَ حَرَجٌ إِذَا نَصَحُوا۟ لِلَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۚ مَا عَلَى ٱلْمُحْسِنِينَ مِن سَبِيلٍ ۚ وَٱللَّهُ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩١﴾ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ إِذَا مَآ أَتَوْكَ لِتَحْمِلَهُمْ قُلْتَ لَآ أَجِدُ
مَآ أَحْمِلُكُمْ عَلَيْهِ تَوَلَّوا۟ وَّأَعْيُنُهُمْ تَفِيضُ مِنَ ٱلدَّمْعِ حَزَنًا أَلَّا يَجِدُوا۟ مَا
يُنفِقُونَ ﴿٩٢﴾ ۞ إِنَّمَا ٱلسَّبِيلُ عَلَى ٱلَّذِينَ يَسْتَـْٔذِنُونَكَ وَهُمْ أَغْنِيَآءُ ۚ
رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ ٱلْخَوَالِفِ وَطَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٩٣﴾

laysa 'alâ-ḍ-ḍu'afâ'i walâ 'alâ-l-marḍâ walâ 'alâ-l-laḏîna lâ yajidûna mâ
yunfiqûna ḥarajun 'iḏâ naṣaḥu li-L-Lâhi wa rasûlihî mâ 'alâ-l-muḥsinîna
min sabîlin wa-L-Lâhu Ġafû-r-Raḥîmun (91) walâ 'alâ-l-laḏîna 'iḏâ mâ
'atawka litaḥmilahum qulta lâ 'ajidu mâ 'aḥmilukum 'alayhi tawallaw
wa 'a'yunuhum tafîḍu mina-d-dam'i ḥazanan 'allâ yajidû mâ yunfiqû-
na (92) 'innamâ-s-sabîlu 'alâ-l-laḏîna yasta'ḏinunaka wa hum 'aġniyâ'u
raḍû bi'an yakûnû ma'a-l-ḫawâlifi wa ṭaba'a-L-Lâhu 'alâ qulûbihim fa-
hum lâ ya'lamûna (93).

Les faibles, les malades, ceux qui manquent de moyens pour s'équiper sont soutraits à l'obligation de combattre, à condition qu'ils se montrent dévoués à la cause d'Allah et de Son Prophète. On ne peut rien contre ceux qui sont avec Allah. Allah est clément et miséricordieux (91). On ne peut rien non plus contre ceux qui te demandèrent des montures pour combattre et auxquels tu répondis: «Je ne trouve pas de montures à mettre à votre disposition». Ils s'en retournèrent alors, les yeux gonflés de larmes, désolés de n'avoir pas les moyens pour s'en procurer eux-mêmes (92). Mais on peut quelque chose contre ceux qui, quoique riches, demandent à être exemptés et à rester avec les gens de l'arrière. Allah a fermé leurs cœurs comme avec un sceau et ils ne sont plus sensibles à rien (93).

Ce verset montre ceux qui sont exmptés du combat tels que les malades, les aveugles, les boiteux, bref tous ceux dont leur participation s'avère inutile et leur cause un grand mal. Ajoutons à ceux-là les indigents qui sont incapables de s'équiper et de se procurer une monture, auquels on ne reproche rien s'ils restent chez eux sans décourager les autres ni colporter des mensonges qui sèment la discorde.

Ceux-là s'ils sont sincères envers Dieu et Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - il n'y a pas non plus de raison de s'en prendre et sont considérés parmi ceux qui font le bien.

Qatada rapporte que ce verset fut révélé au sujet de 'Aedz Ibn Amr Al-Mouzni.

Zaïd Ben Thabet, quant lui, raconte: «J'étais le scribe de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, et en écrivant la sourate du Repentir, il méditait sur le sens de ses versets et regardait autour de lui quand un aveugle survint et dit: «O Envoyé de Dieu, je suis un homme aveugle?» A cette occasion ce verset fut révélé: **«Les faibles, les malades...»**.

Ibn Abbas a commenté: Comme l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - avait incité les hommes en les appelant au combat à ses côtés, un groupe d'hommes dont Abdullah Ben Moughaffal Al-Mounzir, vinrent lui demander: «O Envoyé de Dieu, assure-nous les montures» Il leur répondit: «Par Dieu, je ne trouve aucune monture à vous donner». Les hommes repartirent les yeux débordants de larmes. En éprouvant une certaine angoisse de ne plus combattre faute de montures ou faute d'argent pour s'en procurer. Dieu, constatant leur foi sincère et leur amour pour Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - fit cette révélation qui marque leurs excuses».

Moujahed précisa qu'il s'agit bien des hommes de Bani Mouqren de Mouzaïna qui étaient au nombre de sept.

Anas rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Il y a des hommes qui sont restés à Médine, et pourtant vous n'avez parcouru une distance, ni traversé une vallée, sans qu'ils n'étaient avec vous».* On lui demanda: «Et ils sont toujours à Médine?» - *Oui,* répondit-il, *ce sont les excuses qui les ont retenus»* ***(Rapporté Par Boukhari et Mouslim)***[1].

---

(1) في حديث أنس أن رسول الله ﷺ قال: «إن بالمدينة أقواماً ما قطعتم وادياً ولا سرتم سيراً إلا وهم معكم» قالوا: وهم بالمدينة؟ قال: «نعم حبسهم العذر» أخرجه الشيخان عن أنس بن مالك.

Puis Dieu blâme les hommes aisés et robustes qui viennent s'excuser préférant rester avec les femmes et les hommes infirmes «**Allah a fermé leurs cœurs comme avec un sceau et ils ne sont plus sensibles à rien**».

يَعْتَذِرُونَ إِلَيْكُمْ إِذَا رَجَعْتُمْ إِلَيْهِمْ قُل لَّا تَعْتَذِرُوا لَن نُّؤْمِنَ لَكُمْ قَدْ نَبَّأَنَا اللَّهُ
مِنْ أَخْبَارِكُمْ وَسَيَرَى اللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ ثُمَّ تُرَدُّونَ إِلَىٰ عَالِمِ الْغَيْبِ
وَالشَّهَادَةِ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٩٤﴾ سَيَحْلِفُونَ بِاللَّهِ لَكُمْ إِذَا
انقَلَبْتُمْ إِلَيْهِمْ لِتُعْرِضُوا عَنْهُمْ فَأَعْرِضُوا عَنْهُمْ إِنَّهُمْ رِجْسٌ وَمَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ
جَزَاءً بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿٩٥﴾ يَحْلِفُونَ لَكُمْ لِتَرْضَوْا عَنْهُمْ فَإِن
تَرْضَوْا عَنْهُمْ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَرْضَىٰ عَنِ الْقَوْمِ الْفَاسِقِينَ ﴿٩٦﴾

ya'taḏirûna 'ilaykum 'iḏâ raja'tum 'ilayhim qul lâ ta'taḏirû lan nu'mina lakum qad nabba'anâ-L-Lâhu min 'aḫbârikum wa sayarâ-L-Lâhu 'amalakum wa rasûluhû ṯumma turaddûna 'ilâ 'alimi-l-ġaybi wa-š-šahâdati fayunabbi'ukum bimâ kuntum ta'malûna (94) sayaḥlifûna bi-L-Lâhi lakum 'iḏâ-nqalabtum 'ilayhim litu'riḍû 'anhum fa'a'riḍû 'anhum 'innahum rijsun wa ma'wâhum jahannamu jazâ'am bimâ kânû yaksibûna (95) yaḥlifûna lakum litarḍaw 'anhum fa'in tarḍaw 'anhum fa'inna-L-Lâha lâ yarḍâ 'anil-qawmi-l-fâsiqîna (96).

Ils ne se font pas faute de trouver des excuses, quand vous revenez du champ de bataille. Dis-leur: «Vous êtes sans excuse. Nous ne vous croyons pas. Allah nous a fixés sur votre compte. Allah et Son Prophète sont témoins de vos actes. Vous ferez retour à qui connaît l'invisible et le visible et qui vous expliquera le sens de vos actes (94) Quand vous serez de retour parmi eux, ils prendront Allah à témoin de leur sincérité pour ne pas être inquiétés. Ne leur portez aucun intérêt. Ils sont vils. Ils expieront dans la Géhenne leurs forfaits (95) Ils vous adjureront de leur accorder votre bienveillance. Si vous la leur accordez, Allah n'accordera pas la sienne aux mécréants (96).

Dieu fait savoir à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - que les hypocrites, une fois de retour à Médine, viendront présenter

leurs excuses, «ne les croyez pas» telle fut la recommandation céleste et Dieu a déjà instruit les fidèles sur le compte de ces hypocrites qui, bientôt, Dieu et Son Prophète verront leurs actions et ils en seront rétribués. Lorsque vous les rencontrerez ils feront des serments par Dieu, détournez-vous d'eux sans les réprimander et ce sera pour eux un mépris et un dénigrement. Ne les approchez pas parce qu'ils sont souillures à cause de leur mauvais tréfonds, leur sort sera la Géhenne dans la vie future pour expier leurs forfaits.

Dieu avertit les fidèles de ne plus être satisfaits d'eux même s'ils font des serments plaisants, car «**Allah n'accordera pas la sienne aux mécréants**» donc la satisfaction de Dieu serait loin de ceux qui se sont montrés rebelles contre Dieu et Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -.

ٱلْأَعْرَابُ أَشَدُّ كُفْرًا وَنِفَاقًا وَأَجْدَرُ أَلَّا يَعْلَمُوا۟ حُدُودَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ
وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٩٧﴾ وَمِنَ ٱلْأَعْرَابِ مَن يَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ مَغْرَمًا وَيَتَرَبَّصُ بِكُمُ
ٱلدَّوَآئِرَ عَلَيْهِمْ دَآئِرَةُ ٱلسَّوْءِ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٩٨﴾ وَمِنَ ٱلْأَعْرَابِ مَن
يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَيَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ قُرُبَٰتٍ عِندَ ٱللَّهِ وَصَلَوَٰتِ
ٱلرَّسُولِ أَلَآ إِنَّهَا قُرْبَةٌ لَّهُمْ سَيُدْخِلُهُمُ ٱللَّهُ فِى رَحْمَتِهِۦٓ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩٩﴾

'al 'a'râbu 'ašaddu kufran wa nifâqan wa 'ajdaru 'allâ ya'lamû ḥudûda mâ̂ 'anzala-L-Lâhu 'alâ rasûlihi wa-L-Lâhu 'Alîmun Ḥakîmun (97) wa mina-l-'a'râbi may-yattaḫidu mâ yunfiqu maġraman wa yatarabbaṣu bikumu-d-dawâ̂'ira 'alayhim dâ̂'iratu-s-saw'i wa-L-Lâhu Samî'un 'Alîmun (98) wa mina-l-'a'râbi may-yu'minu bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'âḫiri wa yattaḫidu mâ yunfiqu qurabâtin 'inda-L-Lâhi wa ṣalawâti-r-rasûli 'alâ̂ 'innahâ qurbatu-l-lahum sayudḫiluhumu-L-Lâhu fî raḥmatihî 'inna-L-Lâha Ġafûr-r-Raḥîmun (99).

Les bédouins sont les plus obstinés des incrédules, ce sont les pires hypocrites. Ils sont les moins aptes à comprendre les commandements révélés par Allah à Son Prophète. Allah est ominiscient et sage (97) Il y a des bédouins qui regardent leur contribution comme une corvée et qui ne souhai-

tent que votre échec. L'échec, c'est eux qui le subiront. Allah entend et sait tout (98) Il y en a d'autres qui croient en Allah et au jour dernier et qui regardent leur contribution comme un moyen d'approcher Allah et d'obtenir la bénédiction du Prophète. Assurément, c'est un moyen d'approcher Allah. Allah les recevra dans le sein de sa miséricoccorde. Car Allah est clément et miséricordieux (99).

Parmi les bédouins, il y a les croyants, les impies et les hypocrites, mais leur impiété et leur hypocrisie sont plus violentes des autres de sorte qu'ils sont les plus enclins à méconnaître les lois contenues dans le Livre révélé au Prophète de Dieu. A cet égard, et comme preuve, Al-'Amach raconte qu'un bédouin tint compagnie à Zaïd Ben Souhan au moment où il conversait avec ses amis, à savoir que ce dernier avait la main coupée au combat le jour de Nahawand (un village au sud de Hamadzane où avait lieu la guerre entre les musulmans et les Perses). Le bédouin lui dit: «Ta conversation est très plaisante mais ta main suscite en moi le doute!» Et Zaid de répondre: «Pour quelle raison ma main suscite en toi le doute? elle est la gauche! Le bédouin répliqua: «J'ignore quelle main on coupe (en cas du vol) la droite ou la gauche?» Zaïd s'écria alors: «Dieu a certes dit la vérité: «**Les bédouins sont les plus obstinés des incrédules, ce sont les pires hypocrites**».

Comme la rudesse et la grossièreté caractérisent les habitants des déserts, Dieu n'a jamais choisi parmi eux un Prophète, plutôt c'était parmi les habitants des cités qui jouissient de la tendresse et de la clémence.

Aïcha -que Dieu l'agrée- rapporte à cet égard que des bédouins vinrent chez l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et lui dirent: «Embrassez-vous vos enfants?» - Oui, répondit-il. Ils répliquèrent: «Par Dieu, nous n'avons jamais embrassé nos enfants». *Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - s'écria alors: «Que puis-je pour vous si Dieu a ôté la miséricorde de vos cœurs?»* ***(Rapporté par Mouslim)***[1].

---

(1) في صحيح مسلم عن عائشة قالت: قدم ناس من الأعراب على رسول الله ﷺ فقالوا: أتقبلون صبيانكم؟ قالوا: نعم، قالوا: لكنا والله ما نقبل، فقال رسول الله ﷺ: «وأملك إن كان الله نزع منكم الرحمة»؟.

«**Allah est omniscient**» et connait bien ceux qui sont dignes de la foi et de la science «**et sage**» en repartissant biens et caractères entre Ses créatures.

Puis Dieu montre qu'il y a parmi ces bédouins ceux «**qui regardent leur contribution comme une corvée**» et guettent vos revers attendant que vous seriez infligés par les échecs et le mauvais sort. Qu'ils sachent que «**l'échec c'est eux qui le subiront**» et que le malheur retombe sur eux. Dieu connait bien qui Il écoute et ceux qui méritent d'être secourus pour les rendre victorieux.

A part cette catégorie des bédouins, il y a d'autres «**qui croient en Allah et au jour dernier et qui regardent leur contribution comme un moyen d'approcher Allah et d'obtenir la bénédiction du Prophète**». Cette catégorie de bédouins est la plus louée parce qu'ils considèrent que tout ce qu'ils dépensent pour le bien est un moyen d'approcher Dieu et une offrande qui leur sera comptée. Il les recevra dans le sein de Sa miséricorde, car Il est celui qui pardonne et Il est miséricordieux.

وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ
اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ
فِيهَا أَبَدًا ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴿١٠٠﴾

wa-s-sâbiqûna-l-'awwalûna mina-l-muhâjirîna wa-l-'anṣâri wa-l-ladîna-t-taba'ûhum bi 'iḥsâni-r-raḍiya-L-Lâhu 'anhum wa raḍû 'anhu wa 'a'adda lahum jannâtin tajrî min taḥtîhâ-l-'anhâru ḫalidîna fihâ 'abadan ḏâlika-l-fawzu-l-'aẓîmu (100).

Les premiers qui accompagnèrent le Prophète, les premiers qui l'accueillirent à Médine et ceux qui se joignirent à eux d'un élan sincère, Allah se félicitera d'eux comme ils se félicitent de Lui. Il leur réserve des jardins arrosés d'eau vive pour l'éternité. Quelle douce béatitude (100).

Dieu est satisfait des premiers parmi les Mouhagériens et les Ansariens et de ceux qui les ont suivis dans le bien, Il leur a préparé les jardins de délices. Mais qui sont ces premiers? Une question qui a soulevé une controverse dans les opinions:

Al-Cha'bi précise qu'ils sont ceux qui ont prêté serment d'allégeance à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - le jour de Houdaybya. Pour Al-Hassan et Qatada, ils sont les premiers convertis et qui ont fait la prière en se dirigeant tout d'abord vers Jérusalem puis vers la Maison Sacrée.

Que ce soient les uns ou les autres, il incombe à tout fidèle de leur réserver un profond respect surtout à leur premier calife Abou Bakr As-Siddiq le compagnon intime de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - et ce dernier n'a cessé de recommander aux musulmans leur disant: «N'injuriez plus mes compagnons».

وَمِمَّنْ حَوْلَكُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ مُنَـٰفِقُونَ ۖ وَمِنْ أَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ ۖ مَرَدُوا۟ عَلَى ٱلنِّفَاقِ
لَا تَعْلَمُهُمْ ۖ نَحْنُ نَعْلَمُهُمْ ۚ سَنُعَذِّبُهُم مَّرَّتَيْنِ ثُمَّ يُرَدُّونَ إِلَىٰ عَذَابٍ عَظِيمٍ ﴿١٠١﴾

wa mimman ḥawlakum mina-l'a'râbi munâfiqûna wa min 'ahli-l-Madînati maradû 'alâ-n-nifâqi lâ ta'lamuhum naḥnu na'lamuhum sanu'aḏḏibuhum marratayni ṯumma yuraddûna 'ilâ 'aḏâbin 'aẓîmin (101).

Il y a parmi les paysans qui vous entourent des hypocrites. Il y en a aussi dans la ville et qui le sont encore plus. Tu ne les connais pas, mais, nous, nous les connaissons. Nous les châtierons deux fois. Puis ils seront livrés à un supplice affreux (101).

Aussi bien à Médine que dans ses alentours, il y en a des hypocrites obstinés et rebelles.

«Tu ne les connais pas, mais, nous, nous les connaissons». Ces dires de Dieu ne contredisent pas ce verset: **«Si nous le voulions, nous te les montrerions, ces gens, nous te les ferions connaître en personne»** [Coran XLVII, 30] étant donné que ces hypocrites on peut les reconnaître grâce à leurs caractères et leur comportement.

«Nous les châtierons deux fois» soit en les tuant et en les captivant, selon les dires de Moujahed, soit en les éprouvant par la faim et le tourment de la tombe d'après l'avis des autres. Quand au **«supplice affreux»** il s'agit, d'après Al-Hassan Al-Bassry, du châtiment dans la vie présente et du supplice de la tombe.

Mais Ibn Zaïd a dit: «Le châtiment dans le bas monde porte sur les biens et les enfants» et il récita: «**Ne te laisse pas séduire par leurs richesses et par leurs enfants. Ces richesses et ces enfants. Allah ne les leur accorde que pour les faire souffrir au cours de cette vie périssable**» [Coran IX, 55]. Cette souffrance est une récompense pour les croyants et un châtiment pour les autres, et l'autre châtiment dans l'au-delà sera le Feu.

وَءَاخَرُونَ ٱعْتَرَفُوا۟ بِذُنُوبِهِمْ خَلَطُوا۟ عَمَلًا صَٰلِحًا وَءَاخَرَ سَيِّئًا عَسَى ٱللَّهُ أَن يَتُوبَ
عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٠٢﴾

wa 'â̌ḫarûna-'tarafû biḏunubihim ḫalaṭû 'amalan ṣâliḥan wa 'â̌ḫara sayyi'an 'asâ-L-Lâhu 'ay-yatûba 'alayhim 'inna-L-Lâha Ġafûr-r-Raḥîm (102).

D'autres confessent leurs fautes. Ils ont commis de bonnes ou de mauvaises actions. Allah leur laisse espérer son pardon, car Il est plein de mansuétude et de clémence (102).

A côté de ces hypocrites qui ont fait défection lors de l'expédition de Tabouk et qui ont répandu le doute et les mensonges, il y a eu ceux qui n'ont pas pris part par indolence et paresse mais leur cœur témoigne de la foi et de la sincérité. Ils ont confessé leurs fautes et mêlé de bonnes actions à d'autres mauvaises. Ceux-là, leur sort dépendra du pardon de Dieu et sa clémence.

Ce verset, bien qu'il fut révélé à propos des personnes connues, mais sa portée est générale et concerne tous les pécheurs. A cet égard Ibn Abbas rapporte qu'il fut descendu au sujet de Abou Loubaba et d'autres hommes qui étaient restés dans leurs foyers sans prendre part à l'expédition de Tabouk avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Lorsque l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - retourna de cette expédition, ces gens-là s'attachèrent aux colonnes de la mosquée jurant que seul l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - aurait le droit de les détacher. A la suite de la révélation de ce verset, il les libéra».

Samoura Ben Jondob rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le

bénisse et le salue - a dit: *«Cette nuit, deux personnes sont venus vers moi, et après m'avoir réveillé, elles m'ont conduit vers une ville construite en briques en or et en argent. Des hommes nous reçurent dont la moitié de leur corps était tout ce qu'on peut voir de plus beau, et l'autre moitié tout ce qu'on peut voir de plus laid. Ces deux personnes dirent à ces hommes: «Allez vous jeter dans cette rivière». Ils allèrent se jeter, en revenant vers nous, la partie laide fut disparue et ils devinrent des hommes d'une beauté remarquable. Mes deux compagnons me dirent: «Voici le Paradis d'Eden et voici ta demeure. Quant à ces hommes qui avaient le corps moitié beau et moitié laid, ils sont ceux qui ont mêlé une bonne action à une autre mauvaise et à qui on a pardonné»* ***(Rapporté par Boukhari)***[1].

خُذْ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ إِنَّ صَلَوٰتَكَ سَكَنٌ لَّهُمْ
وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٠٣﴾ أَلَمْ يَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ هُوَ يَقْبَلُ ٱلتَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِۦ وَيَأْخُذُ
ٱلصَّدَقَٰتِ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٤﴾

uḏ min 'amwâlihim ṣadaqatan tuṭahhiruhum wa tuzakkihim bihâ wa ṣalli ʻalayhim 'inna ṣalâtaka sakanu-l-lahum wa-L-Lâhu Samîʻun ʻAlîmun (103) 'alam yaʻlamû 'anna-L-Lâha huwa yaqbalu-t-tawbata ʻan ʻibâdihî wa ya'ḫudu ṣ-ṣadaqâti wa-'anna-L-Lâha huwa-t-tawwabu-r-Raḥîmu (104).

Prélève sur leurs biens un impôt pour les purifier et annoblir leurs âmes. Prie pour eux, car tes prières apaisent leur conscience. Allah entend et sait tout. (103) Ne savent-ils pas que c'est Allah Lui-même qui agrée le repentir de ses serviteurs et qui reçoit leurs dons? Il est toute pitié et indulgence (104).

---

(1) روى البخاري عن سمرة بن جندب قال، قال رسول الله ﷺ لنا: «أتاني الليلة آتيان فابتعثاني فانتهيا بي إلى مدينة مبنية بلبن ذهب ولبن فضة، فتلقانا رجال شطر من خلقهم كأحسن ما أنت راء، وشطر كأقبح ما أنت راء، قالا لهم: اذهبوا فقعوا في ذلك النهر، فوقعوا فيه ثم رجعوا إلينا قد ذهب ذلك السوء عنهم، فصاروا في أحسن صورة، قالا لي هذه جنة عدن وهذا منزلك، قالا: وأما القوم الذين كانوا شطر منهم حسن وشطر منهم قبيح فإنهم خلطوا عملاً صالحاً وآخر سيئاً تجاوز الله عنهم».

Dieu ordonne à Son Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - de prélever une aumône sur leurs biens pour les purifier et les rendre sans taches. Cette règle est générale maglré qu'elle concerne, en principe, une catégorie des hommes. (Il s'agit de Abou Loubaba et de ses amis qui se sont attachés aux colonnes de la mosquée et qui ont demandé à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - de les détacher en acceptant de prendre de leurs biens une somme comme aumône pour les purifier et leur implorer le pardon).

En se référant à cet évènement, il en est parmi ceux qui refusent de s'acquitter de la zakat, qui considèrent que cette aumône légale était d'obligation du temps du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -. Mais, plus tard, Abou Bakr les combattit jusqu'à ce qu'ils eussent payé la zakat de leurs biens.

«prie pour eux» une expression qui signifie: invoque Dieu en leur faveur et implore leur le pardon. Abdullah Ben Abi Awfa a dit: «Toutes les fois qu'on apportait au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - une aumône de la part d'une tribu, il leur invoquait Dieu. Lorsque mon père s'acquitta de ce qu'il devait comme aumône, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dit: «Dieu prie pour la famille d'Abi Awfa».

«Car tes prières apaisent leur conscience» ou selon Ibn Abbas elles sont une miséricorde pour eux.

«Ne savent-ils pas que c'est Allah Lui-même qui agrée le repentir de Ses serviteurs et qui reçoit leurs dons?» On trouve là une incitation au repentir et à l'aumône car l'un et l'autre ont le mérite d'effacer les fautes et absoudre les péchés. Dieu fait connaître aux hommes que quiconque se serait repenti, Dieu reviendrait vers lui, et quiconque aura fait une aumône de biens licitement acquis, Il l'acceptera, la prendra de Sa main droite et la fera accroître pour son auteur de sorte qu'une datte serait autant que le mont Ouhod. Une chose confirmée par ce hadith authentifié: *«Dieu accepte l'aumône, la prend de Sa main droite et la fera accroître pour son auteur comme l'un d'entre vous qui élève son poulain, de sorte qu'une bouchée serait autant que le mont Ouhod»*[1].

---

(1) جاء في الحديث الصحيح: «إن الله يقبل الصدقة ويأخذها بيمينه، فيربيها لأحدكم كما يربي أحدكم مهره، حتى أن اللقمة لتكون مثل أُحد».

Et Dieu affirme cela en disant: **«Ne savent-ils pas qu'Allah Lui-même qui agrée...»**

وَقُلِ ٱعْمَلُوا۟ فَسَيَرَى ٱللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُۥ وَٱلْمُؤْمِنُونَ ۖ وَسَتُرَدُّونَ إِلَىٰ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ
وَٱلشَّهَٰدَةِ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿١٠٥﴾

wa qul-i'malû fasayarâ-L-Lâhu 'amalakum wa rasûluhû wa-l-mu'minûna wa saturaddûna 'ilâ 'âlimi-l-ġaybi wa-š-šahâdati fayunabbi'ukum bimâ kuntum ta'malûna (105).

Dis: «Agissez. Allah verra vos actions, ainsi que Son Prophète et les croyants. Vous ferez retour un jour à Celui qui connaît l'invisible et le visible. Il récapitulera devant vos tous vos actes (105).

Ceci constitue un avertissement adressé à tous ceux qui désobéissent à Dieu que leurs œuvres seront exposées devant Dieu, son Prophète et les croyants, qui aura lieu indubitallement au jour de la résurrection comme le montre ce verset: **«Ce jour-là, vous défilerez devant Allah. Vous ne pourrez cacher aucune de vos pensées, même les plus secrètes»** [Coran LXIX, 18].

D'autre part, Dieu pourra aussi montrer cela aux hommes dans le monde d'ici-bas selon ce hadith rapporté par l'imam Ahmed où l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dit: *«Même si l'un d'entre vous travaille sur un rocher lisse démuni de toute issue ou une cavité, Dieu aurait montré aux autres le travail de cet homme quel qu'il soit»*. Il a été rapporté aussi que les œuvres des vivants s'exposeront devant les proches où les hommes seront retenus dans l'isthme. Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit pour confirmer cette réalité: *«Vos œuvres seront exposées à vos proches et à vos clans parmi les morts. Si elles étaient bonnes, réjouissez-vous, mais si elles sont autrement, ils s'écrieront: «Dieu, ne les fais pas mourir avant de les voir dirigés comme Tu Nous a dirigés»*.

Aicha -que Dieu l'agrée- a dit: «Lorsque les œuvres d'un homme te plaisent, dis: **«Agissez, Allah verra vos actions, ainsi que Son Prophète et les croyants»**. Et dans un hadith authentifié, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Lorsque Dieu veut accorder le bien à Son serviteur, Il le fera travailler avant sa mort»*. On lui demanda: «Et

comment Dieu le fera travailler?». Il répondit: *«Il lui trouvera l'occasion pour faire une bonne action et recueillera son âme à ce moment»* ***(Rapporté par Ahmed d'après Anas Ben Malek)***[1].

وَءَاخَرُونَ مُرْجَوْنَ لِأَمْرِ ٱللَّهِ إِمَّا يُعَذِّبُهُمْ وَإِمَّا يَتُوبُ عَلَيْهِمْ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٠٦﴾

wa 'âharûna murjûna li'amri-L-Lâhi 'immâ yu'addibuhum wa 'immâ yatûbu 'alayhim wa-L-Lâhu 'Alîmun Hakîmun (106).

Certains se remettent à la décision d'Allah, soit qu'Il les punisse, soit qu'Il leur pardonne. Allah est omniscient et sage (106).

Ibn Abbas et Moujahed ont déclaré que ce verset concerne surtout les trois hommes qui sont restés dans leurs foyers sans prendre part à l'expédition de Tabouk à cause de leur paresse. Il s'agit de Mirara Ben Al-Rabi', Ka'b Ben Malek et Hilal Ben Oumayya qui ont fait défection au moment où les fruits avaient mûri et l'ombre était recherchée dans une période très chaleureuse. Ils ne doutaient plus et n'étaient point des hypocrites, mais ils ne s'étaient pas attachés aux colonnes de la mosquée à la façon de Abou Lababa.... Mais le repentir de ces trois individus fut agréé et proclamé avec celui des autres selon ces paroles divines: **«Allah a pardonné au Prophète, à ceux qui ont émigré avec lui...** jusqu'à: **«Allah a également pardonné aux trois individus qui n'ont pas suivi le Prophète...»** Comme nous allons en parler en interprétant les versets 117 et 118 de cette sourate.

«Soit qu'Il les punisse, soit qu'Il leur pardonne» La décision donc reviendra à Dieu, mais il ne faut pas oublier que la miséricorde de Dieu, en fin de compte, l'emportera. Il est omniscient et sage.

وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مَسْجِدًا ضِرَارًا وَكُفْرًا وَتَفْرِيقًۢا بَيْنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ

---

(1) في الحديث الصحيح: «إذا أراد الله بعبده خيراً استعمله قبل موته»، قالوا: يا رسول الله وكيف يستعمله؟ قال: «يوفقه لعمل صالح ثم يقبضه عليه» أخرجه أحمد عن أنس بن مالك.

وَإِرْصَادًا لِّمَنْ حَارَبَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ مِن قَبْلُ ۚ وَلَيَحْلِفُنَّ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّا
ٱلْحُسْنَىٰ ۖ وَٱللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿١٠٧﴾ لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا ۚ لَّمَسْجِدٌ
أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِ ۚ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَن
يَتَطَهَّرُوا۟ ۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ ﴿١٠٨﴾

wa-l-lad̲îna-t-tah̲ad̲û masjidan ḍirâran wa kufran wa tafrîqam bayna-l-minîna wa 'irṣâda-l-liman ḥâraba-L-Lâha wa rasûlahû min qablu wa layaḥlifunna 'in 'aradnâ̂ 'illa-l-ḥusnâ wa-L-Lâhu yašhadu 'innahum lakâḏibûna (107) lâ taqum fîhi 'abada-l-lamasjidun 'ussisa 'alâ-t-taqwâ min 'awwali yawmin 'aḥaqqu 'an taqûma fîhi fîhi rijâlun yuḥibbûna 'ay-yataṭahharû wa-L-Lâhu yuḥibbu-l-muṭahhirîna (108).

Il en est qui ont élevé une mosquée par malveillance et par impiété et dans le but de diviser les fidèles. Ils en firent le repaire des ennemis d'Allah et de Son Prophète. Ils s'en défendront en jurant: «Nous n'avons voulu que bien faire». Allah est témoin qu'ils mentent (107). N'y entre jamais. Il y a une autre mosquée bâtie dès le premier jour sur la foi, qui est autrement digne d'être fréquentée. C'est le rendez-vous de ceux qui mettent la pureté au-dessus de tout. Allah aime les gens purs (108).

Comme raison de cette révélation on raconte le récit suivant: Avant l'arrivée de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, à Médine en accomplissant l'hégire (émigration de La Mecque), il y avait un homme appelé Abou Amer Al-Raheb qui s'était converti au christiansime du temps de l'ignorance (Jahilia). Il avait étudié les Ecritures et jouissait d'une grande dignité et était respectée par la tribu Al-Khazraj. Lorsque l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - arriva à Médine les musulmans l'entourèrent pour l'accueillir et entendre ses enseignements. L'Islam à cette époque eut atteint un degré d'importance surtout après la victoire des fidèles sur les polythéistes à Badr. Abou Amer manifesta son hostilité aux fidèles, sortit de Médine pour se rejoindre les idolâtres parmi les Qoraïchites à La Mecque et les exciter à combattre l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Les impies de La Mecque ainsi que d'autres tribus répondirent à son appel et firent la guerre contre le Prophète - qu'Allah le bénisse et le

salue - le jour de Ouhod. En ce jour-là les musulmans furent éprouvés et ébranlés après la défaite qu'ils ont essuyée bien que le résultat avait apporté une grande faveur aux musulmans.

Ce pervers, Abou Amer, avait creusé des fossés entre les deux parties adverses pendant la bataille de Ouhod, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - devait tomber dans l'une d'elles, son visage fut blessé, son incisive cassée. Au début de la bataille, Abou Amer, ce maudit, appelait les Médinois à se joindre à son clan, mais comme ils connaissaient son attitude et son comportement envers les fidèles, ils lui répondirent: «Puisse Dieu te priver de toute joie ô le pervers, l'ennemi de Dieu» Ils réussirent à le prendre comme prisonnier, il s'écria alors: «Malheur à mes concitoyens, ils devront supporter tant de malheurs après moi».

Avant la fuite d'Abou Amer de Médine à La Mecque, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - l'avait appelé à se couvertir en lui récitant du Coran, mais il se montrait toujours rebelle et obstiné. L'Envoyé de Dieu- qu'Allah le bénisse et le salue - appela la malédiction sur lui et demanda à Dieu de le faire périr en infidèle et loin des siens. L'invocation fut exaucée. Car après Ouhod, et constatant que l'Islam commença à jouir du pouvoir et d'une grande importance, Abou Amer se rendit chez Héraclius le roi des Romains pour lui demander son assistance et combattre l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Il l'accueillit aimablement et lui promit de répondre à sa demande. En effet Héraclius envoya des lettres à ses partisans parmi les hypocrites pour combattre le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, quant à lui, il alla les rejoindre avec une grande armée qu'il préparait. Il leur ordonna de lui bâtir une sorte de forteresse qui sera sa demeure quand il viendra à leur secours ou la demeure de ses émissaires qui arriveront bientôt portant ses lettres et enseignements, et d'où ils pourraient guetter les musulmans.

En effet, les hypocrites réussirent à construire une mosquée tout près de la mosquée Qouba', avant l'expédition de Tabouk menée par l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. Pour camoufler leur faire et leur hypocrisie, ils demandèrent au Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - d'y venir et faire une prière comme preuve de son

approbation et dans le but de la «baptiser» comme une mosquée agréée du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -. Ils lui présentèrent comme prétexte que la construction de cette mosquée n'avait pour but que de permettre aux faibles et aux malades d'y prier. Dieu l'inspira de ne plus s'y rendre, il leur répondit: «Nous comptons partir en expédition et dès notre retour, nous y viendrons si Dieu le veut».

Avant son retour à Médine, une fois l'expédition de Tabouk terminée, d'une journée ou d'une fraction de journée, Gabriel descendit du ciel pour l'informer au sujet de cette mosquée qui n'est construite que dans le but de nuire aux musulmans, et de les diviser dont leur mosquée est la mosquée de Qouba' qui fut bâtie dès les premiers jours sur la crainte révérencielle de Dieu. Alors l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, et avant son arrivée à Médine, chargea quelques fidèles pour démolir la mosquée nuisible».

Ces hypocrites, qui ont bâti cette mosquée, jurèrent avec force: **«Nous n'avons voulu que bien faire»** mais Dieu les démentit en disant: **«Allah est témoin qu'ils mentent»** car cette mosquée ne fera que nuire à la mosquée Qouba', et n'est que preuve de leur incrédulité et dans le but de diviser les fidèles.

«N'y entre jamais» tel fut l'ordre catégorique de Dieu, et les musulmans devaient, par la suite, obtempérer à cet ordre et d'aller à la mosquée de Qouba' pour adorer leur Seigneur.

«Il y a une autre mosquée bâtie dès le premier jour sur la foi, qui est autrement digne d'être fréquentée», elle est bâtie sur la crainte révérenceille de Dieu, elle est le lieu de la réunion des fidèles où ils peuvent s'acquitter de leurs obligations cultuelles. Pour montrer l'importance de la mosquée Qouba' l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Une prière faite dans la mosquée de Qouba' équivaut, en mérite, à une visite pieuse»*. On a rapporté également que le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - s'y rendait souvent à pied ou monté.

'Ouwaym Ibn Sa'ida l'Ansarien raconte: «Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - vint trouver les fidèles dans la mosquée de Qouba' et leur dit: «Dieu très Haut a fait l'éloge de votre purification dans votre mosquée! Quelle est la raison de cette purification?» Ils lui répondirent: «Par Dieu, ô Envoyé de Dieu nous n'en savons rien, mais nous

avions des voisins juifs qui se nettoyaient après avoir satisfait un besoin naturel, et nous les avons imités».

Dans un hadith authentifié il a été rapporté que la mosquée de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - qui se trouve au centre de Médine est celle qui est bâtie sur la crainte révérencielle de Dieu. Ceci ne contredit pas les dires de Dieu: «**Il y a une autre mosquée bâtie dès le premier jour sur la foi**» c'est à dire la mosquée de Qouba' car si cette dernière était comme telle, alors la mosquée du Prophète le serait à plus forte raison. A cet égard Abou Sa'id Al-Khoudry a rapporté qu'une discussion eut lieu entre deux fidèles sur la mosquée bâtie dès le premier jour sur la foi; le premier dit que c'est la mosquée de Qouba' tandis que l'autre affirma: C'est plutôt la mosquée de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -. L'Envoyé de Dieu trancha leur différend et dit: «C'est ma mosquée que voici».

Plusieurs hadiths ont été rapportés portant sur le même sujet par plusieurs mais dont le but est le même. Les dires de Dieu: «**C'est le rendez-vous de ceux qui mettent la pureté au-dessus de tout. Allah aime les gens purs**» sont une preuve qu'il est recommandé de faire souvent la prière dans les anciennes mosquées bâties sur la crainte révérencielle de Dieu, sur la foi et sur l'adoration d'un Dieu unique qui n'a pas d'associés. Comme il est recommandé aussi à y être toujours avec les hommes vertueux et justes qui observent leurs ablutions et leur pureté.

L'imam Ahmed rapporte qu'un des compagnons a dit: «L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - fit la prière de l'aube avec les fidèles et récita la sourate «Les Romains» mais il eut la sensation qu'il a commis des erreurs. La prière achevée, il dit aux hommes: «Ce Coran nous parut parfois confus car il y en a d'entre vous des hommes qui prient avec nous sans toutefois faire des ablutions parfaites. Quiconque veut prier avec nous, qu'il fasse ses ablutions en observant ses règles».

Le hadith précité montre sans aucun doute que la pureté parfaite permet à l'homme de s'acquitter des prescriptions religieuses en observant ses lois et règles.

Quant à l'expression: «**Allah aime les gens purs**» Abou Al-'Alya a dit que si le nettoyage avec l'eau est un acte recommandé, la purification

des péchés est le but visé. Al-'A'mach, a déclaré qu'il faut se repentir de péchés et se purifier du polythéisme.

أَفَمَنْ أَسَّسَ بُنْيَانَهُ عَلَىٰ تَقْوَىٰ مِنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَانٍ خَيْرٌ أَم مَّنْ أَسَّسَ
بُنْيَانَهُ عَلَىٰ شَفَا جُرُفٍ هَارٍ فَٱنْهَارَ بِهِۦ فِى نَارِ جَهَنَّمَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٩﴾ لَا يَزَالُ بُنْيَٰنُهُمُ ٱلَّذِى بَنَوْا۟ رِيبَةً فِى قُلُوبِهِمْ إِلَّآ أَن تَقَطَّعَ
قُلُوبُهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١١٠﴾

'afaman 'assasa bunyânahû 'alâ taqwâ mina-L-Lâhi wa riḍwânin ẖayrun 'am man 'assasa bunyânahû 'alâ šafâ jurufin hârin fanhâra bihî fî nâri jahannama wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-ẓ-ẓâlimîna (109). lâ yazâlu bunyânahumu-l-laḏî banaw rîbatin fî qulûbihim 'illâ 'an taqaṭṭa'a qulûbuhum wa-L-Lâhu 'Alîmun Ḥakîmun (110).

Laquelle vaut mieux d'une mosquée bâtie sur le respect et l'amour d'Allah ou d'une mosquée construite sur le bord mouvant d'un précipice et prête à s'écrouler dans le feu de l'enfer? Allah abandonne les infidèles à leur sort. (109) La mosquée qu'ils ont édifiée ne cessera d'être pour eux une source d'angoisse jusqu'au jour où leurs cœurs se briseront. Allah est savant et sage (110).

Dieu dit: «Peut-on traiter sur le même pied d'égalité celui qui a fondé son édifice sur la foi et la crainte révérencielle de Dieu pour obtenir Sa satisfaction et celui qui a fondé son édifice en vue de nuire aux fidèles et de les diviser, sur le bord d'une berge croulante, rongée par une eau, ou sur le bord d'un précipice de la Géhenne? Dieu certes ne dirige pas les prévaricateurs.

Jaber raconte: «Du temps de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - j'ai vu la fumée sortir de la mosquée nuisible» Quant à Ibn Jouraïj, il a dit: «On m'a raconté que des hommes avaient creusé dans cette mosquée et trouvé de la fumée qui en sortait».

A cause de leur agissement et leur manque de foi, la mosquée que les hypocrites ont édifiée «**ne cessera d'être pour eux une source d'angoisse jusqu'au jour où leurs cœurs se briseront**» en éveillant toujours

le doute en leurs cœurs. Dieu connait parfaitement ses créatures et sage en leur rétribuant le prix de leurs actions.

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ ٱشْتَرَىٰ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَٰلَهُم بِأَنَّ لَهُمُ ٱلْجَنَّةَ
يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيَقْتُلُونَ وَيُقْتَلُونَ وَعْدًا عَلَيْهِ حَقًّا فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ
وَٱلْإِنجِيلِ وَٱلْقُرْءَانِ وَمَنْ أَوْفَىٰ بِعَهْدِهِۦ مِنَ ٱللَّهِ فَٱسْتَبْشِرُوا۟ بِبَيْعِكُمُ ٱلَّذِى
بَايَعْتُم بِهِۦ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ (111)

'inna-L-Lâha-š-štarâ mina-l-mu'minîna 'anfusahum wa 'amwâlahum bi'anna lahumu-l-jannata yuqâtilûna fî sabîli-L-Lâhi fayaqtulûna wa yuqtalûna wa'dan 'alayhi ḥaqqan fî-T-Tawrâti wa-l-'Injîli wa-l-Qur'âni wa man 'awfâ bi'ahdihî mina-L-Lâhi fastabširû bi bay'ikumu-l-laḏî bâya'tum bihî wa ḏâlika huwa-l-fawzu-l-'aẓîmu(111).

Allah dispose des biens et des âmes des croyants et en compensation Il leur donne le Paradis. Ils doivent combattre pour Lui, tuer et se faire tuer. La promesse d'Allah est indéniable, elle est inscrit dans le Pentateuque, l'Evangile et le Coran. Y a-t-il promesse plus sûre que celle d'Allah? Félicitez-vous de l'échange que vous avez conclu ave Lui. Quel heureux évènement (111).

Le grand sacrifice que présentent les croyants soit en biens soit en personnes pour la cause de Dieu sera compensé par la plus belle rétribution, telle est la promesse de Dieu citée dans tous les Livres célestes car le Seigneur par Sa générosité leur donnera le Paradis comme échange. C'est pourquoi Al-Hassan Al-Basri et Qatada ont dit: «Dieu a conclu un négoce avec ces croyants en estimant leur sacrifice à un prix très élevé».

La veille de la nuit de 'Al-Aqaba, Abdullah Ben Rawaha -que Dieu l'agrée- a dit à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -: «Stipule pour ton Seigneur et pour toi-même ce que tu voudras». Il lui répondit: «Pour mon Seigneur, je vous demande de L'adorer sans rien lui associer. Pour moi-même, je demande que vous me défendiez de la même façon que vous défendez vos personnes et vos biens». Les fidèles répliquèrent: «Qu'obtiendrons-nous en échange?» Il leur répon-

dit: «Le Paradis». Ils s'exclamèrent alors: «Le négoce a donné son profit! nous ne reviendrons plus sur nos décisions» Dieu alors fit cette révélation: **«Allah dispose des biens et des âmes des croyants...»** Que les croyants donc tuent en combattant dans la voie de Dieu ou qu'ils soient tués, c'est tout un, la récompense est la même.

Il est cité dans les deux Sahihs que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Dieu s'est porté garant du sort de celui qui part pour combattre dans le chemin de Dieu, n'ayant d'autre but que ce combat, croyant en Lui et en Ses Prophètes de le faire entrer au Paradis (s'il meurt) ou de le rendre à sa demeure qu'il a quittée avec ce qu'il a obtenu comme récompense (céleste) et butin»* ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim)***[1].

«La promesse d'Allah est indéniable; elle est inscrite dans le Pentateuque» qu'Il a révélé à Moïse, **«l'Evangile»** révélé à Jésus, **«et le Coran»** à Mouhammad - qu'Allah le bénisse et le salue -.

Qui donc tient sa promesse mieux que Dieu? Une expression qu'on trouve ses semblables dans le Coran, comme ce verset: **«Qui mieux qu'Allah voit ses propos réalisés»** [Coran IV, 87] et cet autre: **«Qui est plus sincère qu'Allah»** [Coran IV, 122].

Que les croyants -combattants- se réjouissent donc de cet échange qu'ils ont conclu avec le Seigneur, voilà le bonheur sans limites».

التَّائِبُونَ الْعَابِدُونَ الْحَامِدُونَ السَّائِحُونَ الرَّاكِعُونَ السَّاجِدُونَ الْآمِرُونَ بِالْمَعْرُوفِ
وَالنَّاهُونَ عَنِ الْمُنكَرِ وَالْحَافِظُونَ لِحُدُودِ اللَّهِ ۗ وَبَشِّرِ الْمُؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾

'at-tâ'ibûna-l-'âbidûna-l-ḥâmidûna-s-sâ'iḥûna-r-râki'ûna-s-sâjidûna-l-'âmirûna bi-l-ma'rûfi wa-n-nâhûna 'ani-l-munkari wa-l-ḥâfiẓûna li-ḥudû-di-L-Lâhi wa bašširi-l-mu'minîna (112).

---

(1) جاء في الصحيحين: «تكفّل الله لمن خرج في سبيله لا يخرجه إلا جهاد في سبيلي وتصديق برسلي بأن توفاه أن يدخله الجنة، أو يرجعه إلى منزله الذي خرج منه نائلاً ما نال من أجر أو غنيمة».

Les croyants, ce sont ceux qui se repentent à Allah, qui l'adorent, qui Le glorifient, répandent Son nom, se courbent devant Lui, se prosternent à Ses pieds, conseillent le bien et déconseillent le mal et observent les commandements d'Allah. Annonce une bonne nouvelle aux croyants (112).

Ces croyants auxquels Dieu a acheté leurs personnes et leurs biens, Il les décrit dans ce verset qui renferme leurs plus beaux épithètes:

– ceux qui se repentent: en abandonnant tous les péchés et s'abstenant de toute turpitude.

– qui L'adorent: en persévérant dans leurs pratiques cultuelles sans manquer à leurs obligations envers Dieu.

– qui Le glorifient: ou suivant une autre interprétation: qui le louent en toute circonstance.

– qui répandent Son nom en se livrant aux exercices de piété dont le jeûne constitue le meilleur.

– qui se courbent devant Lui et se prosternent à ses pieds en accomplissant leurs prières quotidiennes et les autres surérogatoires sans se lasser.

En plus ils ordonnent le bien et ce qui est convenable en dirigeant les autres vers la voie droite et à être obéissants à Dieu. D'autre part, ils interdisent tout ce qui est repréhensible, bref ils incitent les hommes à observer les lois de Dieu et Ses enseignements.

«**Annonce une bonne nouvelle aux croyants**» car une fois la foi raffermie, elle ne procure au croyant que le bonheur, tout le bonheur dans les deux mondes.

L'expression «**qui répandent Son nom**» qui signifie en d'autre terme: ceux qui se livrent aux exercices de piété, citée dans le verset: «السائحون» (As-Sa'ihoun), ne veut pas dire s'isoler dans les cavernes ou sur les sommets des montagnes ou dans les déserts. Car cette solitude est recommandée pendant les troubles et les séditions. Mais dans un temps normal, il s'agit, comme le montre un hadith prophétique, du combat dans la voie de Dieu.

Quant à la période de trouble, Abou Sa'id Al-Khoudri rapporte que

l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Il arrivera un temps où la meilleure fortune de l'homme sera de mener son troupeau paître sur les cîmes des montagnes et dans les endroits arrosés par la pluie, en fuyant ainsi sa religion loin des troubles» **(Rapporté par Boukhari)***[1].

مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَن يَسْتَغْفِرُوا لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوا أُولِي قُرْبَىٰ
مِن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَابُ الْجَحِيمِ ﴿١١٣﴾ وَمَا كَانَ اسْتِغْفَارُ
إِبْرَاهِيمَ لِأَبِيهِ إِلَّا عَن مَّوْعِدَةٍ وَعَدَهَا إِيَّاهُ فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُ أَنَّهُ عَدُوٌّ لِّلَّهِ
تَبَرَّأَ مِنْهُ إِنَّ إِبْرَاهِيمَ لَأَوَّاهٌ حَلِيمٌ ﴿١١٤﴾

mâ kâna li-N-Nabiyyi wa-l-ladîna 'â manû 'ay-yastaġfirû li-l-mušrikîna walaw kânû 'ulî qurbâ mim ba'di mâ tabayyana lahum 'annahum 'aṣḥâbu-l-jaḥîmi (113) wamâ kâna-stiġfâru 'Ibrâhîma li'abîhi 'illâ 'am-maw'idatin wa 'adahâ'iyyâhu falammâ tabayyana lahû 'annahû 'aduw-wu-l-li-L-Lâhi tabbarra'a minhu 'inna 'Ibrahîma la'awwâhum ḥalîmun (114).

Il ne sied pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon d'Allah en faveur des idolâtres, fussent-ils leurs parents, lorsqu'ils les savent voués à l'enfer (113) Si Abraham implora le pardon d'Allah en faveur de son père, c'est qu'il le lui avait promis. Lorsqu'il se rendit compte que son père était l'ennemi d'Allah, il le désavoua. Et pourtant Abraham était compatissant et bon (114).

On a rapporté que lorsque Abou Taleb fut à l'article de la mort, le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - entra chez lui alors qu'il y avait Abou Jahl et Abdullah Ben Oumayya auprès de lui. Il lui dit: «O oncle! Dis: «Il n'y a d'autre divinité que Dieu,» une attestation dont je

---

(1) ثبت في صحيح البخاري عن أبي سعيد الخدري ان رول الله صلى الله عليه وسلم قال: «يوشك أن يكون خير مال الرجل غنم يتبع بها شُعب الجبال ومواقع القطر يفرّ بدينه من الفتن».

serai témoin en ta faveur devant Dieu à Lui la puissance et la gloire» Abou Jahl et Abdullah Ben Oumayya lui dirent: «O Abou Taleb! vas-tu éprouver de l'aversion pour la religion de Abdul Mouttaleb?» Il répondit: «En effet je suis la religion de'Abdul Mouttaleb». Le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - lui dit alors: «Je ne cesserai de t'implorer le pardon de Dieu à moins de recevoir l'ordre de ne plus le faire» Dieu à cette occasion fit descendre ce verset: «**Il ne sied pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon d'Allah en faveur des idolâtres, fussent-ils leurs parents, lorsqu'ils les savent voués à l'enfer**». Un autre verset fut révélé aussi au sujet de Abou Taleb: «**Tu ne diriges pas qui tu veux. Tandis que Dieu dirige qui Il veut**» [Coran XXVIII, 56].

Ibn Bouraïda rapporte d'après son père le récit suivant: «Etant dans une expédition avec le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - , notre nombre était presque mille cavaliers, il descendit de sa monture, fit une prière de deux rak'ats, puis il nous regarda les yeux larmoyants. Omar Ben Al-Khattab se leva, lui fit la formule de rançon des père et mère et lui demanda: «Qu'as-tu ô Envoyé de Dieu?» Il lui répondit: *«J'ai imploré le pardon de mon Seigneur à Lui la puissance et la gloire pour ma mère, mais il ne me l'a pas accordé. Alors mes yeux fondirent en larmes pour la préserver contre l'enfer. Je vous avais interdit de ces trois: de visiter les tombes, mais maintenant visitez-les cas dans leur visite, peut-être il y aura un bien pour vous; de consommer la viande des offrandes après trois jours de leur sacrifice, mangez-en et faites-en provision autant que vous voudrez; enfin de boire dans certains récipients, mais maintenant buvez comme vous voudrez et ne buvez plus de boissons enivrantes»* ***(Rapporté par l'imam Ahmed)***[1].

---

(1) قال الإمام أحمد، عن ابن بريدة عن أبيه قال: كنا مع النبي ﷺ ونحن في سفر، فنزل بنا ونحن قريب من ألف راكب، فصلى ركعتين، ثم أقبل علينا بوجهه وعيناه تذرفان، فقام إليه عمر بن الخطاب وفداه بالأب والأم وقال: يا رسول الله ما بالك؟ قال: «إني سألت ربي عزّ وجلّ في الاستغفار لأمي فلم يأذن لي، فدمعت عيناي رحمة لها من النار، وإني كنت نهيتكم عن ثلاث: نهيتكم عن زيارة القبور، فزوروها لتذكركم زيارتها خيراً، ونهيتكم عن لحوم الأضاحي بعد ثلاث، فكلوا وامسكوا ما شئتم، ونهيتكم عن الأشربة في الأوعية فاشربوا في أي وعاء شئتم ولا تشربوا مسكراً».

Abdullah Ben Mass'oud raconte: «Un jour, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - se rendit au cimetière et nous le suivîmes. Il s'assit tout près d'une tombe, s'entretint en secret avec son habitant durant un bon moment, puis il commença à pleurer et nous pleurâmes aussi. Omar Ben Al-Khattab se rendit auprès de lui, puis il nous appela et demanda: «Qu'est-ce qu'il vous fait pleurer?» Nous répondîmes: «O Envoyé de Dieu, nous t'avons vu pleurer et nous avons pleuré comme toi» Il répliqua: «La tombe où je fus assis près d'elle est celle de ma mère Amina. Je demandai à Dieu l'autorisation de la visiter souvent et Il me l'a accordée».

Suivant une autre version: «J'ai demandé à mon Seigneur de L'invoquer en sa faveur, mais Il a refusé et m'a fait cette révélation:«**Il ne sied pas au Prophète et aux croyants....**» Je fus pris par le sentiment qui prend le fils envers son père. Or je vous avais interdit de visiter les tombes, mais maintenant visitez-les car elles vous font rappeler l'au-delà».

Ibn Abbas, en commentant cette version, à dit: «Les gens imploraient le pardon en faveur de leurs morts jusqu'à la révélation de ce verset, alors ils cessèrent de le faire mais on ne les a pas interdit de l'implorer pour leurs vivants jusqu'à ce qu'ils meurent. Puis Dieu fit descendre: «**Si Abraham implora le pardon d'Allah en faveur de son père**». A son sujet Qatada rapporte: «On nous a raconté que certains des compagnons de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - lui dirent: «O Prophète de Dieu! Parmi nos ancêtres il y avait ceux qui observaient le droit de la protection, maintenaient le lien du sang, libéraient les captifs et s'aquittaient de leurs promesses. Ne devrons-nous pas leur implorer le pardon?» - Certes oui, répondit-il. Par Dieu, j'implore le pardon pour mon père comme Abraham l'a fait pour le sien. Dieu alors fit cette révélation».

A propos de ce verset: «**Si Abraham implora le pardon d'Allah en faveur de son père**» Ibn Abbas raconte: «Un juif mourut et son fils qui s'était converti ne suivit pas le convoi funèbre. En relatant ce fait (à Ibn Abbas) il répondit: «Il lui appartenait de suivre le convoi funèbre de son père et de l'enterrer en lui invoquant le Seigneur tant qu'il est vivant. Quand il meurt, le sort du père dépendra de ses actions».

«... c'est qu'il lui avait promis. Lorsque il se rendit compte que son

père était l'ennemi d'Allah, il le désavoua». Ce comportement fut répété par Ali Ben Abi Taleb qui, à la mort de son père, avait dit à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -: «Ton oncle le vieillard égaré est mort» Il lui répondit: «Va l'enterrer et ne commets aucun acte anormal avant ton retour chez moi». Puis il relata le hadith.

Abraham, selon Ibn Abbas, ne cessa d'implorer le pardon de Dieu pour son père, mais, après sa mort, quand il s'avéra qu'il était un ennemi de Dieu, Abraham mit fin à son imploration. Abraham de par sa nature était compatissant et bon malgré que son père lui nuisait par actes et paroles. Nous constatons ceci en lisant ces versets: «**Vas-tu maintenant, répliqua son père, faire fi de mes divinités? Cesse tes critiques, ô Abraham, sinon je te ferai lapider. Va, je te bannis pour toujours. Adieu, répondit Abraham, j'intercéderai néanmoins auprès de mon Dieu pour toi. Car, sa bienveillance ne m'a jamais manqué»** [Coran XIX, 46-47]. Abraham était, malgré tout, clément et plein de mansuétude.

وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِلَّ قَوْمًۢا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰهُمْ حَتَّىٰ يُبَيِّنَ لَهُم مَّا يَتَّقُونَ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١١٥﴾ إِنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۚ
وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١١٦﴾

wamâ kâna-L-Lâhu liyuḍilla qawmam-ba'da 'iḏ hadâhum ḥattâ yubayyina lahum mâ yattaqûna 'inna-L-Lâha bikulli šay'in 'Alîmun (115) 'inna-L-Laha lahû mulku-s-samâwâti wa-l-'arḍi yuḥyi wa yumîtu wamâ lakum min dûni-L-Lâhi min waliyyin walâ naṣîrin (116).

Allah n'abandonne jamais un peuple, après l'avoir guidé, sans l'avoir mis en garde contre les dangers qu'il peut courir. Allah est omniscient (115) Allah est maître des cieux et de la terre. Il donne la vie et la mort. Il n'y a ni aide ni soutien en dehors de Lui (116).

Dieu se présente comme étant généreux et équitable. Il n'est pas de Sa nature d'égarer un peuple après l'avoir dirigé en lui envoyant un Prophète et un message afin que cela soit un argument contre lui au jour du compte final.

Et Ibn Jarir de commenter: «Dieu ne vous condamne pas pour

l'imploration de Son pardon en faveur de vos morts idolâtres après vous avoir dirigés vers la foi en Lui et en Son Prophète, mais une fois qu'Il vous interdise cette imploration, cessez-la, et vous ne serez pas responsables de ce que vous avez fait auparavant pour vous juger et considérer comme égarés. Tant l'obéissance qu'à la désobéissance à Dieu ne seraient considérées comme telles s'il n'y avait pas les ordres et les interdictions.

«Allah est le maître des cieux et de la terre. Il donne la vie et la mort. Il n'y a ni aide ni soutien en dehors de Lui» D'après Ibn Jarir, on trouve dans ce verset une exhortation aux serviteurs croyants à combattre les polythéistes et les chefs de l'incrédulité. Les croyants doivent avoir conficence en Dieu qui leur accorde la victoire sans craindre Ses ennemis, Lui, dont la royauté des cieux et de la terre Lui appartient. Ils ne trouvent pas en dehors de Lui ni maître ni défenseur.

Hakim Ibn Hizam rapporta: «Tandis que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - se trouvait parmi ses compagnons, il leur demanda: *«Entendez-vous ce que j'entends moi-même?» - Qu'entends-tu, ô Envoyé de Dieu? répondirent-ils. Il répliqua: «J'entends le «gémissement» du ciel et il a droit de le faire. Il n'y a plus l'endroit d'un empan sans qu'il n'y ait un ange prosterné ou debout»* ***(Rapporte par Ibn Abi Hatem)***[1].

لَقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى ٱلنَّبِيِّ وَٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ ٱلْعُسْرَةِ مِنۢ بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبُ فَرِيقٍ مِّنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ إِنَّهُۥ بِهِمْ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٧﴾

laqad tâba-L-Lâhu 'alâ-N-Nabiyyi wa-l-muhâjirîna wa-l-'anṣâri-l-ladîna-t-taba'ûhu fî sâ'ati-l-'usrati mim ba'di mâ kâda yazîġu qulûbu farîqim-minhum ṯumma tâba 'alayhim 'innahû bihim Ra'ûfu-r-Raḥîmun (117).

---

(1) قال ابن أبي حاتم، عن حكيم ابن حزام قال: بينا رسول الله ﷺ بين أصحابه إذ قال لهم: «هل تسمعون ما أسمع؟»، قالوا: ما نسمع من شيء، فقال رسول الله ﷺ: «إني لأسمع أطيط السماء، وما تلام أن تئط، وما فيها من موضع شبر إلا وعليه ملك ساجد أو قائم».

Allah a pardonné au Prophète, à ceux qui ont émigré avec lui et à ceux qui l'ont accueilli à Médine. Ne sont-ce pas ceux qui l'ont soutenu aux heures difficiles après avoir été sur le point de faillir à leur devoir? Il leur a pardonné puisqu'Il est pour eux plein de mansuétude et de clémence (117).

Ce verset fut descendu lors de l'expédition de Tabouk. A cette époque-là, une disette envahissait le pays, la chaleur était torride et les hommes ne trouvaient de quoi pour s'approvisionner.

On demanda à Omar Ben Al-Khattab de raconter ce qu'il y a eu lieu pendant l'expédition de Tabouk? Il répondit: «Nous sortîmes avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - dans un temps très chaleureux. Nous arrivâmes à un endroit où nous éprouvâmes une soif intense au point où nous sentîmes nos têtes se séparer de nos corps. L'un d'entre nous s'en allait à la recherche de l'eau et revenait bredouille. Un autre égorgeait son chameau et pressait ses entrailles pour se procurer d'un liquide et se désaltérer. Abou Bakr dit à l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -: «O Envoyé de Dieu! Dieu à Lui la puissance et la gloire a souvent exaucé tes prières. Invoque-Le en notre faveur» - Est-ce ton désir? lui répondit-il.Et Abou Bakr de s'écrier: «Certes oui». L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - alors tendit les mains vers le ciel et ne les abaissa avant que le ciel ne nous eut envoyé une pluie puis cessa. Les hommes purent alors se désaltérer et remplir des récipients qu'ils possédaient. En regardant de l'autre côté du camp, nous constatâmes qu'il n'y a eu aucune gotte d'eau».

Ibn Jarir commenta le verset précité et dit: «**aux heures dificiles**» cela signifie que les hommes manquaient les montures, les dépenses, les provisions et l'eau. A ce moment les cœurs de plusieurs d'entre eux étaient sur le point de dévier de la vérité et douter de la religion de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, vu les moments difficiles qu'ils vivaient. Mais Dieu est revenu ensuite vers eux en les excusant, car Il est bon et miséricordieux envers les hommes.

وَعَلَى ٱلثَّلَٰثَةِ ٱلَّذِينَ خُلِّفُوا۟ حَتَّىٰٓ إِذَا ضَاقَتْ عَلَيْهِمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ وَضَاقَتْ
عَلَيْهِمْ أَنفُسُهُمْ وَظَنُّوٓا۟ أَن لَّا مَلْجَأَ مِنَ ٱللَّهِ إِلَّآ إِلَيْهِ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ
لِيَتُوبُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١١٨﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
وَكُونُوا۟ مَعَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿١١٩﴾

wa 'alâ-t-talâtati-l-ladîn hullifû hattâ 'idâ dâqat 'alayhimu-l-'ardu bimâ rubat wa dâqat 'alayhim 'anfusuhum wa zannû 'a-l-lâ malja'a mina-L-Lâhi 'illâ 'ilayhi tumma tâba 'alayhim liyatûbû 'inna-L-Lâha huwa-t-Tawwabu-r-Rahîmu (118) yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'âmanû-t-taqû-L-Lâha wa kûnû ma'a-s-sâdiqîna (119).

Allah a également pardonné aux trois individus qui n'ont pas suivi le Prophète. Longtemps la terre leur parut étroite, toute vaste qu'elle est. Eux-mêmes se sentaient oppressés et éprouvaient qu'ils ne pourraient trouver d'autre appui qu'en Allah. Allah les accueillit dans le sein de Sa miséricorde et les amena ainsi au repentir. Allah est plein de mansuétude et de clémence (118) O croyants, craignez Allah et soyez du côté des justes (119).

L'imam Ahmed rapporte d'après Oubaidallah Ben Ka'b Ben Malek qui dirigeait Ka'b atteint de cécité, que ce dernier a raconté:

«Je n'ai manqué à aucune des expéditions que fit le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - à l'exception de celle de Tabouk. Toutefois j'ai manqué aussi à prendre part à l'expédition de Badr, mais personne ne m'a adressé un reproche ainsi à ceux qui n'y ont pas participé, parce que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - était parti avec les musulmans, ayant l'intention de s'emparer du convoi de Qouraïch, et Dieu les mit en présence de leur ennemi sans y attendre. Mais j'étais présent la nuit de 'Aqaba lorsque nous adoptâmes l'Islam. Et cette nuit-là m'était plus préférée de celle de Badr même si cette dernière était plus célèbre pour les hommes. Quant à moi, jamais je n'avais été plus vigoureux et plus aisé qu'au moment où j'ai manqué à prendre part à cette expédition.

Je jure par Dieu que je n'avais eu deux montures auparavant comme je les avais lors de cette expédition.

L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - n'avait l'intention de faire une expédition sans qu'il simule une autre jusqu'au moment où cette expédition eut lieu. Il a fait cette expédition en affrontant un long voyage à travers les déserts, accompagné d'un grand nombre. Il fit connaître aux musulmans son intention afin qu'ils fissent leur préparatif nécessaire pour qu'ils soient prêts pour cette expédition. Il leur informa ce qu'il désirait faire. Les fidèles étaient très nombreux au point qu'aucun registre n'en pouvait renfermer la liste. Presque celui qui voulait s'abstenir pensât qu'on n'en apercevait pas à moins que Dieu ne le fit connaître par révélation.

L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - entreprit cette expédition au moment où les fruits mûrissent et l'ombre fut agréable. Il fit ses préparatifs ainsi que les musulmans et, à mon tour, je m'apprêtai à les imiter mais je remis celà à plus tard en disant en moi-même: «Je pourrais le faire quand je voudrais» Je restai ainsi sans terminer mes préparatifs jusqu'au moment où les musulmans s'activaient fébrilement et étaient devenus prêts avec l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - pour se mettre en route.

Je partis de bon matin et je revins sans toutefois avoir achevé mes préparatifs. Je ne cessai d'agir ainsi jusqu'à ce que les hommes hâtèrent le pas et l'expédition était loin. Je songeai à partir pour les rattraper et, plût à Dieu que j'eusse pu le faire mais cela me fut plus possible. Après le départ de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - je m'apprêtai à me mettre en route, mais, à mon vif chagrin, je ne rencontrais qu'un homme soupçonné d'hypocrisie ou un autre que Dieu avait excusé à cause de sa faiblesse.

L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - ne se rappela de moi que lorsqu'il fut à Tabouk au milieu des musulmans et leur demanda: «Qu'avait fait Ka'b?» Un homme de Bénou Salama lui répondit: «O Envoyé de Dieu, ce sont son orgueil et sa vanité qui l'ont retenu».

Alors Mou'adz Ben Jabal s'écria: «C'est bien mal ce que tu dis là! O Envoyé de Dieu, je jure par Dieu, nous ne savons que du bien de lui». L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - garda le silence.

Lorsque j'appris que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - était de retour de l'expédition de Tabouk, j'éprouvai un grand chagrin, et je songeai à créer un mensonge en disant à moi-même: «De quoi pourrai-je demain éviter sa malédiction» en demandant l'aide des gens avisés de ma famille. Et quand on m'annonça l'imminente arrivée de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue -, je renonçai à toute idée de mensonge et m'aperçus que rien ne pourrait me soustraire à son courroux. Je me décidai à lui dire la vérité.

Le lendemain, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - arriva. Il avait l'habitude quand il rentrait d'un voyage, de prier deux rak'ats dans la mosquée et de s'asseoir au milieu des hommes. Aussitôt qu'il eut fait sa prière, ceux qui n'ont pas participé à l'expédition vinrent le trouver pour s'excuser et jurer de leur bonne foi. Ils étaient au nombre de quatre-vingt et quelques hommes. Il accepta leurs excuses ainsi que leur serment d'allégeance, et demanda à Dieu de leur pardonner en confiant aussi à Dieu leurs sentiments cachés.

J'arrivai et le saluai, il me dit, en me souriant d'un sourire d'un homme irrité: «Approche-toi». Je me dirigeai vers lui jusqu'à ce que je fus devant lui» - Qu'est-ce qui t'a retenu? N'avais-tu pas acheté ta monture?» - Certes oui, répondis-je, ô Envoyé de Dieu, si je me trouvais en présencee d'un autre homme que toi en ce bas monde, je ne pourrais me soustraire à son courroux sans une excuse et je donnerais des arguments. Mais par Dieu je sais bien que si je réussis aujourd'hui à te raconter un mensonge pour obtenir ton agrément, demain, Dieu attirera sur moi ta colère. Et si je dis la vérité, j'encourrai ta colère et il se peut que Dieu à Lui la puissance et la gloire me pardonne ce que j'ai fait. Mais par Dieu je n'ai aucune excuse et je n'ai jamais été aussi fort et à mon aise qu'au moment où je suis resté derrière toi sans participer à l'expédition».

- Celui-là, s'écria l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit la vérité» Puis en m'adressant la parole, il dit: «Lève-toi, et Dieu décidera à ton sujet ce qu'il voudra». Des hommes de Bénou Salama me suivirent et dirent: «Par Dieu, nous savons que tu n'as pas commis de péchés avant cela. Or tu as été capable de trouver une excuse auprès de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - ain-

si que l'ont fait ceux qui n'ont pas répondu à son appel. La demande qu'adressa l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - à Dieu pour te pardonner aurait suffi à effacer tout péché». Par Dieu, ils ne cessèrent de m'accabler de reproches que j'eus le désir de retourner auprès de l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - pour revenir sur mes paroles. Je leur dis alors: «Y a-t-il d'autres que moi qui se trouvaient dans le même cas?» - Oui, répondirent-ils, deux hommes qui ont tenu les mêmes propos et ont reçu la même réponse. - Et qui sont-ils. demandai-je. Ils répliquèrent: «Mourara Ben Al-Rabi' Al-'Amri et Hilal Ben Oumayya Al-Waqifi. Ces deux personnes étaient des hommes de bien, d'un comportement exemplaire et avaient assisté à la bataille de Badr.

Je rentrai chez moi après que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - eut ordonné aux fidèles de ne plus adresser la parole à aucun de nous, les trois. Les hommes nous évitèrent et changèrent leur attitude vis-à-vis de nous. La terre elle-même changea et je me demandai si la terre où j'étais était la même terre que je connaissais. Cela dura cinquante jours». Puis il relata le reste du récit.

Dieu ensuite fit cette révélation: «**Allah a pardonné au Prophète, à ceux qui ont émigré avec lui et à ceux qui l'ont accueilli à Médine. Ne sont-ce pas ceux qui l'ont soutenu aux heures difficiles après avoir été sur le point de faillir à leur devoir? Il leur a pardonné puisqu'Il est pour eux plein de mansuétude et de clémence. Allah a également pardonné aux trois individus qui n'ont pas suivi le Prophète. Longtemps la terre leur parut étroite, toute vaste qu'elle est. Eux-mêmes se sentaient oppresés et éprouvaient qu'ils ne pourraient trouver d'autre appui qu'en Allah. Allah les accueillit dans le sein de sa miséricorde et les amena ainsi au repentir. Allah est plein de mansuétude et de clémence. O croyants, craignez Allah et soyez du côté des justes**».

Ces trois individus étaient quasiment isolés des autres pendant cinquante jours et nul ne leur adressait la parole. La terre, toute vaste qu'elle fût, leur paraissait exiguë, ils ne savaient quoi faire, comment se comporter, mais malgré tout, ils manifestèrent leur constance et endurèrent ce bycottage, et pour prix de leur sincérité, Dieu accepta leur

repentir. Donc cette période de boycottage était pour eux une punition puis Dieu revint vers eux.

«**Soyez du côté des justes**» un ordre divin qui ne procurera à celui qui l'aura observé que des issues pour toute affaire et toute gêne. Abdullah Ben Mass'oud a dit: «Aucun profit à tirer du mensonge que ce soit sérieux ou une plaisanterie».

مَا كَانَ لِأَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ وَمَنْ حَوْلَهُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ أَن يَتَخَلَّفُوا۟ عَن رَّسُولِ ٱللَّهِ وَلَا
يَرْغَبُوا۟ بِأَنفُسِهِمْ عَن نَّفْسِهِۦ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ لَا يُصِيبُهُمْ ظَمَأٌ وَلَا نَصَبٌ وَلَا مَخْمَصَةٌ
فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا يَطَـُٔونَ مَوْطِئًا يَغِيظُ ٱلْكُفَّارَ وَلَا يَنَالُونَ مِنْ عَدُوٍّ نَّيْلًا إِلَّا
كُتِبَ لَهُم بِهِۦ عَمَلٌ صَٰلِحٌ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٢٠﴾

mâ kâna li'ahli-l-Madînati wa man ḥawlahum mina-l-'a'râbi 'ay-yataḥallafû 'an rasûli-L-Lâhi walâ yarġabû bi 'anfusihim 'an nafsihî ḏâli-ka bi 'annahum lâ yuṣîbuhum ẓama'un walâ naṣabun walâ maḥmaṣatun fî sabîli-L-Lâhi walâ yaṭa'ûna mawṭi'an yaġîẓu-l-kuffâra wa lâ yanâlûna min 'aduwwin naylan 'illâ 'inna-L-Lâha lâ yuḍî'u 'ajra-l-muḥsinîna (120).

Il est indigne des habitants de Médine et des nomades d'alentour d'abandonner le Prophète ou de préférer leurs personnes à la sienne. En effet, il n'est ni soif, ni fatigue, ni privation qu'ils n'endurent au service d'Allah, de même qu'ils ne fouleront pas un pouce de territoire ennemi ou qu'ils ne remporteront sur l'ennemi aucun succès, sans que cela ne leur soit compté comme une bonne œuvre! Allah ne laisse rien perdre aux gens de bien des leurs œuvres (120).

Dieu blâme les hommes qui étaient restés à l'arrière sans participer à l'expédition de Tabouk, parmi les habitants de Médine et les bédouins qui vivaient autour d'elle et qui préféraient leur propre vie à celle du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -, car par ce faire ils se sont privés de la rétribution. S'ils l'avaient suivi et prit par à cette expédition, ils n'éprouveraient ni soit, ni faim, ni fatigue en combattant dans le chemin de Dieu. De même, ils ne fouleront pas un endroit qui puisse être foulé en provoquant la colère des mécréants et ne recevront aucun avantage sur un ennemi, sans que cela ne soit une bonne

action qui passe à leur actif. Dieu comme on le sait, ne laisse pas perdre la bonne rétribution à ceux qui font le bien.

وَلَا يُنفِقُونَ نَفَقَةً صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً وَلَا يَقْطَعُونَ وَادِيًا إِلَّا كُتِبَ
لَهُمْ لِيَجْزِيَهُمُ ٱللَّهُ أَحْسَنَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢١﴾

walâ yunfiqûna nafaqatan ṣagîratan walâ kabîratan walâ yaqṭa'ûna wâdiyan 'illâ kutiba lahum liyajziyahumu-L-Lâhu 'aḥsana mâ kânû ya'malûna (121).

Ils ne consentiront aucune contribution petite ou grande, en campagne, ils ne franchiront aucune vallée sans que cela ne soit inscrit à leur compte. Allah rétribuera leurs actes de la plus belle récompense qui soit (121).

Ces combattants dans le sentier de Dieu ne feront aucune dépense, petite ou grande, «**ne franchiront aucune vallée**» pour aller à la rencontre de leur ennemi «**sans que cela ne soit inscrit à leur compte**».

On rapporte à ce propos que le prince des croyants Othman Ben Affan -que Dieu l'agrée-, grâce à ce vreset, avait une très belle récompense parce qu'il avait dépensé, pour réaliser cette expédition, des dépenses énormes. L'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - avait excité les hommes à dépenser pour cette expéditin qui, comme on l'a montré, avait lieu dans des circonstances très difficiles. Othman s'écria: «Je prends à ma charge cent chameaux tout équipés. Puis à la deuxième exhortation du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue -; Othman ajouta encore cent chameaux. Avant de descendre de sa chaire, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - encouragea les hommes à dépenser, et Othman de répondre sans aucune hésitation: «Je suis prêt à donner aussi cent chameaux équipés.» Le rapporteur de cet évènement ajouta: «J'ai vu alors l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - faire un geste de sa main en disant: «Dieu ne demandera pas compte à Othman sur tout ce qu'il aura commis après cela».

Suivant une autre version, Othman vint trouver le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et versa devant lui mille dinars. Il les prit, les tourna entre ses doigts en disant: «Dieu désormais absoudra à Othman tout péché»; et il le répéta plusieurs fois.

Quant à l'expression: «**ils ne franchiront aucune vallée**» Qatada l'a commentée: «Ces gens-là ne traverseront une vallée en s'éloignant des leurs sans qu'ils ne soient rapprochés de Dieu».

۞ وَمَا كَانَ ٱلْمُؤْمِنُونَ لِيَنفِرُوا۟ كَآفَّةً ۚ فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَآئِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا۟ فِى ٱلدِّينِ وَلِيُنذِرُوا۟ قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ ﴿١٢٢﴾

kâna-l-mu'minûna liyanfirû kâffatan falawl nafara min kulli firqatim-minhum ṭâ'ifatu-l-liyatafaqqahû fî-d-dîni wa liyunḏirû qawmahum 'iḏâ raja'û 'ilayhim la 'allahum yaḥḏarûna (122)

Il n'est pas souhaitable que tous les fidèles quittent leur pays pour s'instruire. Il suffit qu'un certain nombre d'entre eux viennent apprendre la religion, puis s'en retournent chez eux pour l'enseigner à leurs concitoyens. Peut-être en viendront-ils à craindre Allah (122).

Ibn'Abbas a commnenté ce vereset de cette manière: «Les croyants n'ont pas à sortir tous en campagne en laissant le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - seul. Il convient donc qu'un groupe d'entre eux- c.à.d un régiment- aille en campagne selon l'ordre du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - et, à leur retour, ils apprendront des fidèles qui sont restés les enseignements et les révélations descendus durant leur absence, et s'instruiront ainsi dans la religion.

«**Peut-être en viendront-ils à craindre Allah**» ou suivant une autre interprétation: «Peut-être prendraint-ils garde». A ce propos Moujahed a dit: «Ce verset fut révélé au sujet de certains compagnons du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - qui sont sortis dans les déserts pour accomplir leur mission. Ils étaient accueillis aimablement par les autres qui leur ont fait du bien. Ils les ont appelés à Dieu et à suivre la voie droite, et eux de répondre: «Nous trouvons que vous avez quitté vos compatriotes pour vivre entre nous». A cette réponse, les fidèles éprouvèrent un certain embrarras, ils quittèrent le désert et se rendirent chez le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - Dieu à Lui la puissance et la gloire fit alors cette révélation: «**Il suffit qu'un certain nombre d'entre eux**» à la recherche du bien «**viennent apprendre la religion**» pour être au courant des dernières révélations «**puis s'en retournent chez eux pour l'enseigner à leurs concitoyens**».

Al-Dahak, quant à lui, a dit: «Lorsque le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - voulait être à la tête d'une expédition qui comptait entreprendre, il n'était plus permis à tout musulman de rester chez soi sans en prendre part à moins qu'il n'y ait des excuses valables. Quand il envoyait les régiments, ceux-ci ne partaient avant son autorisation. Si une certaine révélation fut descendue durant leur absence, à leur retour ils demandaient à ceux qui étaient restés de la leur apprendre.

Ikrima de sa part a commenté: «Après la révélation de ce verset: **«Si vous refusez de combattre, Allah vous infligera un châtiment exemplaire»** [Coran IX, 39] et ceci: **«Il est indigne des habitants de Médine et des nomades d'alentour...»** [Coran IX, 120] les hypocrites s'écrièrent: «Les nomades et ceux qui ont fait défection à Mouhammad sont perdus» alors qu'un certain nombre des compagnons du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - étaient sortis vers les déserts pour instruire leurs concitoyens. Dieu à cette occasion fit descendre: **«Il n'est pas souhaitable que tous les fidèles quittent leur pays».**

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قَٰتِلُوا۟ ٱلَّذِينَ يَلُونَكُم مِّنَ ٱلْكُفَّارِ وَلْيَجِدُوا۟ فِيكُمْ غِلْظَةً ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿١٢٣﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû qâtilû-l-ladîna yalûnakum mina-l-kuffari wa liyajidû fîkum ġilzatan wa'lamû 'anna-L-Lâha ma'a-l-muttaqîna (123).

O croyants, combattez vos voisins infidèles! Qu'ils sentent votre rudesse! Et sachez qu'Allah est avec ceux qui évitent l'injustice (123).

Dieu ordonne aux fidèles de combattre d'abord les impies qui sont près d'eux. C'est pourquoi l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a commencé à combattre les idolâtres qui vivaient dans la presqu'île arabique. Lorsque les gens entrèrent en masse dans la religion de Dieu et embrassèrent l'Islam, à savoir que les principales regions étaient conquises telles que La Mecque, Médine, Taëf et d'autres, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - se prépara alors au combat des incrédules parmi les gens du Livre.

En l'an 9 après l'hégire, il fit l'expédition de Tabouk où vivaient les Romains qui étaient des gens d'Ecriture, puis à cause de la disette, la

chaleur torride et les difficultés qu'avaient rencontrées les fidèles, il retourna à Médine.

En l'an 10 de l'hégire, l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - s'occupa du pèlerinage de l'adieu, et après quatre-vingt et un jour de son accomplissement, la mort le surprit. Son successeur au pouvoir le calife Abou Bakr As-Siddiq prit à sa charge la mission de l'expansion de l'Islam,. En effet, il envoya des troupes pour combattre les Romains qui adoraient la croix et les Perses adorateurs du feu. Leurs pays furent conquis, César et Cosroès furent vainus, leurs trésors pillés et emportés aux pays des musulmans pour être dépensés dans le sentier de Dieu.

Après Abou Bakr, Omar fut élu calife et put conquérir les royaumes tant à l'est qu'à l'ouest et triompher sur les impies. A la mort de 'Omar, Othman Ben Affan tint les rênes du pouvoir et put conquérir aussi d'autres régions, la Parole de Dieu fut la plus haute, la religion de l'Islam envahit les pays et ainsi les successeurs du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - au pouvoir avaient obtempéré aux ordres divins en se conformant à ce verset: **«O croyants, combattez vos voisins infidèles».**

«Qu'ils sentent votre rudesse» en les combattant, car un croyant fidèle est celui qui est compatissant envers son frère le croyant, et rude envers les incrédules selon les dires de Dieu: **«Bons envers les croyants, durs envers les infidèles»** [Coran V, 54] et: **«Mohammed est le Prophète de Dieu. Autant ses compagnons sont implacables envers les infidèles, autant ils sont compatissants entre eux»** [Coran XLVIII, 29]. Que les croyants sachent que Dieu est toujours avec ceux qui Le craignent, qu'ils se fient donc à Lui et observent Ses enseignements.

وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ
فَزَادَتْهُمْ رِجْسًا إِلَىٰ رِجْسِهِمْ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كَٰفِرُونَ ﴿١٢٥﴾

wa 'iḏâ mâ 'unzilat sûratun faminhum may-yaqûlu 'ayyukum zâdathu

hâḏihî 'îmânan fa 'ammâ-l-laḏîna 'â manû fazâdathum 'îmânan wahum yastabširûna (124) wa 'amma-l-laḏîna fî qulûbihim maraḍun fazâdathum rijsan 'ilâ rijsihim wa mâtû wahum kâfirûn (125).

Quand une nouvelle sourate est révélée, il en est qui disent: «Duquel d'entre vous, cette sourate a augmenté la foi?» Elle a augmenté la foi de tous les vrais croyants, qui s'en réjouissent (124) Quant aux cœurs infirmes, elle n'a fait qu'augmenter leur acrimonie. Et au moment de la mort, ils sont encore infidèles (125).

Toutes les fois qu'une nouvelle sourate fut révélée, certains parmi les hypocrites dirent les uns aux autres: **«Duquel d'entre vous, cette sourate a augmenté la foi?»** C'est une preuve, comme ont avancé les ulémas, que la foi peut augmenter comme elle peut diminuer.

«Quant aux cœurs infirmes, elle n'a fait qu'augmenter leur acrimonie» c'est à dire elle ajoute souillure à la souillure de ceux qui doutent et dont les cœurs sont malades, comme Dieu le confirme dans ce verset: **«Ce Coran est un guide et un baume pour les croyants. Il se heurte à la surdité et à l'aveuglement des incrédules»** [Coran XLI, 44]. Ceci est encore un signe de leur misère et leur mauvais sort, car même ce Coran qui est une guérison pour les cœurs et une voie droite ne fait qu'aggraver leur égarement à cause de leur incrédulité et leur hypocrisie, tout comme on a dit: «Celui dont son humeur est mauvaise, tout ce qui le nourrit ne fera qu'augmenter son mauvais tempérament».

أَوَلَا يَرَوْنَ أَنَّهُمْ يُفْتَنُونَ فِي كُلِّ عَامٍ مَّرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ ثُمَّ لَا يَتُوبُونَ وَلَا
هُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾ وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ نَّظَرَ بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ هَلْ يَرَىٰكُم
مِّنْ أَحَدٍ ثُمَّ انصَرَفُوا۟ صَرَفَ ٱللَّهُ قُلُوبَهُم بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَفْقَهُونَ ﴿١٢٧﴾

'awalâ yarawna 'annahum yuftanûna fî kulli 'âmim-marratan 'aw marratayni ṯumma lâ yatûbûna walâ hum yaḏḏkkarûna (126) wa'iḏâ mâ 'unzilat sûratun naẓara ba'ḍuhum 'ilâ ba'ḍin hal yarâkum min 'aḥadin ṯumma-n-ṣarafû ṣarafa-L-Lâhu qulûbahum bi 'annahum qawmu-l-la yafqahûna (127).

Ne voient-ils pas qu'Allah les éprouve une ou deux fois l'an? Malgré

cela, ils ne se repentent ni ne s'amendent (126) Chaque fois qu'une sourate est révélée, ils se regardent les uns les autres, disant: «Quelqu'un vous voit?» Puis ils s'esquivent. Allah ferme les cœurs de gens aussi peu compréhensifs (127).

On reproche à ces hypocrites leur obstinatin car, malgré qu'ils sont éprouvés une ou deux fois l'an, ils ne se repentent pas de leurs péchés ni se rappellent de ce qui les attendra dans l'au-delà. Cette épreuve a été interprétée de manières diffèrentes: Moujahed a dit qu'il s'agit de la disette et de la faim. Pour Qatada l'épreuve est la guerre ou la conquête une ou deux fois l'an.

Après la révélation d'une sourate, les hypocrites regardent les uns les autres, et même à droite, à gauche, et partout si quelqu'un les voit, puis ils se détournent sans prêter aucune attention. Tel est leur comportement dans le bas monde, ils tergiversent et n'acceptent aucune vérité ou essayent de la saisir. Dieu montre leur cas quand Il dit dans une autre sourate: **«Pourquoi se désobéissent-ils à nos avertissements? semblables à des ânes effarouchés»** [Coran LXXIV, 49 - 50]. Dieu, de sa part, détourne leurs cœurs car ils sont des gens qui n'essayent pas de concevoir ni de comprendre les enseignements, plutôt ils préfèrent s'en détourner et se préoccuper d'autres affaires.

لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ
عَلَيْكُم بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢٨﴾ فَإِن تَوَلَّوْا فَقُلْ حَسْبِيَ اللَّهُ لَا
إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَهُوَ رَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ ﴿١٢٩﴾

laqad jâ'akum rasûlum-min 'anfusikum 'azîzun 'alayhi mâ 'anittum harîsun 'alaykum bi-l-mu'minîna ra 'ûfu-r-rahîm (128) fa 'in tawallaw faqul hasbiya-L-Lahu lâ 'ilâha 'illâ huwa 'alayi tawakkaltu wahuwa rabbu-l-'arši-l-'azîm (129).

Un Prophète choisi parmi vous est venu, compatissant à vos peines, impatient de vous convaincre. Il est toute bonté et clémence pour les croyants (128) S'ils restent insensibles, dis: «Allah me suffit. Il n'y a d'autre Allah que Lui. Je me fie à Lui. Il est le détenteur du trône sublime (129).

Dieu rappelle aux croyants qu'Il leur a envoyé un Prophète pris parmi eux, c'est à dire d'une même nature que la sienne et qui parle leur langue, comme le montre également ce verset: «**Allah a marqué une extrême bienveillance aux fidèles en choisissant parmi eux un Prophète**» [Coran III, 164] et ce qu'Abraham avait demandé à Dieu en disant: «**Seigneur, fais naître parmi eux un envoyé...**» [Coran II, 129].

Ce Prophète qui a été envoyé, le mal que vous faites lui pèse, il ne cherche pas à vous accabler par les pratiques excessives dont vous êtes incapables d'accomplir, plutôt la loi qui l'a apportée est facile à quiconque Dieu la lui rend comme telle. Il est aussi avide de votre bien en vous dirigeant vers la voie droite.

A ce propos Abdullah Ben Mass'oud rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a dit: *«Dieu n'a imposé une interdiction sans qu'Il ne sache que vous allez la transgresser. Or, je vous tiens par la tête de peur que vous ne vous précipitiez dans le feu comme font les mouches et les papillons»* ***(Rapporté par Ahmed)***[1].

Ibn Abbas rapporte que l'Envoyé de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue - a raconté qu'il a vu en rêve deux anges venir à lui. L'un se tint auprès de sa tête et l'autre auprès de ses pieds. Ce dernier dit au premier: «Donne-moi la parabole de cet homme-là et de sa communauté». L'autre répondit: «Ils sont pareils à des gens qui ont entamé un voyage et, arrivés à un désert, constatèrent que leur provision ne leur permettra ni de franchir le désert ni de retourner chez eux». Etant ainsi, un homme portant un joli manteau se présenta à eux et dit: «Si je vous amène dans un verger où vous trouverez la verdure et l'eau, me suivriez-vous?». - Certainement, répondirent-ils. Il les amena vers ce verger où ils ont pu manger et se désaltérer et même ont gagné de poids. Puis il leur dit: «Ne vous ai-je pas trouvé dans un état lamentable et vous m'avez suivi pour vous amener à ce verger?» - Oui, répondirent-ils. - Que pensez-vous si je vous dis qu'il y a aussi devant

---

(1) عن عبد الله بن مسعود قال، قال رسول الله ﷺ: «إن الله لم يحرم حرمة إلا وقد علم أنه سيطلعها منكم مطلع، ألا وإني آخذ بحجزكم أن تهافتوا في النار كتهافت الفراش والذباب» أخرجه الإمام أحمد.

vous un jardin qui est aussi meilleur que celui-là, me suivriez-vous?» Une partie s'écria: «Par Dieu, il ne dit que la vérité, suivons-le», mais l'autre riposta: «Nous nous contentons d'y rester car nous y sommes très bien».

«Il est toute bonté et clémnece pour les croyants» tel est le caractère du Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue - à qui Dieu a dit aussi: **«Sois d'un abord facile pour les croyants qui se donnent à toi»** [Coran XXVI, 215]. S'ils se détournent de toi et de la religion grandiose et facile que vous avez apportée, réponds-leur: **«Allah me suffit. Il n'y a d'autre Allah que Lui»**. Il lui dit dans un autre verset: **«Il est le maître de l'Orient et de l'Occident. Il n'y a d'autre Allah que Lui. Prends-le pour souverain»** [Coran LXXIII, 9]. Il est le Maître du Trône immense, à qui tout appartient. Il est le créateur de tout ce qu'il se trouve dans les cieux et sur la terre, entre eux et sous le Trône. Ils sont soumis à Sa volonté. Sa science embrasse tout. Sa décision se réalise. Il est puissant sur toute chose.

A cet égard Abou Ad-Darda' a dit: «Quiconque aura dit sept fois matin et soir: «Dieu me suffit, il n'y a de Dieu que Lui. Je me fie à Lui. Il est le Seigneur du Trône immense» Cela le délivre de toute gêne».